

**RAPPORT
DU COMITÉ PRÉPARATOIRE
DE LA
NOUVELLE STRATÉGIE INTERNATIONALE
DU DÉVELOPPEMENT**

Volume II

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

DOCUMENTS OFFICIELS : TRENTE-QUATRIÈME SESSION

SUPPLÉMENT N° 44 (A/34/44)



NATIONS UNIES

New York, 1979

NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

/13 juillet 1979/

TABLE DES MATIERES

Troisième partie

Séances tenues entre le 11 et le 22 juin 1979

	<u>Paragraphes</u>	<u>Pages</u>
I. INTRODUCTION	1 - 2	1
II. ORGANISATION DES TRAVAUX	3 - 13	1
A. Ouverture et durée de la deuxième session	3	1
B. Composition du Comité et participation	4 - 9	1
C. Bureau du Comité	10	3
D. Adoption de l'ordre du jour	11	4
E. Documentation	12	4
F. Adoption du rapport	13	4
III. PREPARATIFS EN VUE DE LA NOUVELLE STRATEGIE INTERNATIONALE DU DEVELOPPEMENT	14 - 21	4
IV. ORDRE DU JOUR PROVISOIRE, CALENDRIER ET DUREE DES SESSIONS FUTURES DU COMITE EN 1979	22 - 23	6

ANNEXES

I. Résumé des déclarations faites par les chefs de secrétariat des institutions, des organismes et des commissions régionales du système des Nations Unies		7
A. Organisation des Nations Unies		
Commission économique pour l'Europe		7
Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique		10
Commission économique pour l'Amérique latine		13
Commission économique pour l'Afrique		17
Commission économique pour l'Asie occidentale		20
Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe		23

TABLE DES MATIERES (suite)

	<u>Pages</u>
Conseil mondial de l'alimentation	25
Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement	28
Organisation des Nations Unies pour le développement industriel	32
Programme des Nations Unies pour l'environnement	34
Fonds des Nations Unies pour l'enfance	39
Programme des Nations Unies pour le développement	41
Programme alimentaire mondial	44
Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population	46
Département de la coopération technique pour le développement	48
Centre des Nations Unies sur les sociétés transnationales	50
Centre des Nations Unies pour le désarmement	52
Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat)	54
B. Institutions spécialisées	
Organisation internationale du Travail	57
Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture	59
Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture	63
Organisation mondiale de la santé	65
Fonds monétaire international	68
Organisation de l'aviation civile internationale	70
Organisation intergouvernementale consultative de la navigation maritime	73
Organisation mondiale de la propriété intellectuelle	76
Fonds international de développement agricole	78
C. Autres organisations	
Agence internationale de l'énergie atomique	82
Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce	83
II. Documents officiels présentés par les délégations à propos de l'ébauche de la nouvelle stratégie internationale du développement	
A. Groupe des 77	87
B. Etats-Unis	88

TABLE DES MATIERES (suite)

	<u>Pages</u>
C. Bulgarie, Hongrie, Mongolie, Pologne, République démocratique allemande, République socialiste soviétique de Biélorussie, République socialiste soviétique d'Ukraine, Tchécoslovaquie et Union des Républiques socialistes soviétiques	89
D. Suède	91
E. Etats membres de la Communauté économique européenne	92
III. Document officiel présenté par le Président et concernant les buts et objectifs de la nouvelle stratégie internationale du développement	97
IV. Déclarations faites par des délégations et par le Président du Comité à la séance de clôture de la deuxième session	99
A. Tunisie (au nom du Groupe des 77)	99
B. Etats-Unis d'Amérique	100
C. France (au nom des Etats membres de la Communauté économique européenne)	101
D. Union des Républiques socialistes soviétiques	102
E. Suède	102
F. Australie	103
G. Chine	104
H. Président du Comité	105

I. INTRODUCTION

1. Par sa résolution 33/193 du 29 janvier 1979 intitulée "Préparatifs d'une stratégie internationale du développement pour la troisième Décennie des Nations Unies pour le développement", l'Assemblée générale a décidé de créer un comité préparatoire pour la nouvelle Stratégie internationale du développement, qui devrait disposer des services de conférence nécessaires et tenir une session d'organisation au début de 1979 au Siège de l'Organisation des Nations Unies. Par la même résolution, l'Assemblée a aussi décidé que le Comité préparatoire serait ouvert à la participation de tous les Etats en tant que membres à part entière et serait responsable devant l'Assemblée générale, à laquelle il ferait rapport par l'intermédiaire du Conseil économique et social; elle a invité tous les Etats à participer activement aux travaux du Comité préparatoire et à contribuer efficacement à la formulation de la nouvelle Stratégie internationale du développement.

2. Le Comité a tenu sa session d'organisation au Siège de l'Organisation des Nations Unies du 1er au 5 février 1979 et sa première session de fond au Siège de l'Organisation des Nations Unies du 2 au 13 avril 1979.

II. ORGANISATION DES TRAVAUX

A. Ouverture et durée de la deuxième session

3. Le Comité a tenu sa deuxième session au Siège de l'Organisation des Nations Unies du 11 au 22 juin 1979. Le Comité a tenu 11 séances (14ème à 24ème séances). Au cours de cette période, il a également tenu des consultations officieuses.

B. Composition du Comité et participation

4. Conformément au paragraphe 2 de la section II de la résolution 33/193 de l'Assemblée générale, le Comité préparatoire était ouvert à la participation de tous les Etats en tant que membres à part entière. Les Etats suivants y étaient représentés :

Afghanistan	Burundi
Algérie	Canada
Allemagne (République fédérale d')	Cap-Vert
Argentine	Chili
Australie	Chine
Autriche	Colombie
Bahamas	Congo
Bahreïn	Costa Rica
Bangladesh	Côte d'Ivoire
Barbade	Cuba
Belgique	Danemark
Bénin	Djibouti
Bhoutan	Egypte
Birmanie	El Salvador
Bolivie	Empire centrafricain
Brésil	Equateur
Bulgarie	Espagne

Etats-Unis d'Amérique	Pérou
Fidji	Philippines
Finlande	Pologne
France	Portugal
Ghana	Qatar
Grèce	République de Corée
Guatemala	République démocratique allemande
Guinée	République démocratique populaire lao
Guyane	République socialiste soviétique
Honduras	de Biélorussie
Hongrie	République socialiste soviétique d'Ukraine
Inde	République-Unie du Cameroun
Indonésie	Roumanie
Iran	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et
Iraq	d'Irlande du Nord
Irlande	Rwanda
Islande	Saint-Siège
Israël	Sénégal
Italie	Sierra Leone
Jamahiriya arabe libyenne	Singapour
Jamaïque	Somalie
Japon	Soudan
Kampuchea démocratique	Suède
Kenya	Suisse
Luxembourg	Suriname
Malaisie	Tchécoslovaquie
Mali	Thaïlande
Mauritanie	Togo
Mexique	Trinité-et-Tobago
Mongolie	Tunisie
Népal	Turquie
Niger	Union des Républiques socialistes
Nigéria	soviétiques
Norvège	Uruguay
Nouvelle-Zélande	Venezuela
Oman	Viet Nam
Pakistan	Yémen
Panama	Yémen démocratique
Pays-Bas	Yougoslavie
	Zaïre

5. Les organes et organismes des Nations Unies ci-après étaient représentés :

Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe
 Conseil mondial de l'alimentation
 Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement
 Organisation des Nations Unies pour le développement industriel
 Programme des Nations Unies pour l'environnement
 Fonds des Nations Unies pour l'enfance
 Programme des Nations Unies pour le développement
 Programme alimentaire mondial
 Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population

Département de la coopération technique pour le développement
Centre des Nations Unies sur les sociétés transnationales
Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat)
Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés
Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche
Centre des Nations Unies pour le désarmement

6. Les commissions régionales suivantes étaient représentées :

Commission économique pour l'Europe
Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique
Commission économique pour l'Amérique latine
Commission économique pour l'Afrique
Commission économique pour l'Asie occidentale

7. Les institutions spécialisées suivantes étaient représentées :

Organisation internationale du Travail
Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
Organisation mondiale de la santé
Banque mondiale
Fonds monétaire international
Organisation de l'aviation civile internationale
Organisation intergouvernementale consultative de la navigation maritime
Organisation mondiale de la propriété intellectuelle
Fonds international de développement agricole

8. L'Agence internationale de l'énergie atomique et l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce étaient également représentés.

9. L'organisation intergouvernementale suivante était également représentée :
Communauté économique européenne.

C. Bureau du Comité

10. Le Bureau du Comité élu à la session d'organisation, était composé comme suit :

Président : M. Muchkund DUBEY (Inde)

Vice-Présidents : M. Jorge Hugo HERRERA VEGAS (Argentine)
M. Saliah BEN KOUYATE (Guinée)
M. Anatoli Aleksandrovich MARDOVICH (République socialiste
soviétique de Biélorussie)

Rapporteur : M. Per JODAHN (Suède)

D. Adoption de l'ordre du jour

11. A sa 24^{ème} séance, tenue le 22 juin 1979, le Comité a adopté l'ordre du jour suivant pour la session, publié sous la cote A/AC.196/8 :

1. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
2. Déclarations des chefs de secrétariat des institutions, des organismes et des commissions régionales du système des Nations Unies.
3. Ebauche de la nouvelle Stratégie internationale du développement.
4. Buts et objectifs de la nouvelle Stratégie internationale du développement.
5. Examen préliminaire des mesures de politique dans tous les domaines.
6. Projet de préambule.
7. Projet d'ordre du jour provisoire de la troisième session de fond du Comité.
8. Adoption du rapport du Comité.

E. Documentation

12. A sa deuxième session, le Comité était saisi, non seulement des documents qui lui avaient été présentés à sa première session, mais aussi d'un certain nombre de documents officieux établis et présentés par des institutions, des organismes et des commissions régionales du système des Nations Unies, ainsi que des documents officiels suivants :

A/34/44 (Deuxième partie)	Rapport du Comité préparatoire pour la nouvelle Stratégie internationale du développement sur sa première session, 2 au 13 avril 1979
A/34/44 (Deuxième partie)/Add.1	Résumés des déclarations faites au cours du débat général, à la première session du Comité
A/AC.196/8 et Add.1	Ordre du jour provisoire et annotations à l'ordre du jour provisoire

F. Adoption du rapport

13. A sa 24^{ème} séance, le Comité préparatoire a adopté le projet de rapport sur sa deuxième session et autorisé le Rapporteur à en établir le texte définitif.

III. PREPARATIFS EN VUE DE LA NOUVELLE STRATEGIE INTERNATIONALE DU DEVELOPPEMENT

14. Conformément à la décision qu'il avait adoptée à sa première session, le Comité a entendu, au titre du point 2 de l'ordre du jour, des déclarations des chefs de secrétariat des institutions, des organismes et des commissions régionales

du système des Nations Unies sur les préparatifs en vue de la nouvelle stratégie internationale du développement. Des dispositions ont également été prises pour que des échanges de vue aient lieu entre les chefs de secrétariat et les membres du Comité préparatoire après chaque déclaration. Vingt-neuf institutions, organismes et commissions régionales, au total, ont fait des déclarations (pour les résumés de ces déclarations, voir annexe I ci-après).

15. Pour l'examen des questions de fond, le Comité était saisi non seulement des documents présentés au Comité à sa première session de fond, mais aussi d'un certain nombre de documents officiels établis et soumis par des institutions, des organismes et des commissions régionales du système des Nations Unies.

16. Au cours de la discussion, le Comité a prié le Secrétariat d'établir un tableau synoptique de toutes les propositions spécifiques formulées par les chefs de secrétariat dans leurs déclarations, notamment au sujet des buts, des objectifs et des mesures de politique qui pourraient être inclus dans la nouvelle stratégie internationale du développement. Le Comité a également prié le Secrétariat d'établir une liste des recommandations formulées à l'issue de récentes conférences des Nations Unies au sujet des buts, des objectifs et des mesures de politique qui pourraient être incorporées dans la nouvelle stratégie internationale du développement.

17. Le Secrétariat a été prié en outre d'étudier en détail les conditions et les incidences sur divers paramètres et secteurs économiques de la fixation éventuelle à 7,6 p. 100 de l'objectif de croissance du produit intérieur brut, taux proposé dans les documents pertinents dont le Comité était saisi.

18. Pendant la deuxième session, le Comité a tenu un certain nombre de séances officielles pour examiner l'ébauche de la nouvelle Stratégie internationale du développement, y compris les documents officiels présentés au titre de cette question par le Groupe des 77, les Etats-Unis d'Amérique, la Communauté économique européenne, la Suède et la Hongrie, ce dernier pays au nom de la Bulgarie, de la Hongrie, de la Mongolie, de la Pologne, de la République démocratique allemande, de la République socialiste soviétique de Biélorussie, de la République socialiste soviétique d'Ukraine, de la Tchécoslovaquie et de l'Union des Républiques socialistes soviétiques (voir annexe II ci-après).

19. Comité a également tenu des consultations officielles concernant un examen préliminaire des buts et objectifs de la nouvelle stratégie internationale du développement. A cette fin, le Président du Comité a présenté au Comité un document officiel contenant les thèmes et les questions qui pourraient être abordées au sujet des buts et objectifs de la nouvelle stratégie (voir annexe III ci-après).

20. A sa 24ème séance, le Comité a examiné les progrès réalisés lors de ces consultations officielles. Des déclarations ont été faites par les représentants de la Tunisie (au nom du Groupe des 77), des Etats-Unis d'Amérique, de la France (au nom de la Communauté économique européenne), de la Suède, de l'Union des Républiques socialistes soviétiques, de l'Australie et de la Chine. Le Président a également fait une déclaration. (Pour les textes de ces déclarations, voir annexe IV ci-après.)

21. A la même séance, le Comité a décidé que le Président du Comité devrait présenter un rapport oral au Conseil économique et social, à sa seconde session ordinaire de 1979, après avoir entendu une déclaration du Secrétaire du Comité sur les incidences financières de la proposition.

IV. ORDRE DU JOUR PROVISOIRE, CALENDRIER ET DUREE DES SESSIONS
FUTURES DU COMITE EN 1979

22. A sa 24ème séance, le Comité a approuvé l'ordre du jour provisoire suivant pour sa troisième session, qui doit se tenir du 17 au 21 septembre 1979 :

1. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
2. Ebauche de la nouvelle Stratégie internationale du développement.
3. Buts et objectifs de la nouvelle Stratégie internationale du développement.
4. Examen préliminaire des mesures de politique dans tous les domaines.
5. Projet de préambule.
6. Projet d'ordre du jour provisoire de la quatrième session du Comité.
7. Adoption du rapport du Comité.

23. A la même séance, le Comité a décidé de recommander à l'Assemblée générale d'examiner la possibilité de convoquer une quatrième session du Comité préparatoire pendant la trente-quatrième session de l'Assemblée, en tenant compte du programme de travail de l'Assemblée et de sa Deuxième Commission.

ANNEXE I

Résumé des déclarations faites par les chefs de secrétariat des institutions, des organismes et des commissions régionales du système des Nations Unies

A. Organisation des Nations Unies

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'EUROPE

1. Le Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Europe (CEE) a axé sa déclaration sur deux questions : a) les processus et mécanismes d'interaction entre les pays développés (dont la plupart sont membres de la CEE) et les pays en développement; b) les politiques pouvant conduire à une restructuration des relations économiques internationales.
2. L'Assemblée générale avait décidé que la stratégie devrait être formulée en tenant compte des principes du nouvel ordre économique international et devrait tendre à réaliser ses objectifs. En conséquence, il faudrait poursuivre de pair et simultanément plusieurs objectifs stratégiques : croissance et développement; indépendance économique et participation; sécurité économique et égalité et justice. Ce n'est qu'ainsi associés que ces buts représentaient une expression collective des objectifs de la stratégie du développement.
3. Pour atteindre ces objectifs, on ne pouvait en aucun cas s'en remettre au libre jeu de forces spontanées. Il fallait définir une nouvelle politique internationale et la fonder sur une compréhension des mécanismes d'interaction de l'économie mondiale.
4. Selon les théories économiques traditionnelles, la croissance économique devait se propager dans le monde entier en suivant le mouvement des courants commerciaux et financiers et des migrations. Les économistes classiques considéraient la division du travail comme le "moteur" de la croissance. Nombre des politiques économiques internationales de l'après-guerre s'étaient encore fondées sur cette hypothèse.
5. Lors des préparatifs de la première session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), on était parti de l'hypothèse que pour atteindre l'objectif d'une croissance annuelle de 5 p. 100 du produit intérieur brut des pays en développement il faudrait enregistrer dans ces pays une croissance annuelle de 6 p. 100 des importations comme des exportations.
6. Le développement effectif pendant les années 60 avait été le suivant : le taux moyen de croissance annuelle dans les pays en développement avait atteint 5,2 p. 100, leurs importations s'étaient accrues de 6,3 p. 100 par an et leurs exportations de 6,9 p. 100 par an. Ces résultats tenaient au fait que le taux de croissance annuelle du produit intérieur brut des pays développés s'était élevé à 5,1 p. 100 durant cette décennie.

7. Les mécanismes d'interaction avaient donc assuré les résultats statistiques prévus et avaient stimulé la croissance globale des pays en développement pris dans leur ensemble; pourtant, les résultats avaient été profondément décevants, dans la plupart des cas, parce que les échanges avaient encouragé une croissance fort inégalement répartie.

8. Vers la fin de la dernière décennie, il était apparu qu'une croissance économique fondée principalement sur les exportations plutôt que sur l'élargissement des marchés intérieurs était en danger; d'autre part, devant la réalisation que les pays développés étaient lourdement tributaires d'importations d'énergie et de matières premières non renouvelables, on s'était rendu compte clairement qu'en réalité, ce que l'on considérait comme des progrès techniques entraînait, surtout, une dépendance accrue à l'égard d'importations d'énergie.

9. Outre les événements internationaux, la situation intérieure dans les pays développés avait également conduit à adopter une nouvelle conception de l'interdépendance. Parmi ces problèmes intérieurs, la stagflation jouait un rôle crucial dans les pays développés à économie de marché. En résumé, il était admis que l'inflation tenait à une baisse de la productivité plutôt qu'au coût de la main-d'oeuvre et des matières premières, et que cette baisse découlait en grande partie de la faible croissance du taux d'investissement des entreprises industrielles et, partant, d'un ralentissement des innovations.

10. La cause et l'origine véritables des problèmes qui se posaient dans les pays développés à économie de marché étaient donc, forcément, le manque d'investissements, le faible taux de croissance, et, par conséquent, l'absence de changements structurels.

11. Bien que différents à bien des égards, les problèmes fondamentaux des pays socialistes membres de la CEE étaient néanmoins eux aussi d'ordre structurel.

12. On se rendait compte à présent qu'on ne pouvait plus rechercher une solution aux difficultés des pays industrialisés sans sortir du cadre économique des entités nationales ou de groupements sous-régionaux, comme cela avait été le cas dans les années 30. L'idée d'un nouvel ordre économique international faisait son chemin.

13. A ce propos, le Secrétaire exécutif de la CEE a abordé la question de la croissance des pays développés. A son avis, un taux de croissance économique élevé dans les pays développés demeurerait essentiel pour la relance de l'économie mondiale; il était nécessaire parce qu'aucun changement structurel valable ne pourrait être introduit sans croissance économique. Les changements structurels permettraient de limiter le protectionnisme et de garantir des débouchés plus étendus aux exportations des pays en développement.

14. Selon lui, le commerce devrait et pourrait être l'instrument le plus efficace d'une restructuration de l'économie mondiale et d'une nouvelle interdépendance. Cependant, les échanges devraient s'effectuer à des conditions garantissant une répartition équitable des profits qui en découlaient. La théorie des "avantages comparatifs" ne pouvait plus servir de principe fondamental de la division internationale du travail, de critère pour les spécialisations ou pour l'instauration

de relations équitables au sein de l'économie mondiale. Une série d'études établies par la Commission économique pour l'Europe - notamment son rapport intitulé Structure et évolution de l'industrie européenne a/ - avait montré que la croissance dynamique des échanges entre pays industrialisés durant l'après-guerre reposait sur la spécialisation par produit plutôt que par secteur. On avait des preuves convaincantes que les structures industrielles des pays développés à économie de marché et des pays socialistes se ressemblaient de plus en plus et que tous les pays mettaient progressivement en place sur leur territoire toute la gamme des grandes activités industrielles et échangeaient ensuite les articles manufacturés par ces branches d'activité industrielle. Ce type d'échange fondé sur une spécialisation par produit représentait probablement 50 p. 100 du commerce total d'articles manufacturés entre les pays industrialisés d'Europe occidentale.

15. Les études de la CEE avaient montré que les pays de la région possédaient des structures industrielles pareillement complètes, tandis que les échanges de produits spécialisés s'étaient développés au sein d'industries semblables. Ce phénomène avait eu une conséquence importante pour la nouvelle interdépendance entre les pays développés : puisqu'ils avaient des structures économiques analogues, leur économie ne reposait pas sur un type de production et de spécialisation commerciale par branche d'activité industrielle de nature à les rendre inéluctablement tributaires de l'étranger. Ils avaient beaucoup plus de possibilités d'adaptation, puisqu'ils pouvaient, au besoin, fabriquer les produits qu'ils importaient. S'ils ne le faisaient pas, c'était pour ménager à leurs propres spécialités l'accès aux marchés étrangers. De ce fait, l'interdépendance était mieux équilibrée, et donc plus sûre. Il faudrait tenir compte de cette leçon dans la mise en place du nouvel ordre économique international.

16. Les pays en développement n'étaient certes pas en mesure d'abandonner du jour au lendemain leurs structures actuelles fondées sur la production de produits de base, mais ils auraient néanmoins à se doter progressivement d'industries faisant appel à des techniques de pointe.

17. La nouvelle stratégie internationale du développement devrait également tenir compte de la répartition géographique des échanges. Le commerce des pays en développement restait dirigé dans une très large mesure vers les pays développés, et il faudrait encourager les relations commerciales entre pays en développement.

18. La question du pouvoir économique était au centre de toute stratégie du développement. Les facteurs politiques pouvaient et devraient influencer l'établissement d'un meilleur équilibre économique en contribuant à ériger un pouvoir capable de contrebalancer les anciennes prépondérances. Mais pour instaurer un nouvel ordre économique international il ne suffisait pas de changer les règles du jeu, les institutions et le processus de prise des décisions, il fallait également modifier les rapports des forces économiques. A bien des égards, l'avenir économique de la région de la CEE dépendait de l'avenir de l'économie mondiale, et les caractéristiques, la structure et la croissance de la région de la CEE devaient faire partie intégrante de la stratégie du développement.

a/ Publication des Nations Unies, numéro de vente F.77.II.E.3.

19. Le Secrétaire exécutif de la CEE a conclu qu'on pouvait certes définir les buts et objectifs recherchés en adoptant une optique mondiale, mais qu'il serait dans l'intérêt de l'efficacité même de la stratégie de prévoir leur mise en oeuvre aux échelons régional et national.

COMMISSION ECONOMIQUE ET SOCIALE POUR L'ASIE ET LE PACIFIQUE

1. Le Secrétaire exécutif de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) a déclaré que les pays en développement à économie de marché de l'Asie de l'Est et du Sud-Est, pris dans leur ensemble, avaient enregistré des taux de croissance de leur produit intérieur brut plus élevés que pendant la décennie précédente et dépasseraient vraisemblablement l'objectif de 6 p. 100 par an, fixé pour la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement; toutefois, la situation dans les pays les plus gravement touchés et les moins développés de la région ne laissait pas de donner matière à de vives préoccupations.

2. Il était tout aussi inquiétant de constater que, pendant les années 70, le chômage et le sous-emploi avaient continué d'augmenter et la productivité de diminuer dans les pays en développement de la région de la CESAP, problèmes qu'avait encore aggravés l'accroissement de l'écart entre les revenus, qu'il s'agisse du revenu des ménages ou des revenus sectoriels.

3. Ces tendances avaient suscité de graves doutes quant à l'efficacité de stratégies de développement traditionnelles. Certes, la situation dans la région de la CESAP était due en partie à des politiques intérieures mal conçues et à des catastrophes naturelles, mais l'évolution de l'économie internationale avait également eu des influences nettement défavorables au développement de cette région.

4. Il était apparu que l'attitude des pays en développement de la région de la CESAP à l'égard des problèmes de développement s'était considérablement modifiée. Sur le plan international, ces pays en développement affirmaient avec insistance qu'il fallait introduire d'urgence des changements radicaux dans un système économique international qui ne profitait qu'à une minorité de membres de la communauté mondiale. Sur le plan national, ils manifestaient leur préoccupation profonde et une vive indignation devant la persistance et même l'aggravation de la pauvreté et du chômage et devant l'efficacité limitée des stratégies mises en oeuvre jusqu'à présent pour résoudre ces problèmes.

5. Les politiques intérieures devraient traiter non seulement des problèmes de croissance économique mais aussi s'attacher plus directement à satisfaire aux besoins des membres les plus démunis et les moins privilégiés de la société. Il fallait s'efforcer directement d'accroître la productivité des groupes de population à faible revenu plutôt que se borner à redistribuer les revenus.

6. Profondément préoccupée par ces problèmes, la CESAP avait énuméré en 1978 des directives dans sa résolution 180 (XXIV) b/, en prévision des activités de son secrétariat relatives à l'apport régional à la nouvelle stratégie internationale. Cette résolution avait été complétée en 1979 par la résolution 199 (XXXV), dans laquelle la Commission invitait instamment le secrétariat à accorder explicitement une plus grande importance aux aspects clefs des négociations portant sur

b/ Documents officiels du Conseil économique et social, 1978, Supplément No 8 (E/1978/48), chap. IV.

l'instauration d'un nouvel ordre économique international; l'accent était également mis, dans la résolution, sur les besoins particuliers des pays en développement les moins avancés sans littoral, insulaires et les plus gravement touchés.

7. Le secrétariat était en train d'établir un rapport général intéressant l'ensemble de la région de la CESAP. ce rapport serait examiné par un groupe d'experts de haut niveau au début de juillet et présenté ultérieurement à une réunion intergouvernementale vers la fin du mois d'août, avant d'être soumis au Comité préparatoire en septembre. Après avoir donné un bref aperçu de quelques questions internationales auxquelles les pays en développement de sa région semblaient accorder une priorité élevée à l'heure actuelle, le Secrétaire exécutif de la CESAP a souligné que les pays en développement de cette région avaient continué d'exprimer leur préoccupation profonde à l'égard des politiques suivies par les pays développés, celles-ci leur paraissant souvent subordonnées à l'influence d'intérêts minoritaires mais puissants et désavantageuses pour les pays en développement et même pour la majorité de la population des pays développés.

8. Au cours des années 80, la communauté internationale devrait continuer de chercher à faciliter l'accès des produits exportés par les pays en développement aux marchés étendus des pays développés. Bon nombre de questions liées à une restructuration plus équitable du commerce mondial attendaient encore leur solution. Il faudrait qu'un dialogue permanent soit instauré entre les pays développés et les pays en développement afin de surmonter les obstacles à une libéralisation des échanges.

9. Principaux fournisseurs d'un grand nombre de produits primaires qui jouent un rôle important dans la production industrielle, les pays en développement de la région de la CESAP étaient profondément préoccupés par l'évolution décevante de la situation concernant le Fonds commun. Ils constataient également à regret que les accords sur les différents produits n'avaient pas été conclus rapidement et que le Programme intégré pour les produits de base ne s'appliquait pas à plusieurs produits d'une importance particulière pour les pays en développement sans littoral, les moins avancés et insulaires de la région de la CESAP.

10. La stabilisation des prix à l'exportation n'était que l'un des aspects importants du problème des produits de base. Les pays en développement de la région de la CESAP devaient également obtenir une plus large part des bénéfices découlant du traitement et de la transformation industrielle, de la commercialisation, du transport et de la distribution de leurs produits de base. Pour ce faire, il fallait que les pays industrialisés limitent la montée du protectionnisme à l'égard des produits de base transformés qu'exportent les pays en développement.

11. Les transferts internationaux de ressources et l'adoption de mesures satisfaisantes concernant l'aide au redressement de la balance des paiements revêtaient une importance vitale pour les pays membres de la CESAP. Les changements intéressant l'ampleur, l'objectif et les modalités des transferts de ressources à des conditions de faveur étaient également d'un intérêt primordial.

12. Cependant, quels que soient les débouchés pour les produits, certains des pays en développement insulaires, les plus gravement touchés et les moins avancés de la région de la CESAP ne disposaient que de ressources très limitées, et il était donc impérieux d'accroître considérablement l'assistance extérieure qui leur était destinée afin de leur assurer un développement raisonnablement satisfaisant pendant la prochaine décennie. Pour être pleinement efficace, l'aide extérieure aux pays en développement les plus pauvres de la région de la CESAP devait favoriser une structure de la consommation et de la production qui soit conforme aux objectifs de politique intérieure de ces pays et non pas encourager une structure d'exportation et d'importation dictée par les politiques commerciales faussées des pays industrialisés.

13. Les mouvements de capitaux étrangers privés ainsi que les transferts connexes de compétences en matière de gestion et de connaissances techniques avaient exercé une grande influence sur l'économie de bon nombre de pays en développement de la région. Il était d'autant plus justifié de veiller à ce qu'au cours de la prochaine décennie, les activités des sociétés transnationales dans les pays en développement soient plus conformes aux priorités nationales.

14. Les pays en développement les plus pauvres de la région de la CESAP s'intéressaient, en outre, aux dispositions tendant à faciliter leur accès aux capitaux des marchés financiers. Le Secrétaire exécutif de la CESAP a estimé que ce qu'il fallait, c'est redoubler d'efforts en vue de mettre à leur portée, par des voies multilatérales, les ressources excédentaires des pays producteurs de pétrole ou bien mettre sur pied d'autres mécanismes intermédiaires qui permettraient aux pays en développement ayant des ressources en capital excédentaires d'accorder des prêts directs aux pays en développement déficitaires.

15. En ce qui concerne les besoins particuliers des pays en développement les moins avancés, sans littoral, insulaires et les plus gravement touchés de la région de la CESAP, ce groupe de pays se heurtaient aux problèmes supplémentaires dus à leur situation géographique, à la pénurie extrême de ressources et à leur incapacité de faire face à toute catastrophe soudaine ou imprévue. Dans le cadre de l'apport régional à la stratégie internationale du développement pour les années 80, la CESAP avait l'intention de proposer quelques mesures tendant à aider ce groupe de pays, et elle demanderait notamment que le Comité préparatoire accorde la plus haute priorité à cette question.

16. Le Secrétaire exécutif de la CESAP a souligné qu'une grande partie de sa déclaration devait être considérée dans le contexte des négociations menées récemment, lors de la cinquième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED). Les réactions des pays développés devant les demandes pressantes les invitant à remédier aux injustices en matière d'échanges de partage des ressources et de transfert de technologie avaient été décevantes.

17. Selon le Secrétaire exécutif, les négociations de Manille avaient donné une signification nouvelle à la notion d'autonomie collective. L'importance accordée dernièrement à la coopération économique et technique entre pays en développement avait des incidences profondes sur la stratégie internationale du développement et sur les pays du tiers monde qui devraient concevoir leurs systèmes de production davantage en fonction des besoins de l'ensemble de leur population que d'une structure de la demande répondant aux desiderata de petits groupes élitistes dans leur propre pays ou des pays développés.

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AMERIQUE LATINE

1. Le secrétariat de la Commission économique pour l'Amérique latine (CEPAL) estime que la tâche qui consiste à définir une nouvelle stratégie internationale du développement est particulièrement importante. Les travaux d'évaluation concernant la stratégie actuelle ont permis aux gouvernements latino-américains et au secrétariat de la CEPAL de s'y préparer utilement. Les stratégies de développement sont le principal moyen de portée mondiale sur lequel cette organisation compte pour faire connaître ses aspirations en matière de développement et mesurer l'évolution du processus engagé. A un autre niveau, étant donné les incertitudes qui caractérisent la conjoncture actuelle, le moment est venu pour les gouvernements de rétablir un climat de confiance dans la possibilité de faire aboutir les négociations concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international.

2. Il y a des raisons d'être optimiste puisque le Comité est parvenu dès ses premières réunions de travail à se mettre d'accord sur certains points importants concernant les orientations et la substance de la stratégie. Du fait que l'on s'accorde sur la nécessité de donner à celle-ci la forme d'un compromis politique, la question se situe au niveau de décision requis pour pouvoir atteindre les buts et réaliser les objectifs visés. Ce que l'expérience aura permis de constater au cours de la présente décennie confirme la validité du concept de développement intégral, la nécessité de restructurer les relations économiques internationales et le fait qu'il existe de multiples moyens d'y parvenir. On constate également l'existence de liens d'interdépendance de plus en plus marqués entraînant pour toutes les parties intéressées l'obligation de chercher à se mettre d'accord. Tout le monde reconnaît qu'il faut travailler au développement à plusieurs niveaux. Certains problèmes sont de toute évidence d'ordre intérieur et relèvent de la souveraineté des seuls Etats; d'autres questions sont proprement de caractère régional; enfin, divers aspects du développement requièrent une action de portée internationale.

3. Le secrétariat de la CEPAL pense qu'au stade actuel des travaux du Comité préparatoire, et considérant le dispositif de la résolution 33/193 de l'Assemblée générale, le mieux est d'explicitier certains aspects significatifs de la réalité latino-américaine dans l'optique de la nouvelle stratégie internationale du développement. Il s'agit en particulier des points suivants :

- a) Le bilan de la décennie en cours et les leçons à en tirer;
- b) Certains objectifs fondamentaux de la stratégie du développement latino-américain;
- c) La participation de la CEPAL à l'élaboration et à la mise en oeuvre de la nouvelle stratégie internationale du développement et son programme de travail à cet égard.

4. Au cours des années 70, l'évolution de l'économie de la région a été marquée par la diversité, aussi bien dans le temps que d'un pays à l'autre. Si la région s'est effectivement rapprochée de l'objectif de croissance globale fixé dans la stratégie internationale, elle a connu, après une période de pleine expansion, un rythme de croissance très faible, avant d'entrer dans une phase de reprise modérée au cours de ces dernières années. L'insertion de l'Amérique latine dans l'économie mondiale a pris des formes différentes, dues entre autres facteurs aux changements intervenus dans la structure des exportations, à l'importance prépondérante que les capitaux extérieurs privés ont prise par rapport aux fonds publics, et enfin au rôle joué par les sociétés transnationales. Ce dynamisme économique n'a toutefois pas empêché la persistance de nombreux problèmes sociaux, ce qui montre bien l'ambivalence des formules de développement actuelles. De l'analyse du développement économique et social de l'Amérique latine se dégagent donc quelques réflexions qui ne sont pas sans utilité pour les débats du Comité :

- a) Tout d'abord, il est maintenant prouvé que la région a une capacité effective de croissance qui lui a permis d'assurer son expansion au rythme moyen de 7,4 p. 100 pendant la période de 1970-1974. L'expérience a montré que lorsque certaines conditions extérieures sont réunies, la région a de très grandes capacités de formation de capital et un très fort pouvoir d'épargne et qu'elle peut ainsi atteindre des taux de croissance élevés.

b) Ensuite, il est apparu que le rythme de croissance économique des pays latino-américains était très vulnérable aux fluctuations de la situation économique mondiale. Dans ces conditions, on ressent nettement l'absence d'un mécanisme financier qui permette de parer comme il le faut aux répercussions de facteurs extérieurs défavorables sur lesquels beaucoup de pays n'ont aucune prise.

c) En troisième lieu, il a été démontré que pour maintenir une croissance rapide, la région a besoin d'entretenir des relations commerciales actives avec tous les pays développés. Pour que la croissance s'accélère, il est donc essentiel d'avoir suffisamment accès aux marchés des pays développés. Il est certain que la coopération est elle aussi un facteur essentiel, mais elle ne doit ni ne peut être considérée comme une solution de remplacement.

d) Enfin, si la formule de développement économique et social actuelle a donné des résultats positifs dans des domaines comme l'enseignement ou la santé, elle continue à se révéler assez peu apte à assurer une répartition équitable des produits de la croissance.

5. Le secrétariat de la CEPAL ne prétend pas aborder tous les aspects d'une stratégie de développement applicable aux pays latino-américains. L'entreprise serait difficile, en raison notamment de l'hétérogénéité économique et sociale des différents pays et de la diversité des conditions qui y règnent. Les idées exposées ici quant aux buts et objectifs ne s'appuient que sur les données de référence qui ont servi à résumer l'expérience latino-américaine au cours de la présente décennie et sur des propositions concrètes que les gouvernements ont approuvées lors de la dernière session de la CEPAL. Mais on peut dire qu'il faudra tout d'abord accélérer le rythme de la croissance économique - agricole et industrielle - globale. En fait, la région aura à faire face au cours des prochaines décennies à de grandes difficultés sur le plan démographique et dans le domaine de l'emploi. La population atteindra vers l'an 2000 près de 560 millions d'habitants, dont 80 p. 100 vivront dans les zones urbaines, qui devront par conséquent être pourvues des éléments d'infrastructure économique et sociale nécessaires.

6. La population active augmentera, à un taux voisin de 3 p. 100 par an. Selon le Programme régional d'emploi pour l'Amérique latine et les Antilles (PREALC), le chômage touche actuellement, lorsqu'on fait le total des personnes déclarées sans emploi et des personnes en situation de sous-emploi, 30 p. 100 de la population active. Il s'ensuit que le nombre de demandeurs d'emploi sera tel qu'il faudra atteindre des taux de croissance très supérieurs à ce qu'ils sont actuellement si l'on veut éviter une aggravation des problèmes sociaux.

7. Il est indispensable d'assurer la croissance agricole si l'on tient compte du fait qu'il faut augmenter les disponibilités alimentaires pour remédier au paupérisme, et si l'on veut exporter autant qu'il le faut.

8. Le développement industriel, en particulier en ce qui concerne les biens de production indispensables et les biens d'équipement, constitue un facteur essentiel d'une croissance économique plus soutenue, moins vulnérable et mieux adaptée aux programmes prévus d'intégration et de coopération régionale.

9. En deuxième lieu, il existe une aspiration vers une plus grande équité dans la distribution des produits de la croissance économique. Il faut pour cela procéder aux réformes institutionnelles et politiques qui conviennent, en fonction d'un développement conçu dans une perspective organique d'ensemble. Avec une croissance en expansion marquée, ces réformes permettraient de réorganiser la répartition du revenu et la consommation, de rationaliser les dépenses publiques, de réorienter les investissements, de mieux ouvrir l'accès à l'emploi et de lutter contre le paupérisme.

10. En troisième lieu, il faut restructurer les relations économiques avec l'extérieur. Il s'agira d'intensifier et de diversifier l'exportation avec plus de dynamisme qu'on ne l'a fait jusqu'à présent, car c'est là une condition essentielle de l'accélération de la croissance. D'un autre côté, la région continuera à devoir compter dans une large mesure sur les capitaux extérieurs pour accélérer son développement économique. Il lui faudra établir des mécanismes financiers qui lui permettent d'avoir plus facilement accès aux marchés des capitaux à long terme et l'aident à faire face aux graves problèmes de balance des paiements qui sont attribuables à des facteurs extérieurs, par exemple à l'évolution défavorable de la conjoncture économique internationale.

11. Enfin, il faudra consolider la coopération régionale, véritable impératif du développement économique des pays latino-américains. Il faudra aussi imprimer un élan à la coopération dans d'autres domaines du développement; à cet égard, des conférences internationales ont déjà permis de définir des orientations et d'adopter des plans d'action qui retiennent tout particulièrement l'attention de la CEPAL.

12. Au cours de la présente décennie, les gouvernements latino-américains et la CEPAL se sont particulièrement intéressés aux questions liées à la stratégie internationale du développement et au nouvel ordre économique international. Les travaux définis dans la résolution 33/193 se situent donc dans le droit fil d'une action déjà en cours. Les gouvernements latino-américains réunis à La Paz pour la dix-huitième session de la CEPAL ont adopté une résolution (386/XVIII) relative aux travaux préparatoires de la Commission et à la contribution qu'elle apportera à l'élaboration de la nouvelle stratégie internationale du développement. Entre autres dispositions, il convient de signaler les suivantes : a) le secrétariat doit préparer un programme d'action régional en prévision de l'application de la stratégie qu'adoptera l'Assemblée générale; b) il faudra réunir le Comité d'experts gouvernementaux de haut niveau avant la fin de 1979 et durant 1980 pour étudier la progression des travaux du Comité préparatoire ainsi que des efforts entrepris par la CEPAL à cet égard. Les premiers jalons étant ainsi plantés, la stratégie internationale du développement revêtira, dans son élaboration, son application et l'évaluation qui en sera faite, un caractère plus concret, une portée plus pratique. On essaiera ainsi de mieux harmoniser la stratégie du développement à l'échelon mondial, le programme d'action régional et les programmes ou plans définis par les gouvernements à l'échelon national. Une fois traduite dans le concret, cette démarche produira un dispositif d'une grande efficacité pratique.

1. Le Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Afrique (CEA) a souligné que la stratégie internationale pour la troisième décennie devait remplir au moins trois conditions : être axée sur les problèmes déjà prévisibles; déboucher sur des programmes et projets concrets; constituer un cadre d'action nationale et régionale, aussi bien qu'internationale. La stratégie intéressait particulièrement l'Afrique, les Etats Membres étant de plus en plus persuadés que les années 80 marqueraient un tournant dans la destinée de ce continent. Si l'Afrique continuait, sur le plan des réalisations, dans la même voie qu'au cours des deux dernières décennies, elle se trouverait, par rapport au reste du monde, encore beaucoup plus mal en point qu'aujourd'hui, avec les graves conséquences que cela ne manquerait pas de comporter pour la stabilité sociale et politique de la région et pour la paix internationale en général.

2. Le Secrétaire exécutif a alors exposé certains des grands traits qui caractérisent la région africaine - dimensions, population, ressources naturelles - soucieux de mieux faire ressortir le contraste entre les possibilités réelles d'un développement accéléré et d'une croissance économique et l'incapacité où l'on s'est trouvé de réaliser ces virtualités.

3. Cet échec s'expliquait en partie par des facteurs historiques : les composantes techniques de la croissance économique, d'origine extérieure, avaient été introduites en Afrique par les voies très étroites qu'ouvraient la production et l'exportation de matières premières, ce qui avait suscité la constitution, persistant aujourd'hui encore, de multiples enclaves et semi-enclaves et de tout un ensemble de relations boiteuses, paralysant l'industrie, l'agriculture, les transports et les communications et que l'on retrouvait dans les secteurs de l'enseignement, des ressources naturelles, des marchés intérieurs et jusqu'au sein de l'appareil administratif lui-même. Parallèlement prenaient corps de multiples formes de sujétions tout aussi étendues et également paralysantes, par exemple le fait d'être tributaire d'un courant de l'offre et de la demande déterminant la direction et le rythme de la croissance économique et infléchissant les formules de développement et les modes de vie. Les grandes orientations et la planification socio-économiques, les marchés à conquérir, les principaux producteurs extérieurs au circuit de l'économie traditionnelle, les décisions concernant la production, tout était ou bien étranger ou bien assujéti à des liens étroits avec l'étranger. Le quasi-effondrement de l'économie internationale avait laissé la région dans un état de sous-développement caractérisé et lui avait imposé de lourdes charges inhérentes à son état de dépendance à l'égard de l'extérieur.

4. Les stratégies internationales pour les première et deuxième Décennies du développement avaient renforcé cette tendance, marquée depuis longtemps, en mettant l'accent sur l'aspect quantitatif des grands objectifs de croissance, et en ne tenant pas compte des aspects qualitatifs et structurels du processus de changement socio-économique, non plus que des engagements politiques et contractuels ou de la présence véritable de certaines ressources sur lesquelles appuyer ce changement. Cela s'expliquait par le fait que l'on n'avait jamais considéré que les pays en développement en général, et l'Afrique en particulier, étaient dotés d'appareils économiques distincts susceptibles d'avoir un développement autonome.

5. Les stratégies pour les première et deuxième Décennies comportaient d'autres faiblesses. C'est ainsi qu'elles ne tenaient pas compte du caractère essentiellement bilatéral du commerce international, par lequel les deux tiers du monde essayaient d'exporter toujours davantage, à des prix soutenus, vers le tiers restant, en échange de biens et services servant au développement. Elles ne tenaient pas compte non plus du fait qu'il était improbable que le schéma forcé de relations géographiques et d'échanges de produits de base, inhérent à ce mode de relations, puisse résister longtemps au déséquilibre des forces déterminant de part et d'autre l'offre et la demande. Elles servaient également à cautionner un certain nombre de maximes douteuses sur le développement, qui détournaient l'attention des grands problèmes du changement intérieur, de sorte que l'Afrique se trouvait obligée d'exporter des produits agricoles, à des prix baissant en valeur réelle, pour pouvoir importer des produits alimentaires: elle importait pour ses besoins ce qu'elle aurait dû commencer à produire et les qualifications techniques qu'elle aurait dû elle-même acquérir. Il en découlait tout naturellement des ponctions considérables et de plus en plus importantes sur les devises, qui comptaient certainement pour beaucoup dans l'existence d'une dette persistante. Il était bien évident que les formules de développement sous-tendant les stratégies pour les première et deuxième Décennies n'avaient pas grand rapport avec les problèmes et nécessités véritables d'un changement socio-économique rapide dans le tiers monde.

6. Le Secrétaire exécutif a ensuite appelé l'attention sur les tendances qui se dessinaient depuis quelque temps dans l'économie internationale, c'est-à-dire la montée du protectionnisme dans le monde développé, avec certains des traits qui le caractérisaient maintenant, l'incidence croissante des relations économiques Est-Ouest sur les relations économiques Nord-Sud, le rôle de plus en plus grand des sociétés transnationales dans le mouvement des capitaux internationaux à travers le monde et dans leur répartition par secteur - tous facteurs qui caractériseraient dans un sens négatif la scène internationale des années 80 et montraient clairement que la forme du nouvel ordre économique international devrait être déterminée par les initiatives que prendraient les pays du tiers monde pour mieux concourir à instaurer une croissance économique et pour négocier de concert avec le monde développé. En Afrique, les Etats Membres avaient désormais pour mission impérieuse d'oeuvrer doublement - individuellement et collectivement - pour instituer une formule de développement d'inspiration plus autonome.

7. Le Secrétaire exécutif a rappelé quelles avaient été les grandes lignes de l'évolution de la stratégie régionale du développement depuis la Déclaration africaine sur la coopération, le développement et l'indépendance économique, adoptée par l'Organisation de l'unité africaine (OUA) en 1973, et les résolutions ultérieures de l'Assemblée générale, des institutions spécialisées et de la CEA elle-même. Il a également donné un aperçu de certaines des principales conclusions auxquelles étaient parvenus un colloque commun de l'OUA et la CEA, tenu à Monrovia en février 1979, sur les perspectives qui, vers l'an 2000, s'ouvriraient à l'Afrique en matière de développement, et un séminaire relatif aux divers modes de vie et formules de développement possibles dans la région d'Afrique, organisé à Addis-Abeba en mars 1979 par le Programme des Nations Unies pour l'environnement et par la CEA; ces conclusions avaient tenu une très large place dans les débats que la Commission, réunie en mars 1979 à Rabat pour sa quatorzième session, avait consacrés à la stratégie du développement en Afrique dans les années 80.

8. Ces discussions s'étaient traduites par l'élargissement du cadre conceptuel révisé devant présider à l'établissement du nouvel ordre économique international, dont on avait approuvé en 1977 la double orientation consistant à mieux dégager les dimensions qualitatives du nouvel ordre économique international en Afrique et à définir les priorités des 10 prochaines années.

9. On avait mis l'accent sur l'autonomie fonctionnelle, ce qui signifiait que non seulement les apports autochtones se substitueraient de plus en plus aux apports d'origine extérieure, mais que la forme que prendrait le changement économique et social serait déterminée de façon à faire une place aux préoccupations culturelles, individuelles et sociales mises en relief à Monrovia et Addis-Abeba. On avait également insisté sur la notion de dynamique autoçène, c'est-à-dire que l'orientation et le rythme des transformations socio-économiques seraient déterminés par une dynamique d'origine interne et non plus par des impulsions jusque-là prépondérantes venues de l'extérieur. Il en résulterait des effets considérables sur l'alimentation et l'agriculture, et en particulier sur l'action à mener pour parvenir à l'autonomie alimentaire. Il faudrait pour cela rationaliser et élargir le secteur industriel et le rattacher étroitement aux autres secteurs. On aurait à s'attacher beaucoup plus à la production industrielle, c'est-à-dire à la transformation des matières premières en produits semi-finis et en produits finis, par opposition aux opérations d'assemblage et de combinaison d'éléments de conditionnement, etc., qui étaient le plus souvent les principales activités industrielles en Afrique. Une industrialisation rurale liée à l'ensemble du développement rural intégré serait obligatoirement l'une des grandes assises de la dynamique autoçène, mais elle ne pourrait se faire sans une restructuration des marchés intérieurs, à partir de quoi le jeu effectif de l'offre et de la demande globales de produits industriels permettrait de répondre aux besoins de l'ensemble de la population. La coopération économique à l'intérieur de la région permettrait alors d'élargir de façon significative la demande à la base. Il faudrait des programmes spéciaux pour assurer l'expansion rapide des facteurs de production à l'échelon local (sur les plans national, multinational et régional). La stratégie adoptée à Rabat reprenait clairement les lignes de force de la résolution 33/193 de l'Assemblée générale. Elle se présentait aussi, par là même, en nette rupture avec les conceptions traditionnelles qui avaient présidé aux stratégies des deux premières Décennies.

10. Pour le Secrétaire exécutif, aucune stratégie ne serait viable à l'échelon national si elle n'était qu'un simple démarquage et se bornait à susciter, selon la formule employée par le Comité de la planification du développement à sa quinzième session, des "sous-cultures isolées là où devrait régner la cohésion sociale" c/. De même, aucune stratégie internationale ne pourrait emporter l'adhésion des Etats Membres si elle ne tenait pas pleinement compte des problèmes urgents qui représentent pour les gouvernements et les collectivités des sujets concrets de préoccupation. Une stratégie internationale devait donc constituer un cadre d'action valable aussi bien sur les plans national et multinational que sur le plan international. Elle devait englober les éléments qui aideraient les Etats Membres à ajuster, individuellement et collectivement, les objectifs de leur développement et les moyens dont ils disposaient à cette fin, en vue de pouvoir réaliser leurs buts de façon appréciable. C'est pourquoi il ne semblait pas que

c/ Ibid., 1979, Supplément No 7 (E/1979/37), chap. I, par. 26.

puissent être viables les formules et schémas où l'on parlait du principe que l'homogénéité était acquise et où l'on prescrivait des objectifs communs sans tenir compte des conditions diverses où se trouvaient au départ les différents Etats Membres et sans se préoccuper de savoir s'il était possible d'atteindre ces objectifs. Chaque fois que l'on s'employait à élaborer des stratégies internationales de développement, il fallait partir de considérations intéressant l'échelon national. Il était donc bien évident que les Etats Membres ne pouvaient pas tous viser les mêmes objectifs au même moment, et si l'on pouvait certes dire que tous les pays du tiers monde étaient logés à la même enseigne - ce qui faisait ressortir la nécessité de la solidarité -, il ne fallait pas oublier que certains avaient déjà pignon sur rue tandis que d'autres devaient se contenter d'un abri modeste et que la plupart vivaient encore sous les combles. L'interdépendance, la solidarité du tiers monde et, en fait, la stabilité sociale et politique de notre planète commandaient qu'on tienne pleinement compte des besoins des pays de la dernière catégorie.

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'ASIE OCCIDENTALE

1. Le Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Asie occidentale (CEAO) a déclaré que si l'on voulait adopter une nouvelle stratégie qui constitue un programme d'action à appliquer avec dynamisme aux échelons national et régional, il fallait que, par son contenu et sa portée, elle transcende les préoccupations traditionnelles avec des généralités telles que la restructuration de l'économie mondiale dans le cadre d'un nouvel ordre économique international et les relations entre pays en développement et pays développés découlant du dialogue Nord-Sud. Les stratégies régionales prenant en compte les besoins et les conditions des pays et de leur région devaient être adaptées de façon à s'insérer en tant que parties intégrantes dans un schéma général et universel.

2. Il fallait approfondir, et c'était là une question délicate, l'idée de différencier les stratégies selon les groupes de pays auxquels elles s'adressaient, en fonction du degré de développement et de la formule adoptée ou du voisinage géographique. Il se pouvait que des stratégies différenciées affaiblissent la solidarité du tiers monde et posent de multiples problèmes d'ordre conceptuel, technique ou opérationnel. D'un autre côté, si on voulait qu'une nouvelle stratégie internationale du développement soit représentative des aspirations des pays, qu'elle serve à concrétiser ces aspirations dans la réalité et qu'elle tienne ses promesses, cette notion de stratégies différenciées méritait d'être étudiée de près.

3. Selon le Secrétaire exécutif, le problème consistait à formuler une stratégie internationale du développement cohérente et homogène, qui soit axée sur la recherche d'intérêts communs et concilie des objectifs divergents et les politiques qui les servaient et qui pouvaient différer d'une région à l'autre et d'un pays à l'autre d'une même région.

4. Toujours selon le Secrétaire exécutif, la stratégie soulevait également la question de la cohérence globale d'une multitude d'objectifs sectoriels intéressant l'agriculture, l'industrie, le commerce, l'énergie, la production de matières premières, la technique, le développement social, etc. Il était rare que l'on

comprene bien les effets que pouvait avoir un objectif trop ambitieux dans un domaine sur les possibilités d'atteindre les objectifs dans d'autres secteurs, ou la marge minimale de compensation entre secteurs qu'autorisait un schéma général de ressources limitées.

5. La notion d'autonomie collective dans le monde en développement avait suscité un vif intérêt; elle était devenue un thème favori des réunions internationales. Le moment était peut-être venu de se tourner du côté des associations instituées d'un pays à l'autre entre petites et moyennes entreprises de pays développés et de pays en développement et reposant sur le voisinage géographique, l'existence de liens historiques et culturels, ou toute autre circonstance déterminante. Les colloques relatifs à la coopération des entreprises concernant, l'un les pays arabes et les pays d'Europe, l'autre les pays d'Amérique latine et les pays d'Europe, tenus respectivement en 1978 et en octobre 1977, étaient des exemples parmi d'autres de la ligne dans laquelle on pouvait oeuvrer.

6. Avec ce système d'instance centrale, les responsables à la tête de petites et moyennes entreprises de pays occidentaux et leurs homologues des pays en développement auraient certainement un bon moyen d'entretenir les uns avec les autres des contacts directs et déclarés afin de constituer des associations authentiques, sous forme de coentreprises permettant de produire de façon économique et de vendre avec profit, de partager les risques et, de façon générale, d'exploiter les possibilités s'offrant dans le domaine des affaires. Un système d'association suivant l'axe Nord-Sud ouvrirait véritablement la voie au transfert des techniques appropriées grâce aux activités de formation de la main-d'oeuvre qui permettraient aux autochtones d'apprendre les techniques modernes, puis de les adapter aux conditions socio-économiques régnant dans leurs pays respectifs.

7. Le Secrétaire exécutif a déclaré que pour mieux définir les éléments qui pourraient entrer dans une nouvelle stratégie internationale du développement applicable à la région de la CEA0, on pouvait subdiviser la structure économique de celle-ci en trois types distincts : l'économie à base de pétrole, l'économie non pétrolière et l'économie la moins développée.

8. Dans le cas des pays à économie pétrolière, il fallait se souvenir que, puisqu'ils étaient essentiellement tributaires de cette matière première, les recettes provenant de l'exportation de ressources naturelles non renouvelables - pétrole, gaz et autres minéraux - ne devaient pas être assimilées à un revenu; elles représentaient la conversion d'un bien matériel qui s'apprécie en un bien financier qui se déprécie et ne correspondaient donc pas à des moyens industriels et techniques, comme c'était au contraire le cas dans les pays industrialisés.

9. Le gros du travail de développement, décrit de façon condensée dans la formule "stratégie d'échange pétrole contre développement", et pour lequel on utilisait les excédents de capitaux, devait tendre à redresser les déséquilibres structurels, de préférence par une industrialisation reposant sur la pétrochimie, à constituer une main-d'oeuvre autochtone qualifiée et à renforcer l'infrastructure.

10. En outre, il fallait surtout veiller dans la stratégie à ce que la production pétrolière corresponde au volume des recettes ainsi créées que les pays producteurs étaient en mesure d'absorber et à leurs intérêts à long terme dans le domaine du développement, à ce que les actifs financiers soient gérés de façon rationnelle, que l'inflation soit jugulée et que les femmes participent davantage à l'activité économique.

11. En ce qui concerne les pays à économie non pétrolière, le Secrétaire exécutif a poursuivi en disant que parmi les questions prioritaires pour lesquelles il fallait définir des objectifs précis et réalisables, on pourrait peut-être inclure l'expansion de la surface cultivée (à la fois par des cultures sèches et des cultures d'irrigation), l'augmentation du cheptel, des projets efficaces d'aménagement des parcours, étant entendu qu'il faudrait trouver les capitaux d'investissement nécessaires, afin de parvenir à l'autonomie alimentaire fixée comme objectif.

12. Parmi ces questions figureraient également l'augmentation générale de la production industrielle, l'aide qu'il faudrait prévoir pour trouver de nouvelles sources d'énergie et diversifier la production dans ce domaine, l'aide à obtenir pour financer le développement et pour alléger les problèmes de balance des paiements, la constitution d'une main-d'oeuvre qualifiée et la réduction du chômage, du sous-emploi et du chômage déguisé, le moyen employé pour y parvenir consistant à répartir de façon plus rationnelle et plus équitable les projets de développement entre les régions rurales et les zones urbaines.

13. Parmi les autres priorités intéressant ce groupe, il y aurait le renforcement de l'infrastructure, en particulier par l'établissement de réseaux routiers et de transport, la lutte contre l'inflation, des objectifs sociaux correspondant aux besoins essentiels de l'individu, et une participation plus active des femmes à la vie économique.

14. La série de questions définies ci-dessus s'appliquaient également au groupe de pays à économie la moins avancée, mais la plupart des objectifs devraient se situer à un niveau beaucoup plus élevé que pour le groupe précédent, afin de correspondre aux conditions particulières où se trouvent les pays membres les moins avancés.

15. Le Secrétaire exécutif a déclaré qu'il y avait également quelques grands problèmes de dimension régionale.

16. La mobilité et les migrations de la main-d'oeuvre, qui étaient générales dans les pays du Golfe producteurs de pétrole, avaient provoqué une grave pénurie de main-d'oeuvre qualifiée et de personnel technique et de gestion dans les pays exportateurs de main-d'oeuvre. Cette migration intrarégionale avait également accentué l'écart qui existait dans ces pays entre les salaires et la productivité, ce qui risquait fort de compromettre la place relative que ces pays occupaient dans le commerce international. Il fallait mettre en oeuvre une stratégie régionale d'ensemble qui permette d'obtenir la main-d'oeuvre qualifiée dont on avait de plus en plus besoin pour assurer le développement et de mettre sur pied un dispositif régional efficace qui régularise les mouvements de main-d'oeuvre à l'intérieur de la région afin que l'action engagée en vue du développement par les pays exportateurs de main-d'oeuvre en souffre moins.

17. Selon le Secrétaire exécutif, il fallait investir plus rapidement les capitaux excédentaires des pays à économie pétrolière là où il le fallait dans la région. Chacun des pays éventuellement bénéficiaires devait améliorer ses conditions générales d'investissement, adopter des programmes d'investissement rationnelles et procéder en fonction des intérêts à long terme d'autres pays de la région.

18. Etant donné que plus de 95 p. 100 de la région de la CEEAO consistaient en zones arides ou semi-arides, il convenait plus que jamais d'empêcher ou d'arrêter l'avancée du désert et, chaque fois que possible, de reconquérir des terres sur celui-ci pour les rendre à un usage productif. Le Secrétaire exécutif a conclu en disant que le programme de lutte contre la désertification méritait donc de recevoir dans le cadre de la stratégie internationale du développement, la priorité voulue en tant qu'élément majeur et distinctif pour cette région.

BUREAU DU COORDONNATEUR DES NATIONS UNIES POUR LES SECOURS EN CAS DE CATASTROPHE

1. Le Coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe a déclaré que si le premier devoir de sa charge consistait à soulager les souffrances humaines, son mandat s'étendait bien au-delà et recouvrait dans une large mesure la planification préalable et la prévention des catastrophes. Ces opérations avaient des avantages directs et tangibles sur le plan économique et permettaient en outre d'éviter ou de réduire les pertes économiques.

2. Ces trois éléments - coordination des secours, planification préalable et prévention - s'articulaient pour former un tout parmi les mesures prises par le Bureau du Coordonnateur en vue de parer aux effets des catastrophes. La planification préalable était essentielle, car ni les pays donateurs ni les gouvernements des pays frappés par une catastrophe ne pouvaient mener d'opérations de secours efficaces en l'absence de plans clairs, bien conçus et correctement appliqués. Plus les opérations de secours étaient efficaces, plus vite le gouvernement pouvait passer aux activités de remise en état et de reconstruction, plus vite aussi l'économie pouvait se relever.

3. Dans de nombreux pays en développement exposés périodiquement à des catastrophes naturelles, il fallait encourager les gouvernements à donner dans leurs programmes de développement la priorité voulue à des projets en rapport avec la prévention des catastrophes et l'allégement de leurs effets sur l'économie.

4. Il était malheureusement exact que les grandes régions du monde exposées à la violence des phénomènes naturels étaient également caractérisées par le sous-développement, l'augmentation rapide de la population et l'urbanisation et étaient de plus extrêmement vulnérables aux effets de ces catastrophes. Le fait que la population augmentait et s'étendait rapidement, dans ces zones, expliquait en grande partie pourquoi les catastrophes avaient des conséquences de plus en plus graves tant pour les pertes en vies humaines que pour les dégâts matériels et les pertes en équipement.

5. Les effets des phénomènes naturels ne devaient pas être considérés seulement sous l'angle humanitaire, mais aussi dans une optique économique. Dans le produit national brut, le pourcentage des pertes causées par de grandes catastrophes dans certains pays en développement était parfois tel qu'il réduisait à zéro toute croissance économique réelle.

6. Outre les pertes résultant directement de dégâts matériels et de la destruction de biens, il y avait aussi, indirectement, des pertes et des coûts sociaux tout aussi importants consécutifs à la perturbation générale de la vie économique, à la diminution de la production, au chômage forcé, etc. S'il était difficile d'évaluer ces pertes indirectes, celles-ci constituaient néanmoins des facteurs réels dont il fallait tenir compte dans toute évaluation des dégâts causés par les catastrophes.

7. Il fallait donc, dans les régions exposées, évaluer systématiquement les plans et propositions de développement selon leur degré de vulnérabilité en cas de catastrophe, quel que soit le niveau de développement.

8. Là où l'on avait prévu d'engager, aux fins du développement, des dépenses d'équipement importantes dans des zones exposées à de graves risques d'origine naturelle, ces risques devaient être évalués à l'avance par les responsables de la planification et du développement aux échelons national, régional et local.

9. Comme les mesures propres à minimiser les risques consistaient en mesures à prendre sur les lieux mêmes et en mesures d'ordre structurel, elles pouvaient certes entraîner des dépenses d'équipement supplémentaires au stade de l'investissement et de la mise en oeuvre, mais l'évaluation des risques liés aux catastrophes ne constituait pas en elle-même un facteur important dans le calcul des coûts au stade du préinvestissement. Elle ne représentait en effet qu'une fraction des coûts afférents à la mise au point des projets.

10. Les projets régionaux ou multinationaux pouvaient jouer un rôle extrêmement important dans la prévention et la planification préalable. Il fallait prendre des mesures à l'échelon régional si l'on voulait établir un système étendu de prévisions météorologiques ou sismologiques. Des cours régionaux de formation pourraient servir à trouver à ces problèmes communs des solutions communes ou du moins compatibles.

11. C'est principalement aux institutions spécialisées et aux organismes de financement internationaux que revenait la tâche de s'occuper à l'échelon international du financement et de l'exécution de projets de prévention des catastrophes et d'atténuation de leurs effets. Le Bureau du Coordonnateur restait néanmoins chargé de la promotion de ces projets, c'est-à-dire qu'il devait s'assurer que les programmes d'aide au développement réservent aux opérations relatives à la prévention des catastrophes la place qui leur revient. Durant la formulation des programmes par pays à financer au titre des chiffres indicatifs de planification (CIP), les représentants résidents (qui représentaient également le Bureau) devaient faire tout ce qui était en leur pouvoir pour que l'on comprenne bien qu'il fallait planifier progressivement en vue de prévenir les catastrophes et que l'on tienne dûment compte de cette nécessité dans l'attribution des fonds au titre des CIP.

12. Le Bureau travaillait actuellement en coopération avec les institutions spécialisées intéressées en prévision de divers types de catastrophe : pour les tremblements de terre, tsunamis et éruptions volcaniques, avec l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), pour les épidémies avec l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et pour les inondations, cyclones et marées de tempête avec l'Organisation météorologique mondiale (OMM).

13. Les fonds dont le Bureau disposait en propre pour assurer l'ensemble de l'assistance technique portant sur la planification préalable et la prévention des catastrophes étaient limités, car ils ne provenaient que d'une seule source, à savoir un compte subsidiaire du Fonds d'affectation spéciale du Bureau, alimenté par des contributions volontaires. Il s'ensuivait que l'activité se limitait dans une large mesure à des missions chargées de faire des enquêtes ou de donner des conseils. Le financement de projets matériels où intervenaient des dépenses d'équipement devait se faire par d'autres moyens. Les missions avaient, toutefois, accompli une oeuvre importante en attirant l'attention des gouvernements sur l'utilité de la planification préalable.

CONSEIL MONDIAL DE L'ALIMENTATION

1. Le Directeur exécutif du Conseil mondial de l'alimentation a souligné que l'élimination de la faim et de la malnutrition devait constituer un élément clef de la troisième stratégie du développement. La question posée au monde n'était pas de savoir si ceux qui ont faim pouvaient être nourris : ils pouvaient l'être. Le monde avait les moyens et la possibilité d'éliminer la pauvreté et la faim sous leurs formes les plus affreuses. La vraie question était de savoir si les orientations et les structures existantes dans les domaines social, politique et économique pouvaient être adaptées de manière à mobiliser le vaste potentiel sous-employé au service du développement et d'un accroissement équitable de la production et de la sécurité alimentaires.

2. La faim et la malnutrition ne pouvaient pas être éliminées hors du contexte d'un effort mieux concerté de coopération internationale. Cet effort supposait, de la part des gouvernements des pays développés et des pays en développement ainsi que des institutions du système des Nations Unies et des organisations régionales, une combinaison de politiques, de plans et d'engagements interdépendants en matière alimentaire. Le Comité préparatoire de la nouvelle stratégie internationale du développement et le Conseil mondial de l'alimentation devraient être capables, en conjuguant leurs efforts et en renforçant la politique récemment adoptée par le Comité plénier créé en application de la résolution 32/174 de l'Assemblée générale d/, d'encourager la réalisation de cet accord et de chercher à tenir la promesse d'édifier un monde d'où la faim serait bannie. Faute d'y parvenir, la prochaine décennie verrait s'aggraver la faim et l'amertume de masses toujours plus nombreuses et cesserait d'être une décennie d'espérance et de développement.

d/ Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-quatrième session, Supplément No 34 (A/34/34), deuxième partie, chap. II, par. 18.

3. Un effort de coopération exceptionnel, tenant compte des problèmes complexes en jeu, comporterait les points suivants :

a) La reconnaissance du caractère prioritaire des problèmes de l'alimentation et de la faim, assortie d'une augmentation substantielle des investissements, de manière à se rapprocher de l'objectif de 4 p. 100 pour l'augmentation de la production alimentaire;

b) La fixation d'une base d'action spécifique à mener dans chaque pays, de manière à traduire les objectifs mondiaux en domaines d'action spécifiques;

c) L'institutionnalisation de cette priorité par les gouvernements et les organismes internationaux, de manière qu'ils puissent se fixer des objectifs appropriés pour la sécurité, la production et la consommation alimentaires et prendre les décisions voulues pour les atteindre.

4. Beaucoup de gouvernements et d'institutions de développement étaient organisés selon de strictes délimitation sectorielles. Ces mêmes caractères structureaux apparaissaient à l'occasion de nombreuses rencontres internationales. Si l'alimentation et l'élimination de la faim devaient effectivement constituer une priorité, cette priorité devait être ressentie dans toutes ces structures, notamment à l'heure de décisions concernant l'allocation des ressources ou la réorientation des politiques. Au niveau national, une stratégie alimentaire pourrait servir de ligne directrice. En l'absence d'un mécanisme rappelant le caractère prioritaire des questions alimentaires avant toute prise de décisions sur l'allocation des ressources, cette priorité supérieure admise sur le plan national et international ne se verrait guère concrétisée dans la pratique.

5. Les pays développés devaient fournir une assistance complémentaire substantielle, non seulement parce qu'ils avaient intérêt à aider à résoudre ces problèmes, mais encore parce qu'ils constituaient eux-mêmes un aspect du problème. Les fortes subventions qu'ils accordaient à l'agriculture - et qui avaient contribué depuis 30 à 50 ans à la production d'excédents et à une autosuffisance alimentaire accrue en Amérique du Nord, au Japon et en Europe occidentale - étaient largement responsables du déséquilibre actuel de la situation alimentaire dans le monde. Le protectionnisme régnant en d'autres secteurs faisait aussi sérieusement obstacle au progrès des pays en développement. De manière générale, tout pays souffrant d'un déficit alimentaire et prêt à donner la priorité à la solution de ce problème devrait bénéficier de l'assistance de la communauté internationale s'il la demandait.

6. Le Conseil mondial de l'alimentation avait désigné 43 pays en développement comme "pays prioritaires du point de vue de l'alimentation" en raison du caractère alarmant de leurs problèmes de production et de consommation alimentaires. Ces problèmes se faisaient sentir dans tous les domaines, et les ressources disponibles n'étaient pas à leur mesure. Dans ces pays, l'agriculture constituait la principale source d'emploi, de revenu et de recettes d'exportation. D'autres pays en développement connaissaient certes de graves problèmes de pénurie alimentaire, et le chiffre de leur population sous-alimentée était estimé à 140 millions. Mais leurs difficultés provenaient en partie d'une répartition inadéquate des produits alimentaires ou des fruits du développement. Ils devraient continuer à accroître leur production alimentaire. Une meilleure répartition de la capacité mondiale

de production alimentaire s'imposait et nombre de ces pays pouvaient produire davantage. Mais l'expansion en général, l'accroissement des exportations et l'accès aux marchés financiers, ainsi que l'adoption de programmes spéciaux pour les populations sous alimentées, conditionnaient également, sinon davantage, la solution de leurs difficultés alimentaires. C'est pourquoi on ne pouvait trouver réponse aux problèmes de l'alimentation et de la faim en se cantonnant exclusivement dans le secteur agricole.

7. Les efforts au niveau national devraient être complétés par la mise en place d'un dispositif international fiable pouvant assurer la sécurité alimentaire mondiale. Un effort exceptionnel devrait être fait pour réaliser un accord sur ce point en 1979, par l'adoption des mesures suivantes : a) constitution de réserves céréalières suffisantes pour amortir les fluctuations annuelles de la production; b) prise de dispositions spéciales pour aider les pays en développement à accroître leur sécurité alimentaire, notamment en augmentant encore leurs propres réserves céréalières; c) renforcement du réseau international d'assistance dans les cas d'urgence; d) amélioration et extension de l'aide alimentaire; e) amélioration des possibilités offertes aux pays en développement de combler leur déficit alimentaire subsistant par des importations; et f) création d'un mécanisme alimentaire international d'aide aux pays en développement ayant des difficultés à acquitter le montant accru de leurs importations alimentaires. Si ces mesures étaient effectivement adoptées, les années 80 permettraient de redresser la situation, actuellement précaire, en matière de sécurité alimentaire mondiale.

8. Il importait de reconnaître à nouveau que la solution des problèmes alimentaires supposait non seulement l'accroissement mais aussi une meilleure répartition de la production alimentaire, jusqu'à ce que tous ceux qui sont dans le besoin soient assurés de manger à leur faim. Il ne suffisait pas de compter sur le développement en général pour élever les revenus et accroître le pouvoir d'achat, car les effets ne s'en faisaient sentir qu'à longue échéance, c'est-à-dire trop tard pour nourrir la masse de ceux qui souffraient maintenant de la faim ou de la malnutrition. Sur ce point, il fallait mettre un terme à la conspiration du silence, qui revenait à traiter le nombre croissant d'hommes, de femmes et d'enfants sous-alimentés comme autant de statistiques impersonnelles et marginales, comme s'il s'agissait de quantités invisibles et donc inexistantes. Ces êtres humains avaient eux aussi droit à leur pain quotidien.

9. Le problème de l'insuffisance de la consommation alimentaire et de la faim ne pouvait être résolu seulement par l'accroissement de la production alimentaire, même si les deux problèmes se révélaient souvent les plus graves dans les mêmes pays. Au cours des années à venir, dans l'attente des résultats à long terme du développement global, on continuerait d'avoir à recourir à des programmes d'intervention nutritionnelle à l'intention des groupes vulnérables. Pour nourrir ceux qui ont faim, il faudrait déployer de plus grands efforts sur le plan agricole comme sur d'autres plans, car la faim et la malnutrition étaient étroitement associées à la pauvreté et à un développement trop lent. Des initiatives destinées à stimuler le développement en général ainsi qu'à élever et redistribuer les revenus étaient donc aussi indispensables que les encouragements à l'agriculture.

10. Le Directeur exécutif a cité le passage suivant de la déclaration prononcée récemment par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies à la cinquième session de la CNUCED tenue à Manille : "En l'absence de progrès décisifs dans l'accroissement des productions alimentaire et agricole au cours des années à venir, tous les autres efforts de développement, toutes les autres tentatives pour améliorer le bien-être des deux tiers les plus défavorisés de la population mondiale seront gravement compromis. Une initiative de grande ampleur de la part de la communauté internationale tout entière est absolument indispensable si l'on veut réaliser les objectifs et les mesures que le Conseil mondial de l'alimentation a proposés dans les domaines de la production, de l'aide et de la sécurité alimentaires aussi bien que du commerce des produits agricoles et du développement rural".

11. En conclusion, le Directeur exécutif a préconisé la conclusion d'un accord sur un effort de grande ampleur en vue de triompher de la faim et de la malnutrition, y voyant la pierre angulaire de la nouvelle stratégie internationale du développement et la base de l'édification d'un nouvel ordre économique international, impératif politique pour l'avènement d'une coopération et d'une solidarité mondiales entre tous les peuples et toutes les nations.

CONFERENCE DES NATIONS UNIES SUR LE COMMERCE ET LE DEVELOPPEMENT

1. Le Secrétaire général de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) a estimé que la stratégie pour les années 80 devait essayer de tracer la voie à suivre en matière de développement par la communauté internationale et en particulier par les pays en développement. L'essentiel du processus de développement résidait cependant dans les activités entreprises au niveau national; la communauté internationale s'attachait aux aspects internationaux et la CNUCED considérait que son rôle était d'aider à créer un environnement mondial favorable et propice au processus de développement.

2. Le cadre international actuel n'était pas axé vers la réalisation des objectifs du développement. Des changements s'imposaient pour améliorer le contexte dans lequel pourrait s'effectuer le développement. C'est pourquoi le concept du nouvel ordre économique international mettait particulièrement l'accent sur une transformation des structures.

3. Afin de matérialiser certains des concepts du nouvel ordre économique international, la CNUCED avait mis en place, lors de sa quatrième session, tenue à Nairobi en 1976, un processus de négociation dans un certain nombre de domaines, afin de faciliter cette transformation des structures, impératif du nouvel ordre économique international. La Conférence de Nairobi avait insisté en particulier sur la nécessité de restructurer le commerce mondial des produits primaires, avait approuvé le Programme intégré pour les produits de base et avait entamé le processus de négociations pour la création d'un Fonds commun. La Conférence avait pris des initiatives dans d'autres domaines, à savoir le code international de conduite pour le transfert de technologie, les pratiques commerciales restrictives et la coopération économique entre pays en développement. Ainsi, il existait, depuis 1976 déjà, un processus destiné à susciter des changements de structures conduisant à la réalisation de certains des concepts du nouvel ordre économique international.

4. A sa cinquième session, tenue à Manille en mai et en juin 1979, la CNUCED avait essayé d'achever et de compléter ce processus. Un ensemble de problèmes liés à la nécessité de modifier fondamentalement les structures et les relations existantes avaient été inscrits à l'ordre du jour de cette Conférence. Cette dernière s'était efforcée d'accorder une attention particulière à des questions essentielles pour les pays en développement : produits de base, commerce des articles manufacturés, protectionnisme, nécessité de procéder à une réforme de base des mécanismes monétaires internationaux, dette extérieure des pays en développement, coopération économique entre pays en développement, technologie, transports maritimes, commerce entre pays ayant des systèmes économiques et sociaux différents, et problèmes des pays les moins développés et d'autres catégories de pays particulièrement désavantagés.

5. La Conférence avait essayé de traiter ces problèmes non comme des problèmes isolés et indépendants, mais comme des éléments d'un processus de restructuration des relations internationales dans un cadre très large. C'est pourquoi la question des changements structurels et de l'évolution nécessaire des règles et principes régissant les relations économiques internationales figurait à l'ordre du jour, en tant que point distinct. C'était peut-être la première fois qu'une conférence internationale s'était efforcée de traiter des problèmes spécifiques inscrits à son ordre du jour dans le contexte plus vaste des changements structurels nécessaires dans le sens le plus large.

6. Il était encore trop tôt pour dresser le bilan complet des résultats de la Conférence de Manille, mais une énumération des décisions qui avaient été prises pourrait contribuer aux travaux du Comité.

7. Dans le domaine des produits de base, une résolution adoptée par consensus avait donné pour mandat précis à la CNUCED d'aller au-delà d'une simple stabilisation et d'oeuvrer à la mise en place de mécanismes internationaux de coopération dans les domaines de la commercialisation et du traitement de ces produits.

8. En ce qui concerne le protectionnisme et les ajustements structurels, une décision prise par consensus prévoyait un programme d'action qui, dans le cas des ajustements structurels, imposerait à la CNUCED de formuler des recommandations sur la base d'un bilan annuel des changements intervenus dans le commerce international et dans les systèmes de production. Selon ce plan d'action, la CNUCED aurait en outre à suivre l'évolution de la situation et à formuler des recommandations grâce à ses mécanismes intergouvernementaux sur les problèmes généraux touchant au protectionnisme. Pour ce qui est du bilan des négociations commerciales multilatérales, la Conférence n'avait pas pu parvenir à un accord, mais elle avait demandé au Conseil du commerce et du développement de dresser ce bilan, compte tenu d'une étude qui devait être présentée par le Secrétaire général de la CNUCED. La Conférence avait également reconnu qu'il fallait convoquer une conférence de négociation sur les pratiques commerciales restrictives.

9. Dans les domaines monétaire et financier, la Conférence avait adopté par consensus une décision sur le transfert de ressources réelles et avait adopté à la majorité une résolution sur la réforme du système monétaire international.

10. Dans le domaine de la technologie, la Conférence avait adopté par consensus une résolution détaillée prévoyant un programme de travail étendu en vue de renforcer la capacité technologique des pays en développement. La Conférence avait également adopté par consensus une résolution sur le transfert inverse de technologie. La Conférence avait décidé que la question politique du caractère juridique du code international de conduite pour le transfert de technologie serait examinée à la reprise de la conférence de négociation sur ledit code, qui se tiendrait ultérieurement en 1979.

11. Pour ce qui est du problème très important de la coopération économique entre pays en développement, la Conférence avait adopté par consensus une résolution comportant un vaste programme détaillé dans lequel elle définissait et reconnaissait un certain nombre de domaines prioritaires et donnait un élan important à la contribution de la CNUCED dans ce domaine.

12. En ce qui concerne les pays les moins développés, la Conférence de Manille avait adopté par consensus une résolution d'une large portée qui allait au-delà de tout ce qui avait été décidé jusqu'alors. Dans cette résolution, la Conférence reconnaissait qu'il fallait exécuter un programme global à la fois à court terme et à plus long terme et recommandait à l'Assemblée générale de convoquer une conférence des Nations Unies sur les pays les moins développés en vue de donner effet aux dispositions prévues dans la stratégie internationale du développement pour traiter des problèmes de ces pays.

13. La Conférence avait également adopté par consensus des résolutions sur les problèmes des pays en développement sans littoral et insulaires. Dans le domaine des transports maritimes, la Conférence avait adopté par consensus une résolution sur la nécessité de donner effet au code de conduite pour les conférences de lignes et une autre résolution sur certains aspects des transports maritimes, notamment en ce qui concerne le financement et l'assistance technique. La Conférence avait adopté à la majorité une résolution concernant le partage de cargaisons de vrac, qui comprenait également des dispositions pour la suppression progressive du système des pavillons d'immatriculation libre.

14. La Conférence avait adopté par consensus une résolution sur le rôle de la CNUCED, reconnaissant sa place dans les négociations en cours sur le commerce, le développement et la coopération économique internationale, ainsi que la nécessité de laisser une certaine marge de manoeuvre à la CNUCED, de disposer de ressources adéquates et de simplifier les mécanismes internes de la CNUCED elle-même en tant qu'organisation.

15. Un certain nombre de projets de résolution n'avaient pas fait l'objet de décision et avaient donc été renvoyés au Conseil du commerce et du développement. L'un d'eux concernait les caractéristiques communes à retenir pour les opérations futures de gestion de la dette.

16. Le Secrétaire général de la CNUCED s'est déclaré déçu que, sur le problème important des changements structurels proprement dits, la Conférence n'ait pas été en mesure de parvenir à une décision et que le problème ait été renvoyé au Conseil du commerce et du développement. Un projet de résolution sur cette question avait été présenté assez tardivement pendant la Conférence. Un large accord s'était dégagé quant au dispositif du projet, à savoir sur la nécessité de mettre en place un système de consultations globales et de créer un groupe d'experts de haut niveau afin d'en assurer la préparation. Malheureusement, la Conférence n'avait pu aboutir à un accord sur les principes ou phénomènes d'un tel système de consultations. Si le projet de résolution avait été adopté, l'image de marque de la Conférence elle-même aurait été nettement rehaussée.

17. En conclusion, le Secrétaire général de la CNUCED a déclaré que, comme c'était la première session d'une conférence internationale axée particulièrement sur les changements structurels et sur la nécessité de modifier fondamentalement les mécanismes existants, les thèmes de la Conférence seraient inévitablement repris dans la stratégie. Il a estimé qu'une fois établis les principes de la stratégie et fixés ses objectifs immédiats et à long terme, il resterait encore des questions que la communauté internationale aurait à négocier de façon systématique et méthodique. Enfin, le Secrétaire général a exprimé l'espoir que la stratégie tirerait parti non seulement des décisions et des débats de la Conférence, mais également des thèmes qui y avaient été définis dans des domaines où la complexité de la tâche n'avait pas permis de prendre une décision.

1. Le Directeur exécutif de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) a déclaré que, sans aucun doute, à la suite du succès des politiques de gestion économique de l'après-guerre, les pays développés à économie de marché en étaient arrivés à ne plus pouvoir apparemment se développer sans aggraver l'inflation et sans créer des tensions internationales dangereuses, notamment en ce qui concerne la situation dans le domaine de l'énergie. Parallèlement, les pays en développement commençaient à comprendre qu'il était vain de tenter de modifier les relations internationales en leur faveur par le dialogue et la discussion, ce dont avait témoigné la dernière session de la CNUCED. Il faisait d'emblée référence à cette situation parce qu'à son avis le Comité devrait faire face avec réalisme aux forces économiques qui commençaient à s'affirmer et qui montraient clairement que l'ordre ancien ne profitait ni aux pauvres ni même aux riches, comme le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies l'avait déclaré un jour.

2. Le Comité avait pour mandat de formuler une stratégie du développement appropriée pour la prochaine décennie, qui contribuerait à instaurer un nouvel ordre économique international. Les aspects de l'ordre actuel que le Sud s'attachait à modifier étaient notamment la division du monde entre des exportateurs d'articles manufacturés dans le Nord et des exportateurs de produits primaires dans le Sud, les termes de l'échange défavorables aux produits du Sud, la dépendance unilatérale du Sud à l'égard du Nord en matière de capitaux et de techniques, et le fait que nombre de pays en développement dépendaient du Nord - dans le cadre de la relation centre-périphérie - pour la stimulation de leur croissance.

3. C'était pour corriger ces défauts intrinsèques que le tiers monde demandait des changements de structures fondamentaux, afin d'éliminer les structures anciennes fondées sur une dépendance sans issue et d'obtenir une part plus équitable de la croissance globale. Une refonte de la structure internationale du pouvoir s'imposait. Puisque cette structure reposait sur la prépondérance des pays avancés dans les domaines de la technologie et de l'industrie, il était clair qu'une restructuration de l'économie mondiale appelait une restructuration de l'industrie mondiale, et devait, en fait aller de pair avec elle. Sans une restructuration de l'industrie mondiale, il serait aussi vain de s'efforcer de restructurer les échanges internationaux - au moment notamment de la recrudescence du protectionnisme dans le Nord - que d'essayer de susciter d'autres mouvements de capitaux répondant aux besoins du Sud.

4. Les discussions engagées à l'échelon mondial au cours des dernières années pour progresser tant soit peu vers l'instauration d'un nouvel ordre économique international n'avaient pas été couronnées de succès. Néanmoins, cette tâche demeurait urgente et nécessaire. Pour obtenir des résultats tangibles, le Sud devait formuler et adopter une stratégie bien définie en vue d'une action internationale et se rappeler que son avenir était réellement entre ses mains. En gros, cette stratégie devrait tendre à renforcer la coopération entre les pays du Sud pour favoriser un développement collectif et devenir moins tributaire du Nord. Parallèlement, le Sud devrait continuer de chercher à améliorer les modalités et les conditions de ses échanges avec le Nord et à développer ces échanges pour pouvoir participer plus équitablement au commerce mondial dans le cadre d'une interdépendance croissante de tous les pays.

5. Outre ces stratégies générales, l'ONUDI estimait que l'on pourrait réaliser des progrès plus tangibles vers l'instauration d'un nouvel ordre économique international en créant de nouveaux mécanismes de coopération internationale à la fois novateurs et pratiques. Ceux-ci viseraient à corriger le déséquilibre international dans le domaine industriel, à procurer les capitaux et les techniques nécessaires sans accroître la dépendance du Sud à l'égard du Nord et à créer les conditions voulues d'une croissance dans le Sud même. Cette approche pragmatique au nouvel ordre économique international permettrait de restructurer l'industrie, tant dans le Nord que dans le Sud, selon un calendrier acceptable d'un point de vue politique aussi bien que social.

6. Dans le cadre des préparatifs de la troisième Conférence générale de l'ONUDI, qui devait se tenir à New Delhi en janvier et en février 1980, une étude globale intitulée "Industrialisation en l'an 2000 : dimensions nouvelles" (UNIDO/IOD.268) venait d'être achevée. Cette étude identifiait les lacunes qui pourraient se produire dans la mobilisation des ressources et contribuer à accroître les déséquilibres extérieurs ou la dépendance à l'égard de l'étranger au cours du processus d'industrialisation; il y était proposé de créer de nouveaux mécanismes de coopération internationale, novateurs et pratiques, qui aideraient chaque pays membre à poursuivre sa transformation industrielle conformément à ses objectifs nationaux.

7. L'objectif fixé dans la Déclaration et le Plan d'action de Lima concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international e/, à savoir que la part du Sud dans le total de la capacité industrielle mondiale devrait être portée à 25 p. 100 au moins, avait défini l'orientation et l'ampleur de cette transformation industrielle du Sud. Pris dans son sens le plus large, l'objectif de Lima avait mis l'accent sur la nécessité de progresser vers un ordre mondial équitable et constituait un appel à l'action en vue de réduire l'écart entre les pays riches et les pays pauvres. En termes quantitatifs, il s'agissait de déterminer quels pourraient être les niveaux de croissance du Nord jusqu'à l'an 2000, afin de calculer les taux de croissance que le Sud devrait atteindre pour que sa part relative dans le total de la capacité industrielle soit conforme à l'objectif de Lima. Les projections faites par l'ONUDI sur la base du modèle LIDO (objectif de développement industriel de Lima) étaient expliquées dans le document de séance présenté au Comité (A/AC.196/II/CRP.2). On avait calculé que si la valeur ajoutée du secteur manufacturier dans les pays développés augmentait en moyenne de 4,2 p. 100 par an de 1975 à l'an 2000, le taux de croissance correspondant dans les pays en développement devrait être d'environ 9,5 p. 100 pour les années 80 et 10,3 p. 100 pour les années 90. Pour atteindre pareils taux de croissance, les investissements industriels dans le Sud uniquement devraient atteindre d'ici à l'an 2000 un niveau annuel supérieur à 400 milliards de dollars E.-U. aux prix de 1975, soit environ 13 fois le niveau atteint en 1975. En conséquence, les transferts de capitaux extérieurs, y compris les investissements étrangers directs, devraient plus que décupler par rapport à leur niveau actuel.

8. La réalisation de l'objectif de Lima dans le secteur industriel exigerait une croissance simultanée de l'agriculture, de l'infrastructure, de l'épargne et de la mobilisation des ressources internes. Pendant la période de développement intérimaire, le Sud aurait à importer massivement des biens d'équipement

e/ Voir A/10112, chap. IV.

du Nord, même si la production de certains biens d'équipement devait se développer dans le Sud même. Le coût de ces importations de biens d'équipement devrait finalement être couvert par les recettes d'exportation du Sud vers le Nord. Une grande partie de ces exportations devrait consister en articles manufacturés. Pour s'efforcer d'équilibrer la balance des paiements, l'ONUDI recommandait de fixer un objectif pour les échanges d'articles manufacturés et proposait que d'ici à la fin des années 80, 50 p. 100 au moins (contre 20 p. 100 à l'heure actuelle) des importations d'articles manufacturés en provenance du Nord soient financés au moyen des recettes des exportations d'articles manufacturés du Sud vers le Nord. Ce pourcentage devrait continuer de croître progressivement jusqu'à ce que la parité soit atteinte.

9. L'un des principaux obstacles à la réalisation de l'objectif de Lima, même à la restructuration industrielle proprement dite, serait une pénurie croissante d'énergie. Aux taux de croissance du produit intérieur brut que présuppose le modèle LIDO, les besoins totaux en énergie dans le monde augmenteraient de 4,5 p. 100 par an. A supposer que le pétrole couvrirait 50 p. 100 des besoins énergétiques totaux, une grave pénurie de pétrole à l'échelon mondial devrait survenir vers 1993. Le Sud consommait actuellement 15 p. 100 environ de la production mondiale de pétrole. Vu sa capacité limitée de trouver des sources d'énergie de substitution pendant la prochaine décennie et vu sa faible consommation par habitant, on prévoyait que les besoins en pétrole du Sud augmenteraient d'environ 8 p. 100 par an. En conséquence, il était clair qu'il fallait tout d'abord, pour faire face à des besoins de cette ampleur, que le Nord comme le Sud suive une politique active de conservation de l'énergie, dont la portée serait évidemment plus étendue dans le Nord, dont la consommation était beaucoup plus élevée et, soit dit en passant, comportait un gaspillage considérable. Si les pays développés ne parvenaient pas à conserver l'énergie, cet échec aurait des conséquences graves sur l'économie internationale et compromettrait sensiblement par voie de conséquence les aspirations du Sud en matière de transformation industrielle. Il fallait espérer que la volonté et la sagesse collectives de la communauté internationale permettraient d'éviter une telle catastrophe.

PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR L'ENVIRONNEMENT

1. Le Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) a déclaré que, comme le Président, il était déçu que les buts de la Stratégie internationale du développement pour la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement n'aient pu être réalisés, quelle qu'en soit la raison, et il a émis l'espoir que la stratégie qui serait adoptée par l'Assemblée générale en 1980 serait pleinement mise à exécution et conduirait à un développement continu dans les pays en développement, non seulement pour les années 80 mais aussi à plus long terme.

2. Au cours des quelques dernières années, le Conseil d'administration du PNUE avait examiné la question de l'environnement et du développement, qui figurait depuis deux ans à son ordre du jour en tant que point distinct. A sa septième session, il avait examiné la nouvelle stratégie internationale du développement et ses incidences sur l'environnement et il y avait consacré une grande partie de son débat général. Le Conseil d'administration regroupait 58 gouvernements,

dont 39 gouvernements de pays en développement. Les vues du Conseil d'administration pouvaient être réparties entre quatre rubriques : préambule; buts et objectifs; mesures de politique; examen et évaluation.

3. Le Directeur exécutif a proposé d'examiner les questions suivantes au titre du préambule.

4. Premièrement, le Conseil d'administration estimait que les objectifs de développement et la protection de l'environnement n'étaient pas mutuellement exclusifs mais, en fait, complémentaires. La position adoptée par l'Assemblée générale dans ses résolutions 32/168, 33/86 et 33/193 allait dans le sens de l'inclusion d'une telle déclaration dans le préambule.

5. A propos du point de vue des pays développés dans la discussion sur l'environnement et le développement, le Directeur exécutif a souligné que lors d'une réunion du Comité de l'environnement de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) tenue récemment au niveau ministériel à Paris, en mai 1979, les ministres avaient convenu que l'amélioration de la qualité de l'environnement avait procuré des avantages importants sans entraver aucunement, dans la plupart des cas, le développement économique. Ses effets nets à court terme sur l'emploi avaient été positifs. Son impact sur l'inflation avait dans l'ensemble été modéré, se traduisant par une augmentation moyenne de 0,1 à 0,3 p. 100 par an. A court terme, l'influence des politiques de l'environnement sur le taux de croissance économique avait été neutre, voire légèrement positive. Dans l'ensemble, les dépenses consacrées par les pays membres de l'OCDE à la lutte contre la pollution représentaient 1 à 2 p. 100 du produit national brut, tandis que, selon certaines études, les dégâts causés par la pollution avaient absorbé entre 3 et 5 p. 100 du produit national brut. Les avantages spécifiques découlant de ces politiques avaient été, notamment, une réduction de la morbidité et de la mortalité, la productivité des terres et du travail, les innovations techniques et de meilleurs aménagements. Les ministres avaient conclu qu'à long terme, la protection de l'environnement et le développement économique étaient non seulement compatibles mais aussi interdépendants et qu'ils se renforçaient mutuellement.

6. Deuxièmement, le Conseil d'administration estimait également qu'à l'heure actuelle, le principal problème des pays en développement était la pauvreté et ses conséquences sur l'environnement : insuffisance de l'approvisionnement en eau, insalubrité des logements et manque d'installations d'assainissement, faible niveau nutritionnel, risques pour la santé, vulnérabilité face aux catastrophes naturelles et dégradation des écosystèmes fragiles, entraînant des pénuries alimentaires.

7. Troisièmement, le Conseil d'administration reconnaissait que, dans le passé, tous les pays avaient trop souvent cherché à protéger leurs intérêts économiques ou, pour d'autres raisons, n'avaient pas tenu suffisamment compte, faute d'en être pleinement conscients, des conséquences de leurs politiques sur l'environnement; de ce fait, le monde se trouvait actuellement devant de graves problèmes d'environnement; il était donc important de maintenir un équilibre entre les nécessités du développement et celles de la protection de l'environnement.

8. Quatrièmement, le Conseil d'administration estimait que pour pouvoir instaurer avec succès un nouvel ordre économique international il faudrait veiller à ce que les mesures prises soient valables du point de vue de l'environnement et de l'écologie et que les ressources soient gérées de façon rationnelle.

9. Cinquièmement, le Conseil d'administration jugeait qu'il faudrait tenir compte de considérations écologiques dans l'ensemble de la stratégie internationale du développement, et non pas seulement dans une section consacrée à ces questions.

10. Sixièmement, si certains problèmes découlant du processus de développement proprement dit prenaient de l'ampleur et se compliquaient à mesure que ce processus s'accélérait, un contrôle adéquat de ce processus permettrait de prévenir ou d'atténuer bien d'autres problèmes, dont ceux touchant l'environnement. Le développement permettrait de disposer de ressources et de déclencher un processus dynamique de changement, ce qui favorisait la solution des problèmes existants. En conséquence, pour la plupart des pays en développement, la conception de solutions aux problèmes intéressant l'environnement était étroitement liée aux politiques de développement général.

11. Septièmement, les stratégies suivies et les mesures prises pour réaliser les objectifs exigeaient l'adoption d'une approche intégrée, qui tiendrait compte de l'interdépendance entre le développement, l'environnement, la population et les ressources. Il faudrait intensifier les études sur cette interdépendance afin de définir de nouvelles lignes de conduite rationnelles.

12. Enfin, si l'on pouvait, sans trop de difficulté, tenir compte de buts écologiques et sociaux dans la poursuite de certains objectifs de développement, les choses se compliquaient lorsque des conflits apparaissaient, notamment à court ou à moyen terme, entre ces buts et des objectifs de croissance plus restreints. Même si la stratégie ne devait s'étendre que sur une décennie, il fallait donc la concevoir dans une perspective à plus long terme.

13. Le Directeur exécutif a également mentionné les points de vue suivants qui avaient été exprimés sur les buts et les objectifs lors des discussions du Conseil d'administration concernant la nouvelle stratégie internationale du développement.

14. Premièrement, de manière générale, l'un des objectifs principaux d'un processus de développement optimal devrait être de satisfaire aux besoins essentiels de la génération actuelle et des générations futures sans dépasser des limites extrêmes au-delà desquelles les activités de l'homme mettraient la biosphère en danger. C'est en considération de cet équilibre précaire qu'il faudrait peser toute décision. Deux types de problèmes se posaient. Tout d'abord, il y avait ce que l'on pourrait appeler des problèmes de spécification dus à la difficulté de cerner les principaux effets des activités de développement sur l'environnement. La définition des conséquences physiques et écologiques de ces objectifs et de ces mesures exigeait des écologistes comme des économistes et des physiciens qu'ils adoptent des approches intersectorielles et pluridisciplinaires. Ce n'était pas là chose facile. En outre, toute spécification des effets sur l'environnement dépendrait toujours de l'état d'avancement, au moment considéré, des connaissances scientifiques et des techniques disponibles, lesquelles n'étaient pas immuables mais évoluaient constamment et apportaient des notions et des perceptions nouvelles à notre

compréhension du processus continu des interactions mondiales. Ensuite, il existait des problèmes d'évaluation proprement dits. Pour bien contrôler le processus du développement, il fallait mettre au point des méthodes permettant d'évaluer plus exactement tous les "coûts et avantages" sociaux et écologiques, et non pas seulement économiques, des activités liées au développement. Il devait s'agir notamment de méthodes contribuant à déterminer les coûts et avantages, quantitatifs et qualitatifs, des mesures intéressant l'environnement. La première phase d'une série d'études spécifiques détaillées sur l'analyse coûts-avantages des mesures de protection de l'environnement, entreprises par le PNUE en collaboration avec une quarantaine de gouvernements, était à moitié achevée. Le Directeur exécutif a émis l'espoir que le PNUE serait en mesure de fournir des résultats concrets au Comité à la fin de cette première phase, avant la formulation définitive de la stratégie.

15. Deuxièmement, la nouvelle stratégie internationale du développement devrait aborder la question de l'utilisation de zones ne relevant d'aucune juridiction nationale, en l'occurrence du patrimoine commun de l'humanité. Du fait de l'absence d'accords internationaux appropriés, il fallait, pour gérer à l'avenir ce patrimoine commun et contrôler l'exploitation accélérée de ses ressources, prendre des mesures qui soient fondées sur des accords internationaux. Ces accords revêtiraient la plus grande importance pour le nouvel ordre économique international, puisqu'ils porteraient sur les deux grandes questions de contrôle international et d'impôts internationaux.

16. Troisièmement, l'intégration dans la nouvelle stratégie de certains "objectifs" spécifiques intéressant l'environnement constituait un autre problème important. Le Directeur exécutif savait que le Comité avait débattu des problèmes et difficultés inhérents à la définition d'objectifs sociaux. Il était également informé de la position du Département des affaires économiques et sociales internationales, des vues exprimées par le Directeur général adjoint de l'Organisation internationale du Travail (OIT) et de la proposition selon laquelle la stratégie devrait comprendre des objectifs dits "conformes aux aspirations". La communauté mondiale avait déjà défini un certain nombre d'objectifs réalisables pouvant faire partie intégrante de la nouvelle stratégie. Il pourrait s'agir notamment de l'introduction de normes minimales en matière de logement, de normes de qualité minimales pour l'eau potable dans toutes les régions du monde et de normes minimales de protection dans le milieu de travail pour chaque secteur industriel, tous ces objectifs devant être atteints dans des délais à convenir.

17. Quatrièmement, le Directeur exécutif a suggéré d'inclure dans la nouvelle stratégie certains projets régionaux ou mondiaux qui devraient être achevés ou du moins mis en chantier pendant les années 80 : projets d'irrigation/hydro-électricité ne nuisant pas à l'environnement, projets concernant l'afforestation et la gestion des forêts tropicales, projets de reconquête des déserts, projets intéressant les sources d'énergie renouvelables et projets visant à mettre au point des techniques moins polluantes et produisant peu de déchets.

18. Pour ce qui était des mesures de politique, le Conseil d'administration avait étudié les aspects ci-après :

19. Tout d'abord, en cherchant à atteindre les divers objectifs fixés par l'Assemblée générale pour la nouvelle stratégie, qui permettaient théoriquement d'espérer pouvoir satisfaire à un certain nombre des besoins de pays en développement, il importait de tenir pleinement compte de toutes les incidences négatives

pour avoir toutes chances de succès. L'augmentation substantielle de la production alimentaire et agricole était, par exemple, un objectif vital. Il fallait toutefois prendre en considération les coûts qu'impliquerait cette augmentation, ainsi que ses répercussions sur les grands écosystèmes agricoles. Le Directeur exécutif a noté que la révolution verte avait permis d'augmenter la production alimentaire de manière spectaculaire, mais au prix d'un certain nombre d'effets secondaires. En s'efforçant d'atteindre l'objectif fixé en matière de production alimentaire, les questions de l'entreposage dans des conditions appropriées, du transport et de la distribution des produits alimentaires destinés à la consommation humaine et animale, de la lutte contre le processus de désertification, devraient faire l'objet d'une attention accrue. L'objectif fixé à Lima pour l'an 2000 en ce qui concerne le développement de l'industrialisation était également primordial. Toutefois, un processus d'industrialisation rationnel posait une série de questions connexes dont il était fait mention dans la déclaration distribuée aux membres du Comité.

20. De toute évidence, des problèmes difficiles se poseraient sur le plan des "arbitrages" et des options en ce qui concernait la voie à choisir pour la réalisation de chacun des objectifs de développement fixés dans la résolution de l'Assemblée générale. Si l'on n'en tenait pas compte dès le stade initial, ces problèmes risquaient d'être très ardues, voire insurmontables, ou d'entraîner des dépenses prohibitives pour la plupart des pays en développement.

21. Deuxièmement, le Directeur exécutif a estimé que tous les pays devraient être prêts à évaluer les conséquences éventuelles sur l'environnement de toute activité de développement susceptible d'avoir des conséquences préjudiciables non seulement sur leur propre environnement, mais sur celui d'un autre pays ou sur une zone relevant du patrimoine commun de l'humanité. Au cas où les activités d'un pays donné auraient des conséquences néfastes pour d'autres pays ou pour la collectivité, ce pays devrait s'estimer tenu de consulter les pays en cause ou de prévoir à cette fin une procédure de consultation dans le cadre d'un accord. Les organisations du système des Nations Unies devraient fournir une assistance à cet égard en formulant des directives pour l'évaluation des incidences de telles activités sur l'environnement. Dans le cas d'activités de développement exécutées avec des fonds bilatéraux et multilatéraux, les pays dispensateurs d'aide devraient fournir une évaluation des incidences sur l'environnement en vue de permettre aux pays bénéficiaires de prendre, en pleine connaissance de cause, des décisions conformes à leurs objectifs et priorités. Outre l'assistance fournie, les pays donateurs devraient prendre à leur charge le coût de telles évaluations dans le cas de projets dont l'exécution était financée avec leur aide.

22. Troisièmement, on s'accordait à reconnaître la nécessité d'instaurer un ordre économique international plus équitable, ce qui impliquerait nécessairement une restructuration des relations économiques internationales entre, d'une part, les pays développés et les pays en développement et, d'autre part, les pays en développement eux-mêmes. Il fallait donc adopter les mesures voulues pour remédier à la vulnérabilité des pays en développement et accroître leur sécurité économique.

23. Une telle restructuration affecterait en particulier le commerce international, l'aide financière et le transfert de technologie. Dans beaucoup de milieux, on craignait que la situation ne soit défavorable aux pays en développement dans ces trois domaines; ces craintes pouvaient d'ailleurs s'avérer

salutaires aux pays en développement dans la mesure où les industries seraient amenées à s'adapter à cette situation. En pareil cas, les industries des pays en développement pourraient utiliser de nouvelles techniques sans se heurter aux problèmes qui se posaient fréquemment dans les pays développés où il fallait tenir compte des investissements déjà effectués dans ce domaine. Le transfert dans les pays en développement d'industries appropriées pourrait également être envisagé. La fourniture d'une assistance permettant aux pays en développement de transformer leurs industries et leur technologie était, semblait-il, d'importance vitale. Il importait de ne pas oublier qu'une telle transformation, visant essentiellement à rendre les pays en développement moins tributaires des pays développés sur le plan scientifique et technique en renforçant leurs propres capacités dans ce domaine, était essentielle pour l'instauration d'un ordre économique international équitable.

24. Pour ce qui était de l'examen et de l'évaluation, la stratégie actuelle ne comprenait pas de mécanisme prévoyant une évaluation à mi-parcours. La raison en était qu'au moment de son élaboration, on ne se préoccupait pas de l'environnement. On devrait prévoir dans la nouvelle stratégie un processus efficace pour l'évaluation des incidences des activités de développement sur l'environnement.

25. Le Comité était chargé d'une tâche importante : améliorer le bien-être d'une proportion importante de la population mondiale vivant dans les pays en développement, souvent dans une pauvreté sordide et maintenue dans un état d'asservissement par la simple nécessité de survivre. L'utilisation des ressources naturelles devait permettre à l'humanité de libérer ces peuples d'un tel esclavage, à condition de gérer ces ressources à bon escient, au profit des générations actuelles et futures. La cause de l'environnement n'était que la cause d'un développement rationnel, le seul objet étant le bien-être de l'homme.

FONDS DES NATIONS UNIES POUR L'ENFANCE

1. Le Directeur général du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (FISE) a mis l'accent sur le fait que pour la première fois dans l'élaboration des stratégies de développement, le Comité préparatoire était en mesure d'envisager des perspectives dépassant la durée d'une décennie. Au cours de cette période plus longue, il était possible de prévoir des mesures concernant non seulement l'infrastructure, mais aussi la génération montante qui ferait fonctionner l'économie et en retirerait les bénéfices.

2. Il a attiré l'attention sur le fait remarquable qu'un milliard d'individus, soit 45 p. 100 de la population des pays en développement à l'exclusion de la Chine, avaient 15 ans ou moins, contre 25 p. 100 environ pour les pays industrialisés. Ce phénomène justifiait à lui seul que l'on attache de l'importance au groupe d'âge des moins de 15 ans dans la planification du développement.

3. Tous les spécialistes des problèmes de l'enfance s'accordaient à reconnaître que les premières années étaient déterminantes pour le développement physique et psychologique harmonieux, la formation progressive des facultés intellectuelles et la formation de la personnalité des enfants. Pour obtenir une population capable de contribuer pleinement au développement de la société aussi bien que de réaliser son potentiel personnel, il fallait donc commencer avec le jeune enfant, et accorder également une attention particulière à l'adolescent.

4. Un rapide examen de la situation actuelle pour ce groupe d'âge montrait qu'il était loin de bénéficier des conditions de croissance qui le prépareraient soit à mener une vie personnelle raisonnablement satisfaisante, soit à contribuer selon son potentiel au développement national : 300 millions d'enfants de moins de six ans vivant en zone rurale n'avaient pas accès à de l'eau salubre; 400 millions d'enfants de moins de six ans ne bénéficiaient pas de services de santé; il existait en permanence une masse de 100 millions d'enfants de moins de six ans souffrant de malnutrition modérée ou grave; 175 millions d'enfants, soit la moitié de la population d'âge scolaire, n'allaient pas à l'école primaire; et sur les 15 millions et demi de bébés qui mouraient chaque année dans le monde, 15 millions se trouvaient dans les pays en développement.

5. Ce n'était pas une utopie de prévoir la mise en place de services au bénéfice des enfants au niveau national. On pouvait le faire en prenant deux initiatives de base au niveau national, avec appui international : a) la première consistait à effectuer au niveau national un examen des politiques et services affectant les enfants, et des modifications à apporter là où ce serait souhaitable et possible; b) la seconde consistait à élargir la portée des services de base au bénéfice des enfants dans les domaines de l'eau, de la santé, de la nutrition, avec participation communautaire à la gestion et au financement selon les grandes lignes élaborées pour les soins de santé primaires. Il était également possible de développer l'enseignement de base plus rapidement qu'à l'heure actuelle. Ces mesures pouvaient être considérablement accélérées par la coopération internationale et bilatérale.

6. La question se posait de savoir si la stratégie internationale devrait comporter certains objectifs sociaux universels affectant les enfants. A sa dernière session, le Conseil d'administration avait décidé que le FISE ne devrait pas s'efforcer d'établir lui-même des objectifs mais aider les pays à adapter les objectifs mondiaux aux situations nationales et à en assurer la réalisation maximale. Le Conseil d'administration a également reconnu que s'il était décidé d'inclure des objectifs quantitatifs dans la stratégie, celle-ci devrait également comporter des objectifs concernant les enfants, et le FISE aimerait contribuer dans la mesure du possible à la formulation de ces objectifs. Ceux-ci pourraient porter sur des domaines tels que la diminution de la mortalité infantile, l'extension des services de soins de santé primaires, l'accès élargi aux sources d'eau salubre, les progrès sanitaires et l'élimination de la malnutrition prononcée en tant que problème de santé publique.

7. Les actions résumées ci-dessus, que le FISE jugeait nécessaires pour améliorer raisonnablement la situation des enfants au cours des prochaines décennies, constituaient autant de politiques nationales qu'on pourrait envisager de recommander dans la stratégie internationale du développement.

8. On pourrait aussi envisager diverses mesures internationales de soutien telles que la coopération technique entre pays en développement, dont les moyens devaient être renforcés. Outre l'échange de visites d'observation et de conseillers et la rédaction et la publication d'études spécifiques, il convenait de renforcer la capacité qu'avaient les institutions appropriées des régions en développement d'assurer la formation, d'offrir des services consultatifs et de diriger ou financer la recherche orientée vers des problèmes précis.

9. En ce qui concerne le transfert de ressources, le processus d'amélioration de la situation des enfants pouvait être considérablement accéléré par une aide accordée aux pays en développement durant la période d'élargissement du champ d'application des services, étant bien entendu que les dépenses renouvelables seraient ultérieurement supportés par les pays et communautés (certaines exceptions à ce principe général pourraient être envisagées pour certains des pays les moins développés et sans littoral). Le montant des ressources nécessaires devrait être fourni par les organismes de financement des Nations Unies, y compris les institutions financières, et par des organismes intergouvernementaux et bilatéraux d'assistance. On pouvait noter que certaines initiatives intéressantes étaient prises en ce qui concerne une approche commune au sujet de l'eau par l'Action coopérative pour la Décennie internationale de l'eau potable et de l'assainissement; il en allait de même pour les soins de santé primaires et certains aspects de la nutrition. Intervenait aussi dans ces approches communes les institutions spécialisées à caractère technique dont l'action était très importante pour l'élaboration de stratégies favorisant les enfants dans les divers secteurs; le FISE collaborait étroitement avec ces institutions.

PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT

1. L'Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) a déclaré qu'on avait atteint un point critique en ce qui concerne les efforts collectifs visant à résoudre les problèmes des pays en développement et de la communauté mondiale. Si certains progrès avaient été enregistrés au cours des dix années écoulées depuis le lancement de la deuxième Décennie du développement, un certain nombre de problèmes de développement subsistaient et appelaient une action immédiate. Il a ajouté que la prise de conscience de plus en plus nette de l'envergure et de l'urgence des problèmes de développement, de la nécessité de l'interdépendance et de l'autonomie dans les pays en développement comme dans les pays développés et du fait que le développement est le résultat de la création des capacités humaines et de l'infrastructure institutionnelle autorisaient un certain optimisme.
2. Il a souligné que des facteurs tels que l'inflation, le chômage et la pénurie d'énergie, communs aux pays développés et aux pays en développement, venaient souvent assombrir cet optimisme et compromettre la continuation du progrès économique. Toutefois, l'existence de ces problèmes ne devait pas gêner les efforts accomplis pour mettre au point une nouvelle stratégie du développement.
3. Dans cet ordre d'idée, l'Administrateur a déclaré qu'il n'était pas seulement souhaitable de se mettre d'accord sur la nécessité de l'intervention de la communauté internationale en vue de faire aboutir des changements, mais aussi de traduire cette intervention dans les faits.
4. Il a déclaré que les relations entre pays développés et pays en développement avaient beaucoup évolué par rapport aux années précédentes, dans la mesure où l'on estimait aujourd'hui que le chemin du développement passait par l'autonomie collective plutôt que par l'établissement de liens économiques entre pays en développement et pays développés.

5. Il a ajouté que l'avenir de l'économie mondiale dépendait certes de la reprise économique dans les pays développés, mais aussi d'un progrès économique et social vigoureux et généralisé dans les pays en développement, qui servirait de base à une évolution équitable et dynamique de l'économie mondiale. A l'avenir, le progrès dépendrait donc de la capacité qu'auraient les pays en développement de gérer et d'exécuter leurs propres programmes de développement, de coopérer entre eux dans les domaines économique, technique et autres et d'utiliser au mieux les ressources financières et matérielles à leur disposition.

6. Tels étaient, selon l'Administrateur, les secteurs d'intérêt pour la coopération technique dont le rôle serait fort important dans la stratégie internationale du développement.

7. Il a alors fait mention d'un document distribué à la réunion par le PNUD. Ce document attirait l'attention sur le caractère global de la coopération technique et sur la nécessité d'améliorer la planification et la gestion des ressources techniques et d'accroître substantiellement les ressources pour la coopération technique.

8. Il fallait augmenter les dépenses d'équipement dans les pays en développement afin de les doter de l'infrastructure matérielle voulue, et le PNUD reconnaissait que la coopération technique était un catalyseur indispensable de cette assistance.

9. L'Assemblée générale soulignait dans sa résolution 33/193 la nécessité de développer la coopération entre pays en développement par le moyen de la coopération technique et économique. Le Plan d'action f/ adopté à la Conférence des Nations Unies sur la coopération technique entre pays en développement définissait comme objectif de cette coopération technique le renforcement de l'autonomie en aidant les pays en développement à trouver des solutions conformes à leurs propres besoins spécifiques, le développement de leur capacité technologique et le renforcement de leur autonomie collective en mettant à leur disposition un mécanisme d'échange de données d'expérience, de mise en commun des ressources techniques et de développement des complémentarités.

10. La coopération économique entre pays en développement faciliterait le développement en exploitant les complémentarités dans le domaine des relations commerciales, monétaires et financières, etc., tout en aidant à formuler des stratégies communes et à renforcer des positions collectives de négociation.

11. Au paragraphe 1 de sa résolution 33/193, l'Assemblée générale préconisait une nouvelle stratégie visant à promouvoir le développement des pays en développement dans le cadre du nouvel ordre économique international. L'Administrateur a déclaré que des changements fondamentaux dans la structure internationale du commerce et de la production, la division internationale du travail, les arrangements monétaires et le transfert de technologie seraient nécessaires pour atteindre cet objectif. Pour faciliter une telle transition, les ressources de la coopération technique pourraient être utilisées en vue de réaliser des études sur les problèmes d'actualité dans le domaine du commerce international, des produits de base et de la finance internationale; les conclusions de ces études pourraient être diffusées dans les pays en développement par des séminaires et d'autres moyens, préparant ces pays à participer aux discussions sur les problèmes complexes en jeu.

f/ Rapport de la Conférence des Nations Unies sur la coopération technique entre pays en développement (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.78.II.A.11 et Corr.), chap. I.

12. Les ressources pourraient être également utilisées pour former du personnel. Les ressources affectées à la coopération technique avaient été utilisées jusqu'à ce jour pour renforcer le développement institutionnel par le moyen d'associations de producteurs, d'accords de compensation, de promotion des exportations, etc., mais l'Administrateur voyait des possibilités considérables d'accroître les activités en vue d'aider les gouvernements à réaliser les changements institutionnels de structures plus importants au niveau international que suppose l'instauration du nouvel ordre économique international, et il a déclaré que les ressources affectées à la coopération technique pourraient représenter un potentiel considérable dans ce domaine. Pour que ce potentiel se réalise, il faudrait toutefois augmenter les ressources, améliorer l'efficacité du système international pour le développement et adapter les concepts de la coopération technique à l'évolution de la situation.

13. L'autonomie reposait, selon l'Administrateur, sur la capacité des pays en développement d'utiliser de façon optimale la science et la technique; cette capacité jouait un rôle déterminant dans les perspectives de progrès économique et social pour l'ensemble du monde en développement et constituait donc un facteur important de la nouvelle stratégie du développement. L'Administrateur a émis le vœu que la Conférence des Nations Unies sur la science et la technique au service du développement aboutisse à une action concertée des gouvernements assurant un démarrage effectif de la prochaine décennie du développement.

14. Il a déclaré que la science et la technique constituaient une dimension essentielle de la coopération technique par le développement et l'acquisition de connaissances, d'aptitudes et de techniques et que le système des Nations Unies pour le développement devrait profiter de la Conférence pour accroître ses efforts dans le domaine de la coopération technique et pour créer des ressources supplémentaires à utiliser à des fins bien définies en vue de répondre de façon plus efficace aux besoins des pays en développement. Il faudrait pour cela compter sur l'appui constant de tous les gouvernements au système de la coopération technique.

15. L'ébauche de la stratégie dont le Comité avait été saisi se référait uniquement à la question globale des flux financiers. Le Comité plénier créé aux termes de la résolution 32/174 de l'Assemblée générale, lorsqu'il avait adopté une déclaration g/ sur les courants de ressources n'avait fait aucun commentaire sur la composition de ces courants. Pour bénéficier pleinement de l'accroissement des courants de ressources, il faudrait toutefois étudier soigneusement la composition des courants, et l'Administrateur a demandé au Comité d'examiner le rôle de la coopération technique au moment de décider des buts et objectifs de la nouvelle stratégie.

PROGRAMME ALIMENTAIRE MONDIAL

1. Le Directeur exécutif adjoint du Programme alimentaire mondial (PAM) a mis l'accent sur l'objectif ultime assigné par la Stratégie internationale du développement pour la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement, à savoir le développement économique dans la justice sociale, y voyant l'un des éléments essentiels du nouvel ordre économique international. La décennie révolue avait précisément échoué dans ce domaine, étant donné que les contraintes résultant pour de nombreux pays en développement de l'insuffisance des ressources extérieures et de l'épargne intérieure ne leur avaient pas permis d'attribuer des fonds en quantité voulue aux programmes de développement social ou à d'autres mesures de lutte contre la pauvreté. En dépit de taux de croissance économique élevés dans certains pays en développement, les inégalités dans les domaines des revenus, de la consommation et de l'accès aux emplois, aux services de santé et à l'éducation persistaient depuis 20 ans. Pour les atténuer, il fallait élaborer des politiques portant sur l'ensemble de la population, y compris les femmes et les jeunes, et renforçant l'autosuffisance, afin d'assurer une plus large répartition des avantages de la croissance économique.

2. Le PAM avait tenté de contribuer à ce processus en fournissant une aide alimentaire essentiellement sous la forme d'un investissement dans les projets de développement économique et social réalisés par les gouvernements dans les pays en développement. A la fin de 1978, soit après 16 ans environ de fonctionnement, il avait consacré 3,3 milliards de dollars sous forme d'aide alimentaire à plus de 900 projets entrepris dans 108 pays en développement et il y avait expédié environ 9 millions de tonnes de denrées alimentaires.

3. Le PAM reconnaissait que la solution à long terme du problème des pénuries alimentaires dans les pays en développement consistait essentiellement à accroître la production dans ces pays. Pour y arriver, il faudrait investir deux fois plus dans le secteur agricole que dans les années 70. Dans certains pays, une autre condition préalable serait d'introduire des réformes agraires, thème même de la Conférence mondiale sur la réforme agraire et le développement rural qui devait se tenir à Rome en juillet 1979. D'autres conditions préalables étaient l'élaboration de techniques adéquates dans l'agriculture, la promotion du traitement des produits agricoles, l'amélioration des études de marché et l'adoption de politiques de prix réalistes. Conformément à cette stratégie, le PAM avait accordé la priorité aux projets de développement agricole, qui avaient représenté en 1978 54 p. 100 de l'ensemble de ses engagements; ce choix constituait par lui-même une première initiative du PAM en vue de contribuer à une stratégie de sécurité alimentaire mondiale. Cette stratégie avait été énoncée dans le Plan d'action pour la sécurité alimentaire mondiale adopté par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture.

4. En vue de relever le niveau de l'emploi et le pouvoir d'achat de la population rurale pauvre, un effort devait être fait pour industrialiser rapidement les pays en développement. Il serait préférable en l'occurrence de recourir à la formule de petites entreprises utilisant des techniques à forte intensité de main-d'oeuvre plutôt qu'à des complexes industriels transnationaux à forte intensité de capital, qui souvent ne créaient guère d'emplois au niveau local (national).

5. De même, les projets d'infrastructure économique et sociale entrepris en zone rurale et ayant une forte composante de main-d'oeuvre (auxquels le PAM avait été intimement lié depuis 16 ans) devraient promouvoir le développement et le bien-être en milieu rural en affectant à des travaux constructifs une main-d'oeuvre sous-employée et en contribuant à accroître la production agricole.

6. Depuis la Conférence mondiale sur l'alimentation, tenue en 1974, on n'avait guère enregistré de progrès en ce qui concerne la malnutrition. L'augmentation de la production alimentaire, le relèvement des revenus et une meilleure répartition des produits alimentaires et des revenus devraient contribuer à résoudre le problème de la faim et de la malnutrition. Dans l'intervalle, des mesures spéciales s'imposeraient pour faire face aux problèmes des groupes de population les plus vulnérables. Parmi les diverses approches qui devraient être tentées, les programmes d'intervention nutritionnelle sous la forme d'aide alimentaire aux groupes vulnérables devraient permettre de diminuer la mortalité, la morbidité et la malnutrition chez les mères et les enfants. Ces projets devraient également servir d'opérations intérimaires au cours desquelles on prendrait des mesures pour développer l'autosuffisance des pays assistés et leur permettre ainsi d'assurer eux-mêmes leur sécurité alimentaire; on empêcherait ainsi ces projets de prendre peu à peu un caractère permanent.

7. La nouvelle stratégie internationale du développement devrait également comporter des mesures et des initiatives spécifiques en vue de faire face aux problèmes particuliers et urgents qui se posent aux pays en développement les moins avancés, sans littoral, insulaires et les plus gravement touchés. Depuis la crise alimentaire mondiale de 1973, le PAM avait accordé la priorité dans l'affectation de ses ressources aux pays les moins développés et les plus gravement touchés (la part du montant total attribuée à ces pays représentait 76 p. 100 en 1978 et environ 90 p. 100 au cours de 1979). Les Directives et critères de l'aide alimentaire approuvés par le Comité des politiques et programmes d'aide alimentaire à sa septième session et portés à l'attention du Comité préparatoire stipulaient entre autres que, dans l'affectation de l'aide alimentaire, les pays donateurs devraient donner la priorité aux pays à faible revenu, déficitaires en produits alimentaires (ceux qui remplissent les conditions nécessaires pour bénéficier de l'aide que l'Association internationale de développement accorde à des conditions de faveur). Les mêmes directives reconnaissaient toutefois qu'il convenait également de se préoccuper des autres pays en développement qui ont besoin d'une aide alimentaire en vue de soutenir des projets conçus spécialement pour venir en aide aux couches les plus pauvres de la population. L'expérience du PAM à cet égard avait mis en lumière un dilemme, en ce sens que les pays ayant les plus grands besoins étaient souvent ceux qui étaient les moins à même d'absorber une aide. Des mesures devraient être prises pour aborder les problèmes spécifiques hautement prioritaires au niveau sectoriel ou régional dans le pays les moins développés et autres pays à faible revenu.

8. En ce qui concerne les ressources nécessaires à l'application de la nouvelle stratégie, il faudrait mobiliser et redistribuer les moyens disponibles sur une grande échelle. Ces ressources continueraient à être assurées essentiellement par les pays en développement, mais un effort accru de coopération internationale s'imposerait dans les années 80 si l'on voulait parvenir à une croissance rapide.

9. En ce qui concerne l'aide alimentaire, bien qu'elle eût passé, au titre de l'aide publique au développement, de 8 p. 100 en 1973 à 13 p. 100 en 1977, soit 1 838 millions de dollars ou 9,4 millions de tonnes, elle restait en deçà de l'objectif minimum de 10 millions de tonnes de céréales par an fixé par la Conférence mondiale de l'alimentation en 1974. Le fait que cet objectif minimum n'ait pu être atteint n'était pas imputable à une insuffisance des ressources, étant donné que les stocks des pays producteurs étaient plus importants qu'au cours des années précédentes et qu'on s'attendait à ce qu'ils augmentent encore au cours de la campagne 1978/79. D'autre part, les besoins à l'importation des pays en développement avaient augmenté plus rapidement que par le passé en raison de l'accroissement de la population et de l'augmentation des revenus (23 millions de tonnes en 1978 pour les pays les plus gravement touchés et autres pays à faible revenu et à déficit alimentaire). L'ajournement des négociations avant la conclusion d'un nouvel arrangement céréalier international et d'une nouvelle convention d'aide alimentaire avait notamment eu pour effet que l'aide alimentaire demeurait soumise à des fluctuations causées par les irrégularités de la production et les mouvements des prix, et privée de toute assurance de continuité.

10. On avait estimé les besoins d'aide alimentaire en céréales à 15 ou 16 millions de tonnes d'ici à 1985. Le Comité créé aux termes de la résolution 32/174 de l'Assemblée générale avait demandé au Comité des politiques et programmes d'aide alimentaire d'étudier les implications de ce niveau d'aide alimentaire nécessaire dans les prochaines années en vue de l'accroissement prévu de l'aide alimentaire aux pays en développement au cours des années 80. Enfin, comme il était dit dans les Directives et critères de l'aide alimentaire, l'application de la nouvelle stratégie supposerait une étroite harmonisation des efforts entrepris par les pays développés et les pays en développement ainsi que par les diverses organisations compétentes appartenant ou non au système des Nations Unies.

FONDS DES NATIONS UNIES POUR LES ACTIVITES EN MATIERE DE POPULATION

1. Le Directeur exécutif du Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population (FNUAP) a déclaré que, si les données démographiques constituaient un apport essentiel pour la planification, le traitement accordé au facteur population dans les stratégies nationales et internationales du développement différait considérablement de celui qu'on y réservait à un certain nombre d'autres variables économiques et sociales. Alors que nombre de ces variables étaient considérées comme faisant partie intégrante du processus de développement, l'élément population avait souvent été traité comme un facteur exogène. Dans les stratégies du développement, notamment celles adoptées dans les années 50 et 60, on insistait généralement sur la nécessité d'investir dans l'industrie afin d'accélérer le développement et on fixait des objectifs pour l'accroissement global du revenu par habitant sans spécifier les conditions de la répartition des revenus. La méthode consistant à privilégier les investissements dans l'industrie au détriment de nombreux autres aspects de développement, et ce en période d'accroissement de la population, n'avait permis de résoudre qu'un petit nombre des problèmes des pays en développement.

2. Il pourrait être nécessaire de réorienter les objectifs fondamentaux des politiques de développement, en réservant la priorité au bien-être général de la population plutôt qu'à l'atteinte de taux spécifiques du revenu par habitant. A cette fin, il faudrait également modifier la structure des investissements. Il pourrait être utile d'accroître les investissements dans les secteurs non producteurs de biens, en particulier ceux de la santé et de l'éducation. Les stratégies du développement devraient tenir compte d'un certain nombre de corrélations entre les facteurs démographiques, l'utilisation des ressources, la détérioration de l'environnement et le processus de développement. Les réformes institutionnelles et économiques devraient également faire partie intégrante de la nouvelle stratégie.

3. Dans ce contexte général, il conviendrait d'accorder l'attention qu'ils méritent aux facteurs démographiques suivants : état de la population, accroissement, fécondité, mortalité, structure par âge, migration, urbanisation et répartition spatiale, étant donné que ces facteurs influencent sur la plupart des autres variables économiques et sociales et étaient influencés par elles. La planification du développement n'avait jusqu'à présent porté que sur des périodes assez courtes, pendant lesquelles les mouvements de population étaient considérés comme sans importance. Les mouvements de population étaient des phénomènes attribuables principalement à des changements intergénérationnels survenant dans des variables démographiques et, en tant que telle, la période visée devait porter au moins sur une génération. Mais on ne pouvait atteindre les objectifs à long terme qu'en incorporant des investissements dans le secteur démographique aux plans de courte durée, compte tenu de leur rentabilité à long terme.

4. L'expérience acquise par le FNUAP au cours des dix dernières années en ce qui concerne l'exécution de programmes démographiques avait prouvé que le facteur population était programmable et que les variables démographiques pouvaient être intégrées dans les stratégies du développement. En fait, le FNUAP n'avait, pour sa part, jamais considéré les programmes en matière de population comme un investissement visant uniquement à assurer la régulation de la fécondité ni comme une fin en soi, mais toujours comme l'un des éléments constitutifs de la stratégie du développement et fonction des besoins et des conditions propres à chaque pays considéré.

5. Le Directeur exécutif a appelé l'attention des membres du Comité préparatoire sur la résolution 2051 (LXII) du Conseil économique et social, en date du 5 mai 1977, dans laquelle le Conseil avait noté l'intérêt particulier que présentait le Plan d'action mondial sur la population pour la formulation d'une nouvelle stratégie internationale du développement. Il a également mentionné de manière plus explicite les domaines prioritaires d'action identifiés à l'annexe de la résolution 1979/32 adoptée par le Conseil économique et social le 8 mai 1979. Les buts et objectifs ci-après lui semblaient revêtir un intérêt particulier :

a) Tous les Etats Membres devraient examiner leurs objectifs, programmes et projets de développement national de manière à déterminer l'impact qu'ils ont sur les tendances et les objectifs démographiques et à donner la priorité aux stratégies qui pourraient avoir un effet sur les tendances démographiques en conformité avec les objectifs en matière de population;

b) Tous les Etats Membres devraient assurer, indépendamment de leurs objectifs démographiques d'ensemble, le droit des personnes de décider librement, en connaissance de cause et en toute responsabilité, du nombre de leurs enfants et de l'espacement des naissances;

c) Tous les Etats Membres devraient, dès que possible, assurer une éducation appropriée sur la parenté responsable et mettre à la disposition des personnes qui le souhaiteraient des services d'information à ce sujet;

d) Tous les Etats Membres qui estimeraient que leur taux de natalité est préjudiciable à leurs objectifs nationaux devraient être invités à fixer des objectifs quantitatifs et à mettre en oeuvre des politiques pouvant permettre d'atteindre ces objectifs à des dates précises;

e) Les Etats Membres ayant un taux de mortalité élevé, en particulier ceux où l'espérance de vie n'atteint pas encore 50 ans ou plus et où le taux de mortalité infantile n'est pas encore inférieur à 120 p. 1 000 naissances vivantes pourraient être priés de prendre des mesures visant à réduire rapidement la mortalité, en particulier en créant avant 1985 des services de santé primaires en faveur de la population tout entière;

f) On pourrait demander à tous les Etats Membres d'étudier soigneusement les modifications survenues dans la répartition de leur population, compte tenu en particulier de la nécessité d'assurer une répartition équilibrée de la population entre villes et campagnes et d'atténuer les problèmes propres aux zones métropolitaines;

g) Tous les Etats Membres pourraient être priés d'assurer la formation de personnel et d'entreprendre des activités de recherche sur la corrélation entre les facteurs démographiques et le développement économique, compte tenu de leur situation particulière, et de prendre des mesures concrètes à cette fin;

h) Les Etats Membres du monde développé pourraient être instamment priés d'accroître le courant de ressources financières et techniques à destination des pays en développement.

DEPARTEMENT DE LA COOPERATION TECHNIQUE POUR LE DEVELOPPEMENT

1. Le Secrétaire général adjoint à la coopération technique pour le développement a indiqué que la première grande tâche qui attendait le Comité préparatoire consistait à donner une certaine cohérence et un certain ordre de priorité au grand nombre de principes, de programmes d'action et de directives dont il était question dans les décisions prises par les organes de l'ONU au sujet des mesures nationales et internationales de nature à favoriser le développement économique et social.

2. Quel que puisse être en fin de compte l'ensemble de mesures que l'on décidera d'inscrire dans la stratégie internationale du développement pour la troisième Décennie des Nations Unies pour le développement, il allait de soi qu'il faudrait déployer de gros efforts pour renforcer la capacité nationale qu'ont les pays en développement de participer pleinement aux relations économiques internationales et de bien utiliser les possibilités et ressources nationales et internationales aux fins du développement.

3. Le Secrétaire général adjoint a ajouté qu'il était d'une nécessité impérieuse que la communauté internationale dédie à nouveau ses efforts à la coopération technique, afin de renforcer les moyens nationaux de développement. La coopération technique n'avait en effet jamais été plus nécessaire. Encore faudrait-il mettre au point de nouvelles méthodes de coopération technique afin de tenir compte de l'évolution de la situation. Il convenait, par exemple, de donner davantage corps à la notion de coopération technique entre pays en développement.

4. Non seulement l'ampleur actuelle des activités de coopération technique entreprises par l'intermédiaire du système des Nations Unies était loin de répondre aux besoins des pays en développement, mais la présente répartition des ressources multilatérales et bilatérales mises au service du développement avantagait l'assistance sous forme de biens d'équipement beaucoup plus que la coopération technique.

5. Il fallait, dans le cadre de la nouvelle stratégie internationale du développement, déclarer que la communauté internationale avait l'obligation de faire de la coopération technique un élément important de son programme d'action et fournir des ressources en rapport avec les besoins des pays en développement.

6. Au long des années, les pays bénéficiaires avaient peu à peu développé leurs propres capacités dans un nombre non négligeable de domaines où l'ONU avait traditionnellement apporté une assistance, ce qui leur avait donc permis de réduire leur dépendance à l'égard de l'Organisation. Mais les progrès techniques et l'évolution sociale avaient constamment suscité de nouveaux problèmes pour la solution desquels on ne disposait pas encore de compétences locales suffisantes. Le Secrétaire général adjoint a estimé qu'à cet égard l'assistance du système des Nations Unies pouvait être cruciale et qu'elle devrait être encouragée.

7. A son sens, il ne faisait pas de doute que les organisations du système des Nations Unies avaient la responsabilité évidente de donner suite aux décisions à la fois mondiales et nationales touchant les priorités du développement. Les organisations en question et les Etats Membres avaient à la fois l'occasion et l'obligation de coopérer plus efficacement à cette fin. Il était indispensable de veiller à ce que les décisions des différents éléments des Nations Unies qui s'occupent du développement économique et social et dont chacun possède un mandat et un domaine de compétence différents soient convenablement énoncées. Le Secrétaire général adjoint estimait que, vu sa compétence spéciale dans le domaine de la planification du développement économique et social, son département pouvait utilement aider les gouvernements qui sollicitaient son concours dans ce domaine à déterminer dans quelle mesure les objectifs de la stratégie internationale du développement correspondaient à la situation et aux besoins qui leur étaient propres.

8. Le Département de la coopération technique pour le développement avait pour principale tâche de coopérer sur le plan technique au renforcement des infrastructures institutionnelles dans les pays en développement et à l'élargissement de la gamme de leurs ressources exploitables. C'était grâce à l'infrastructure institutionnelle en général et aux institutions publiques en particulier que les plans et programmes de développement étaient formulés et exécutés. Cette infrastructure et ces institutions contribuaient aussi pour beaucoup à valoriser les ressources humaines et à mobiliser tous les groupes sociaux nécessaires pour assurer le développement et, partant, le progrès économique et social.

9. Selon le Secrétaire général adjoint, on s'attachait de plus en plus à réorienter le développement, à la fois afin de faciliter la participation populaire au développement et afin d'assurer une répartition plus équitable des fruits du développement entre les membres de la société. Il faudrait de ce fait prévoir les nouveaux arrangements institutionnels à appliquer afin d'atteindre ces objectifs.

10. Dans le domaine des ressources matérielles, les pays en développement devaient non seulement exploiter au maximum les ressources recensées mais aussi découvrir et exploiter de nouvelles ressources. Ils devaient profiter des progrès de la science et de la technique en vue d'atteindre leurs objectifs nationaux. Les problèmes étaient particulièrement aigus dans le domaine de l'énergie.

11. La communauté internationale devrait s'engager de nouveau à donner plus d'ampleur aux activités internationales de coopération technique qui font progresser les pays en développement et à chercher, parmi les nouvelles méthodes de coopération technique, à appliquer celles qui sont les mieux adaptées à l'évolution des conditions qui président au développement économique et social.

12. Les pays en développement devraient rendre leurs institutions mieux aptes à servir les fins du développement et tirer le plus grand parti possible de la coopération technique que leur offre le système des Nations Unies. L'Organisation des Nations Unies devrait entreprendre aux échelons régional, sous-régional et national les activités nécessaires pour pouvoir suivre constamment l'évolution et l'orientation des besoins institutionnels des pays en développement. Elle devrait proposer des mesures appropriées aux autorités nationales et internationales et aider les pays en développement à appliquer les réformes voulues et à organiser les programmes de formation nécessaires à cette fin.

13. L'ONU devrait, par des efforts d'imagination plus intenses et plus novateurs, aider les pays en développement à explorer et mettre rationnellement en valeur leurs ressources matérielles et naturelles. Des mesures devraient être prises d'urgence pour exploiter diverses sources possibles d'énergie.

14. Le Secrétaire général adjoint a souligné que la communauté internationale devrait porter particulièrement son attention sur l'application de la science et de la technique au développement. L'ONU devrait aider les pays en développement qui le lui demandent à formuler divers modèles possibles de développement et à assurer la réalisation de ceux qu'ils choisiraient.

CENTRE DES NATIONS UNIES SUR LES SOCIÉTÉS TRANSNATIONALES

1. Le Directeur exécutif adjoint du Centre des Nations Unies sur les sociétés transnationales a estimé que l'influence grandissante que les sociétés transnationales exerçaient sur l'économie mondiale était sans aucun doute l'un des importants facteurs dont il faudrait tenir compte dans la formulation de la nouvelle stratégie internationale du développement. Cette influence se faisait sentir dans tous les domaines non seulement en raison de l'ampleur des activités des sociétés transnationales mais aussi de la prépondérance de leurs transactions internes. On a estimé par exemple qu'environ un tiers du commerce international

se faisait à l'intérieur du réseau que forment les sociétés transnationales ou entre sociétés affiliées. De ce fait, un grand nombre des moyens traditionnels permettant d'intervenir dans les relations économiques internationales devenaient inopérants.

2. Bien que la théorie soit en retard sur la pratique en cette matière, les gouvernements avaient une conscience aiguë de la nécessité d'agir dans ce domaine; en 1974, ils avaient créé la Commission des sociétés transnationales et le Centre des Nations Unies sur les sociétés transnationales qui servaient, au sein du système des Nations Unies, de point de convergence pour toutes les questions liées aux sociétés transnationales. Soucieux d'aider les gouvernements à formuler une nouvelle stratégie internationale du développement, le Centre avait rédigé un document de séance sur la stratégie internationale du développement et les sociétés transnationales, qui avait été distribué au Comité.

3. L'ampleur et la nature des activités des sociétés transnationales imposaient aux gouvernements l'obligation de chercher comment utiliser les moyens financiers, technologiques et administratifs extrêmement importants de ces sociétés en vue d'atteindre les objectifs du développement des pays où elles opéraient.

4. Pour y faire face, les gouvernements avaient pris des mesures aux niveaux national et régional et avaient entrepris au niveau international de donner un cadre à la participation des sociétés transnationales au fonctionnement de l'économie mondiale en créant un groupe de travail intergouvernemental et en lui donnant pour mission de formuler un code de conduite. Ce code pouvait être considéré comme faisant partie intégrante du cadre plus large que la nouvelle stratégie internationale du développement créerait pour l'ensemble de l'économie internationale.

5. La Commission des sociétés transnationales avait demandé au Groupe de travail d'achever ses travaux avant l'année prochaine. Les délibérations en cours, qui s'appuyaient sur les formulations préparées par le Président du Groupe, permettaient à la fois de réaffirmer l'obligation faite aux sociétés transnationales de respecter la souveraineté nationale et les objectifs de développement des pays d'accueil, ou de s'abstenir de toute ingérence politique, et de définir les normes de conduite touchant des questions telles que la propriété et le contrôle, la balance des paiements, la fixation des prix de transfert, la protection des consommateurs et de l'environnement et la divulgation de renseignements. Les formulations avaient trait également au traitement réservé aux sociétés transnationales par les pays d'accueil et les pays d'origine ainsi qu'aux questions de nationalisation, d'indemnisation et de juridiction.

6. Les gouvernements semblaient disposés à traiter les sociétés transnationales de la même façon que les entreprises nationales dans des situations comparables, mais ils attendaient d'elles qu'elles fassent en sorte que leurs filiales dans les pays d'accueil soient à même de prendre d'une façon décentralisée des décisions tenant compte de l'intérêt des pays d'accueil, qu'elles permettent aux intérêts locaux d'exercer effectivement leur contrôle en cas d'entreprises communes et qu'elles emploient des ressortissants des pays d'accueil aux postes de direction et aux postes techniques de leurs filiales. Reconnaissant que les transactions financières entre les filiales et la société mère risquaient d'avoir des effets fâcheux sur la balance des paiements et d'autres effets encore, on invitait les sociétés transnationales, dans les textes provisoires du code, à

suivre le principe de l'entreprise séparée, à être prêtes à rééchelonner les sorties de capitaux et de bénéficiaires si ces transferts aggravaient sérieusement les problèmes de balance des paiements des pays d'accueil et à renoncer aux pratiques financières de nature à déplacer les entreprises de ces pays. Le code invitait également les sociétés transnationales à prendre diverses mesures afin de protéger les consommateurs et l'environnement et de divulguer certains renseignements aux gouvernements, au public et aux syndicats.

7. Bon nombre de ces questions étaient intimement liées à une nouvelle stratégie internationale du développement; aussi le Centre s'était-il utilement employé non seulement à élaborer le code de conduite, et même les modalités possibles de son application afin de lui donner force exécutoire, mais aussi à mener des activités de recherche, d'information et de coopération technique. Il avait analysé les moyens par lesquels les pays en développement pourraient utiliser les capacités des sociétés transnationales sans faire obstacle au développement de leurs capacités nationales et au renforcement de leur autonomie, par exemple en étudiant la possibilité de détacher certains éléments d'un transfert global de technologie, ou en recherchant de nouvelles formules d'association, comme par exemple les coentreprises dans les industries à technologie de pointe où la compétence des sociétés transnationales semblait nécessaire, et de nouveaux arrangements contractuels n'impliquant pas de prise de participation par des sociétés transnationales. Le Centre analysait également le rôle que les sociétés transnationales jouaient dans des secteurs et des pays déterminés et l'effet qu'elles exerçaient sur eux. L'expérience que les pays en développement avaient acquise dans leurs rapports avec les sociétés transnationales avait été examiné de très près au cours de réunions techniques et utilisée à l'occasion des ateliers de formation organisés par le Centre à la demande des gouvernements.

CENTRE DES NATIONS UNIES POUR LE DESARMEMENT

1. Le Directeur du Centre des Nations Unies pour le désarmement a rappelé qu'un an auparavant, lors de sa dixième session extraordinaire entièrement consacrée au désarmement, l'Assemblée générale avait longuement examiné cette question. Ce qui préoccupait la communauté internationale se trouvait reflété dans le document final de cette session extraordinaire (résolution S-10/2 de l'Assemblée, en date du 30 juin 1978).

2. La course aux armements représentait une utilisation improductive des ressources; à cause d'elle, l'économie se détournait de ses buts humanitaires et les efforts nationaux de développement étaient freinés. Les quelque 400 milliards de dollars dépensés de par le monde à des fins militaires, qui représentaient plus de 5 p. 100 de la production mondiale de biens et services, ne constituaient qu'une partie du coût total de la course aux armements.

3. La course aux armements et les dépenses militaires nuisaient aux échanges, à l'aide et à la coopération technique et scientifique entre les pays. En détournant les ressources de la production et de la croissance, en aggravant l'inflation et d'autres difficultés économiques, la course aux armements entravait le plein développement des échanges internationaux. En cela et à d'autres égards,

la course aux armements contribuait à maintenir et à accroître l'écart entre les pays développés et les pays en développement et elle retardait l'instauration d'un nouvel ordre économique international. Cela étant, l'Assemblée générale avait fait ressortir, lors de sa dixième session extraordinaire, le lien étroit qui existait entre les dépenses d'armement et le développement économique et social. A la demande de l'Assemblée générale, le Secrétaire général suivait constamment la question des conséquences économiques et sociales de la course aux armements et des dépenses militaires et présentait périodiquement des rapports sur cette question à l'Assemblée générale.

4. Etant donné le lien qui existe entre les dépenses d'armement et le développement économique et social des Etats, et vu la nécessité de libérer les ressources actuellement utilisées à des fins militaires pour les affecter à ce développement économique et social, le Secrétaire général avait entrepris, à la demande de l'Assemblée générale et avec le concours d'un groupe d'experts gouvernementaux qualifiés nommés par lui, une étude des rapports entre le désarmement et le développement. Cette étude serait prête pour la trente-sixième session de l'Assemblée générale.

5. L'étude aura deux grands objectifs : servir à fonder des décisions sur des actions concrètes, après des mesures de désarmement, pour libérer les ressources réelles actuellement utilisées à des fins militaires et les mettre au service du développement économique et social dans le monde, en particulier au profit des pays en développement; et informer l'opinion sur la question des rapports entre le désarmement et le développement.

6. L'étude se faisait en recherchant comment le désarmement pouvait contribuer à l'instauration d'un nouvel ordre économique international. Elle avait un caractère prospectif et directif. Elle mettait l'accent à la fois sur l'opportunité, après des mesures de désarmement, d'une réaffectation au développement économique et social, en particulier au profit des pays en développement, des ressources actuellement utilisées à des fins militaires. Elle soulignait aussi la faisabilité technique de cette réaffectation. Elle devait donner des résultats susceptibles de guider effectivement la formulation de mesures concrètes pour réaffecter les ressources militaires aux niveaux local, régional, national et international.

7. Malheureusement, on n'avait guère prêté attention dans le passé à la question des rapports entre les armements et le désarmement, d'une part, et d'autres aspects du développement social, économique et politique, d'autre part. A un grand nombre des réunions mondiales importantes qui avaient été consacrées, dans les dernières années, à l'instauration d'un nouvel ordre économique international, on ne s'était pas assez préoccupé des conséquences de la course aux armements. Le Centre était d'avis que lorsqu'on élaborait des programmes et des recommandations, il fallait tenir compte des conséquences de la course aux armements. Deux aspects du problème devaient en particulier être examinés : premièrement, le volume des ressources absorbées par la course aux armements et les utilisations socialement constructives auxquelles elles auraient pu être affectées; deuxièmement, les processus économiques et institutionnels, aux niveaux national et international, par lesquels la réorientation de la politique militaire pouvait affecter l'évolution du développement dans d'autres domaines. Le Directeur exécutif du Centre a exprimé l'espoir qu'en élaborant la nouvelle stratégie internationale du développement, on prêterait dûment attention aux rapports entre le désarmement et le développement.

1. Le Directeur exécutif du Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat) a déclaré que les programmes de développement et d'amélioration des établissements humains pouvaient contribuer de façon marquée à la réalisation des objectifs de la nouvelle stratégie internationale du développement. Premièrement, il fallait, avant d'encourager les possibilités d'emploi diversifiées dans l'industrie, le commerce, les services et la plupart des autres secteurs économiques, développer les établissements humains de façon à permettre des activités économiques planifiées; deuxièmement, les investissements en biens d'équipement dans les établissements humains pouvaient par eux-mêmes contribuer vigoureusement à promouvoir l'emploi dans les pays ayant de larges réserves de main-d'oeuvre inutilisées; troisièmement, on pouvait orienter la planification physique des réseaux d'établissements urbains et ruraux, des régions urbaines et de certains modes d'habitat de façon à arriver à optimiser le bilan coûts-avantages à l'échelon national; quatrièmement, on pouvait, en planifiant rationnellement les établissements, conserver l'énergie et économiser sur les ressources en combustibles susceptibles de s'épuiser; et cinquièmement, les programmes d'aménagement des établissements pouvaient tendre à avantager des groupes déterminés de la population et, par là, contribuer utilement à la réalisation des objectifs d'équité sociale sur lesquels on insistait dans la stratégie internationale du développement.

2. Amplifiant sur ces cinq points, le Directeur exécutif entrevoyait le rôle de premier plan qui reviendrait aux programmes d'aménagement des établissements humains dans le développement.

3. Se référant à un document de base portant sur les établissements humains et la nouvelle stratégie internationale du développement, il a formulé les recommandations expresses suivantes et invité le Comité à les prendre en considération :

a) On devait reconnaître qu'il fallait que les villes, les agglomérations et les villages forment un tout bien planifier pour que les pays en développement disposent de l'infrastructure et des services sans lesquels ils ne pouvaient atteindre leurs objectifs en matière d'industrialisation, d'amélioration de la production agricole et d'expansion du commerce;

b) Il était nécessaire, dans le cadre d'une stratégie du développement des établissements humains qui définissait les règles selon lesquelles il fallait répartir les établissements et en établir la hiérarchie, de s'engager à effectuer des investissements d'une ampleur suffisante et à réunir des ressources appropriées en experts de la gestion afin de doter les établissements humains des logements, de l'infrastructure et des services dont ils ont besoin;

c) Il fallait établir l'ordre de priorité des tâches consistant à prévoir l'infrastructure, la main-d'oeuvre et la formation professionnelle, les capitaux à investir, les stimulants fiscaux et la réglementation à appliquer par les gouvernements pour assurer la réalisation harmonieuse des objectifs des stratégies de développement des établissements humains;

d) Il fallait que les programmes de développement social et économique et d'aménagement des régions forment un tout, de façon que, pour tous les groupes socio-économiques, les progrès de tous les éléments constitutifs des conditions de vie et de travail et des conditions environnementales soient équilibrés;

e) Il fallait créer des établissements humains plus rationnels, plus économiques et moins gros consommateurs d'énergie, en s'inspirant de modèles autochtones et en reflétant des valeurs culturelles autochtones, afin que les pays en développement puissent progresser de façon optimale, dans les limites des ressources naturelles dont ils disposent;

f) Il fallait encourager l'industrie du bâtiment, en qui il fallait voir un secteur économique de premier plan, et par là entraîner la croissance économique et l'expansion des possibilités d'emploi offertes aux travailleurs semi-qualifiés ou non qualifiés, en particulier parmi les groupes défavorisés de la population;

g) Il fallait apporter un appui aux industries des matériaux de construction et d'entretien des bâtiments en établissant des normes, pratiques et techniques appropriées, afin de réduire au minimum les besoins en devises dus aux programmes de construction et trouver des marchés d'exportation;

h) Il fallait encourager les institutions qui tiennent compte du rôle crucial des établissements humains dans la prise des décisions touchant la planification du développement et qui orientent le courant des ressources vers les activités prioritaires et les groupes à toucher, en insistant en particulier sur la nécessité de parvenir à répartir équitablement les avantages qui découlent de la croissance macroéconomique;

i) Il fallait transférer des techniques appropriées aux pays en développement afin de soutenir les activités de promotion en faveur d'une industrie autochtone du bâtiment et, par là, engendrer l'expansion et étendre les possibilités d'emploi offertes aux travailleurs semi-qualifiés ou non qualifiés;

j) Il fallait encourager les exportations de matériaux et éléments de construction; il fallait instituer des unions douanières entre pays en développement et il fallait que les pays développés éliminent les tarifs douaniers protectionnistes de façon à maximiser l'effet multiplicateur des investissements dans l'industrie du bâtiment;

k) Il fallait soutenir les institutions finançant la construction en leur assurant des apports en capitaux pour leurs investissements et en leur fournissant une assistance qui leur permette d'organiser leurs procédures et de former du personnel, de créer des services d'information et de renforcer leurs compétences techniques;

l) Il fallait diffuser les résultats de la recherche sur les méthodes de construction utilisant rationnellement l'énergie, sur les modèles de développement de l'habitat réduisant la consommation de combustible, sur la conception d'une infrastructure faisant appel à une technique appropriée et à bon marché, sur les matériaux de construction locaux et sur les moyens de préserver l'environnement.

4. En conclusion, le Directeur exécutif a indiqué qu'il fallait pour commencer se mettre d'accord sur les principes et les incorporer à la formulation générale de la stratégie. Avec une telle formulation, on donnerait à la Commission des établissements humains et au Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat) les moyens nécessaires pour élaborer et faire approuver des accords internationaux sur les programmes détaillés à entreprendre pour appliquer la stratégie.

B. Institutions spécialisées

ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL

1. Le Directeur général adjoint de l'Organisation internationale du Travail (OIT), se référant aux divers points de l'ordre du jour du Comité, a estimé qu'il serait utile de prévoir une formulation très claire de l'objectif final du développement exprimé en termes de dignité et de bien-être de la personne humaine, dans le sens des dispositions de la résolution 33/193 de l'Assemblée générale. Il faudrait aussi indiquer brièvement la nature du processus de développement, tout en soulignant notamment qu'il y avait lieu de tenir compte, dans la politique de développement, des rapports entre la croissance économique, l'emploi productif et l'équité sociale; il faudrait également reconnaître que l'emploi productif n'est pas un substitut de la croissance mais une variable nouvelle dans l'équation générale du développement, dont l'importance ne saurait désormais être considérée comme secondaire; enfin, il conviendrait de faire ressortir que les dimensions nationales et internationales du développement sont indissociables et que tous les aspects du développement sont interdépendants dans la mesure où il y a réciprocity d'intérêts entre tous les participants au processus de la production.

2. En ce qui concerne les buts et objectifs, le Directeur général adjoint a évoqué les récentes études effectuées par l'OIT à la suite de la Conférence mondiale tripartite sur l'emploi, la répartition du revenu, le progrès social et la Division internationale du travail. D'après ces études, on reconnaissait de plus en plus que la croissance économique était une condition nécessaire mais non suffisante du développement; d'autre part, plusieurs plans de développement contenaient des objectifs pour le nombre d'emplois à créer. De l'avis de l'OIT, dans la section consacrée aux buts et objectifs, il fallait fixer des objectifs quant au volume de l'emploi au niveau mondial et donner des directives pour la formulation d'objectifs opérationnels à atteindre au niveau national. La communauté internationale avait adopté pour plusieurs secteurs des objectifs qu'elle ambitionnait d'atteindre, notamment ceux proposés par la Conférence mondiale sur l'emploi (voir E/5857). Bien que nécessairement qualitatifs et de caractère général, ces objectifs donnaient une idée de l'ampleur de l'effort supplémentaire nécessaire et méritaient donc d'être pris en compte dans la stratégie. Il était cependant difficile de chiffrer les objectifs sociaux à atteindre au niveau mondial, et ce en raison des difficultés conceptuelles et techniques que cela entraînait, de la diversité des situations nationales et de la nature composite des objectifs sociaux. Mais au niveau national, de nombreux pays avaient essayé de fixer des objectifs en matière d'emploi, et la stratégie pouvait utilement formuler des directives générales pour aider les pays à fixer des objectifs dans ces domaines.

3. Les directives devraient se rapporter à deux éléments du problème de l'emploi : l'ampleur du chômage et du sous-emploi actuels (on estime à environ 310 millions le nombre des personnes qui en souffrent); et l'accroissement de la population active dans les 10 années qui viennent (on l'estime à environ 290 millions de personnes). Les études de l'OIT avaient montré que le taux de croissance du produit national brut devrait sensiblement dépasser 6 p. 100 si l'on voulait à la fois absorber les nouveaux travailleurs et améliorer la situation en ce qui concerne le chômage.

Dans la stratégie, on pourrait donc, en donnant les directives voulues, inviter les pays à absorber les nouveaux travailleurs le plus possible et à fixer le rythme auquel ils s'efforceraient de réduire le retard déjà pris. On pourrait en outre demander aux pays d'envisager la possibilité de fixer des objectifs nationaux qui permettent d'accroître, à des taux supérieurs à la moyenne nationale la productivité et les revenus d'un certain pourcentage de la main-d'oeuvre la moins rémunérée. On pourrait encore affiner ces directives en tenant compte des priorités nationales, par exemple en chiffrant le nombre d'emplois à créer par grands secteurs économiques (agriculture, industrie, bâtiment et services) et en déterminant les besoins de groupes vulnérables, comme les femmes et les enfants.

4. En ce qui concerne la question des "arbitrages" entre les objectifs axés sur la croissance et ceux qui sont axés sur le progrès social, les travaux de recherche de l'OIT tendaient à indiquer qu'il ne s'agissait pas de choisir entre les uns et les autres mais de trouver des modes de croissance appropriés. Il n'y aurait pas lieu d'arbitrer si l'on adoptait une politique appropriée, puisqu'on pouvait appliquer la stratégie d'une façon très souple en optant pour une démarche empirique.

5. En ce qui concerne les mesures de politique, on pourrait prévoir dans la stratégie certaines formes essentielles d'intervention à l'échelon international et suggérer les principes directeurs devant régir l'action à mener sur le plan national. Les initiatives internationales devraient faire naître des programmes d'action spécifiques permettant de définir le rôle précis incombant au système des Nations Unies et à l'ensemble de la communauté internationale, et conçus pour aider le plus possible à la satisfaction des besoins nationaux. Dans le cadre de ces mesures, il faudrait prévoir un programme d'ajustement de la production internationale, domaine dans lequel l'OIT, en raison de sa composition tripartite (travailleurs, employeurs et gouvernements) est déjà très active; la mise en place d'infrastructures institutionnelles, y compris d'organisations rurales et de systèmes de formation; des accords multilatéraux sur la migration; des possibilités de coopération économique et technique entre pays en développement dans divers secteurs socio-économiques; des politiques environnementales tendant à améliorer la qualité du milieu de travail et à éviter des coûts inacceptables en termes humains et économiques; des transferts de ressources à des conditions de faveur en ce qui concerne en particulier les ressources dont les pays en développement auraient besoin pour appliquer des stratégies nationales accordant une grande importance à la création d'emplois productifs et des programmes internationaux connexes; un programme international qui renforce dans les pays en développement les services nationaux chargés des enquêtes sur les ménages.

6. En ce qui concerne les mesures nationales, la même formule ne saurait s'appliquer à tous les pays, mais la stratégie pourrait contenir des directives générales s'adressant aussi bien aux pays développés qu'aux pays en développement. Dans le cadre de ces directives, on prévoirait des mesures de nature à accroître le nombre des emplois productifs pour les populations vivant en milieu rural et dans le secteur urbain non structuré, ainsi que dans les secteurs de l'agriculture et des services; les directives devraient concerner aussi des systèmes de formation, l'exploitation plus complète de la gamme potentielle d'options techniques, des modes d'organisation sociale encourageant la participation des travailleurs, la conception de systèmes de prestation de services essentiels, la mobilisation des femmes et des jeunes et leur intégration au développement, et enfin l'encouragement, dans les pays développés, de politiques de mobilisation de la main-d'oeuvre et d'adaptation.

7. Il s'agissait là d'observations préliminaires sur les mesures de politique; l'OIT serait disposée à les développer plus avant lors de futures sessions du Comité.

8. La contribution de l'OIT au dialogue sur la stratégie s'inspirait du consensus entre les travailleurs, les employeurs et les gouvernements de par le monde qui s'était manifesté pour la première fois à la Conférence mondiale sur l'emploi de 1976. La Conférence internationale du Travail en cours examinait les suites données à cette conférence; ses conclusions seraient portées à l'attention du Comité préparatoire. En outre, l'organe directeur de l'Organisation internationale du Travail étudiait le rôle de l'OIT dans les progrès vers l'instauration du nouvel ordre international; ses conclusions serviraient de base au rapport que l'OIT soumettrait à l'Assemblée générale à sa session extraordinaire.

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

1. Le Directeur général adjoint du Département des politiques économiques et sociales de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) a exposé les vues du Directeur général de la FAO sur les buts et objectifs et les mesures d'intervention alimentaires et agricoles qu'il faudrait prévoir dans la nouvelle stratégie internationale du développement. Elles s'inspiraient principalement des conclusions provisoires de l'étude de la FAO intitulée "Agriculture : Vers l'an 2000" (A/AC.196/1/CRP.2), au sujet de laquelle un document de travail technique a été distribué, ainsi que de la Déclaration de principes et du Programme d'action qui avaient été établis à l'intention de la Conférence mondiale sur la réforme agraire et le développement rural, qui devait se tenir à Rome en juillet. D'autres éléments de la stratégie et, dans certains cas, des objectifs concrets découlaient des recommandations faites à un grand nombre de conférences intergouvernementales tenues récemment.

2. Dans son étude, la FAO était partie pour établir des projections de la demande de l'hypothèse que le produit intérieur brut s'accroîtrait de 7,3 p. 100 par an durant les années 80 dans les pays en développement à économie de marché et de 8 p. 100 dans les années 90, et que l'accroissement de la population ne s'écarterait pas de la moyenne calculée par l'ONU. Elle avait essayé d'évaluer le niveau maximum auquel ces pays devraient raisonnablement porter leur production agricole pour répondre à cette demande, en prêtant particulièrement attention à la nécessité d'assurer une plus grande autonomie alimentaire. Il restait à vérifier dans quelle mesure ces évaluations étaient compatibles avec celles auxquelles avaient abouti des études analogues effectuées par des organismes des Nations Unies pour d'autres secteurs.

3. La conclusion qui se dégagait provisoirement était la suivante : en adoptant des politiques appropriées, on devrait pouvoir accroître d'environ 4 p. 100 par an dans les années 80 la production agricole brute des pays en développement. C'était là un objectif ambitieux par rapport à la fois aux résultats déjà obtenus et aux investissements et autres ressources nécessaires à sa réalisation. Toutefois en termes de valeur ajoutée, il s'agissait seulement d'un taux d'accroissement de 3,6 p. 100. Ainsi que le Comité le lui avait demandé lors de sa première session, la FAO avait donc aussi examiné provisoirement les incidences d'un taux d'accroissement de 4 p. 100 (en termes de valeur ajoutée) ou de 4,5 p. 100 (en termes de production brute).

4. Pour atteindre le taux le plus élevé, il faudrait accroître les investissements, l'assistance au développement et les apports utilisés dans une bien plus forte proportion et s'efforcer bien davantage d'appliquer les mesures structurelles, institutionnelles et d'intervention connexes. Il faudrait atteindre des taux de croissance sans précédent vers la fin des années 80. Pour que le surcroît de production aille à la consommation, il faudrait soit que le produit intérieur brut s'accroisse de 9 p. 100 par an, soit que la nouvelle répartition du revenu dans les pays en développement et le traitement de faveur accordé par les pays développés engendrent un surcroît de la demande. A court terme, à moins d'accroître les ressources totales pour rétablir l'équilibre, on disposerait de moins de capitaux pour l'industrialisation. Si le produit intérieur brut ne s'accroissait pas plus rapidement qu'on ne le supposait, l'accélération de la croissance agricole se ferait au détriment d'une croissance plus lente dans d'autres secteurs. Puisque même le moins élevé des deux taux de production possibles était ambitieux, il faudrait reconnaître dans la stratégie internationale du développement qu'on risquait de ne pas pouvoir l'atteindre et il faudrait prévoir des mesures pour parer à cette éventualité.

5. Les investissements à effectuer chaque année pour atteindre le taux d'accroissement de la production brute de 4 p. 100 s'élèveraient d'ici à 1990, si on prend l'agriculture au sens étroit que l'Organisation de coopération et de développement économique donne à ce terme, à 57 milliards de dollars aux prix de 1975 (dont 13 milliards destinés à l'irrigation et au drainage). L'assistance extérieure nécessaire, correspondant aux dépenses de 4,3 milliards de dollars engagées en 1977 (aux prix de 1975) pour l'agriculture prise au sens étroit du terme, était provisoirement estimée à 12,7 milliards de dollars au moins (dont 10 milliards destinés aux dépenses d'équipement) en 1990. Il y avait lieu de se souvenir que ces estimations non seulement n'étaient valables que si l'on prenait l'agriculture au sens étroit du terme mais encore étaient dans une très large mesure provisoires, et qu'on continuait de les affiner.

6. Les deux tiers environ de l'accroissement annuel de la production brute de 4 p. 100 auraient à provenir de rendements plus élevés. Les dépenses annuelles afférentes aux intrants ordinaires que sont par exemple les engrais, les semences améliorées et les pesticides devraient s'élever d'ici à 1990 à 53 milliards de dollars aux prix de 1975 (dont 25 milliards destinés aux engrais), soit un montant presque aussi élevé que celui des investissements. Bien que l'énergie "commerciale" utilisée par l'agriculture n'entre que pour une petite part dans l'ensemble des dépenses, elle était d'une importance cruciale pour l'expansion de la production; aussi la stratégie internationale du développement devrait-elle lui donner une haute priorité. D'ici à 1990, les pays en développement devraient produire 80 p. 100 des engrais chimiques dont ils ont besoin, mais certains d'entre eux continueraient à être fortement tributaires des importations. Une assistance pour les achats d'engrais continuerait donc à être nécessaire, et la stratégie internationale du développement devrait souligner son importance. Nombre de pays auraient aussi besoin d'une assistance accrue pour la production et l'amélioration de semences.

7. Il serait nécessaire d'allouer davantage de ressources à la recherche agricole, qui devrait elle aussi accorder une plus grande importance à l'adaptation et à l'amélioration, selon les lieux d'utilisation, des techniques pouvant convenir aux petits producteurs, ainsi qu'à un certain nombre de problèmes spéciaux, notamment à la nécessité de réduire au maximum les risques d'ordre écologique.

8. Si les hypothèses sur lesquelles se fondait l'étude de la FAO en ce qui concerne les revenus se concrétisaient, si la demande enregistrerait l'accroissement correspondant et si les apports nécessaires étaient fournis, la consommation d'énergie d'origine alimentaire augmenterait aisément et dépasserait les besoins nutritionnels dans l'ensemble des pays en développement. Mais on estimait provisoirement que si la répartition du revenu restait inchangée, environ 280 millions d'habitants des pays en développement à économie de marché continueraient à être sous-alimentés en 1990 et environ 230 millions en l'an 2000. Il faudrait donc prévoir une nouvelle répartition du revenu et des mesures d'intervention spécifiques dans le domaine nutritionnel en faveur des groupes vulnérables en vue d'éliminer les formes aiguës de malnutrition aussi rapidement que possible et en tout cas avant la fin du siècle. Les approvisionnement supplémentaires qui seraient nécessaires à cette fin équivalaient seulement à 24 millions de tonnes environ de céréales par an jusqu'à 1990, puis 19 millions de tonnes jusqu'à l'an 2000. Il suffirait d'une redistribution assez modérée du revenu pour assurer l'élimination presque complète de la malnutrition en l'an 2000.

9. La répartition du revenu serait améliorée et la pauvreté moins grande si les personnes les plus pauvres se voyaient offrir davantage de possibilités d'exercer des activités productrices de revenu et de trouver un emploi. Il fallait non seulement accroître l'emploi dans l'agriculture, mais aussi multiplier rapidement les possibilités d'emploi non agricole, surtout en développant les industries et les infrastructures rurales. On s'attendait que la Conférence mondiale sur la réforme agraire et le développement rural invite les gouvernements à fixer, pour le développement rural, des objectifs dont la réalisation pourrait être suivie, même en ce qui concerne les revenus et les possibilités d'emploi (en particulier pour les ouvriers sans terres), ainsi que les niveaux minimaux des services de distribution et autres services publics.

10. Pour réaliser les objectifs de production et les objectifs sociaux de la stratégie internationale du développement, il faudrait prévoir un accès équitable aux terres et aux autres ressources productives, fournir efficacement et équitablement les facteurs de production et les services nécessaires aux populations rurales, mobiliser entièrement cette population, y compris les femmes, par l'entremise d'organisations locales et enfin décentraliser le processus de prise des décisions. Au besoin, les gouvernements pourraient avoir à modifier leurs institutions et leur politique, voire introduire des réformes. L'appui international au développement rural devrait se traduire notamment par une aide alimentaire qui permette de faire face aux déficits temporaires de la production à la suite d'une redistribution des terres, et aussi par une assistance qui permette de financer les dépenses liées directement et indirectement à la réforme agraire.

11. Avec un taux d'accroissement de la production brute de 4 p. 100, on prévoyait que les importations de produits agricoles par les pays en développement n'augmenteraient que de 1,8 p. 100 par an durant les années 80. Un accroissement de 4,3 p. 100 par an de la production destinée à être exportée était également jugé faisable. Mais en fait, cet accroissement possible de la production destinée à être exportée dépendait pour beaucoup de l'expansion des marchés dans les pays développés, laquelle dépendait à son tour de la solution qui serait apportée à un certain nombre de questions de principe, en particulier à celle du protectionnisme qui avait longtemps fait l'objet de négociations intergouvernementales. Grâce à des efforts de coopération entre pays développés et pays en développement, il serait possible d'accroître les recettes d'exportation que ces derniers

tirent de l'agriculture d'au moins 4 p. 100 par an dans les années 80 et de renverser la tendance à la baisse qu'accusait depuis quelque temps leur part dans les exportations mondiales, en cherchant à la porter à 50 p. 100 vers la fin du siècle.

12. Si les tendances - enregistrées jusqu'ici se maintenait, les importations nettes de céréales dans les pays en développement déficitaires passeraient de 47 millions de tonnes en 1974-1976 à 114 millions d'ici à 1990. Si la production brute s'accroissait chaque année de 4 p. 100, elles s'élèveraient quand même à 79 millions de tonnes. Les pays exportateurs de céréales pourraient aisément dans les limites de leur capacité de production, faire face à un tel déficit mais son financement représenterait une lourde charge, surtout pour les pays en développement les plus pauvres. Les besoins en aide alimentaire continueraient donc à être considérables.

13. Il faudrait fixer dans la stratégie internationale du développement un nouvel objectif pour l'aide alimentaire en céréales et pour la réserve internationale de crise, et en même temps définir les grands principes devant régir la politique d'amélioration de l'aide alimentaire adoptée par le Comité des politiques et programmes d'aide alimentaire ONU/FAO à sa septième session. Il faudrait également garantir officiellement l'aide alimentaire en concluant à bref délai une nouvelle convention d'aide alimentaire de portée élargie. La FAO était en train d'étudier les besoins en aide alimentaire en prévision de la huitième session du Comité des politiques et programmes d'aide alimentaire, qui se tiendrait en octobre. Dans l'intervalle, les estimations provisoires les plus récentes donnaient à penser que les besoins en 1990 se situeraient entre 14 millions de tonnes de céréales (plus de 6 millions de tonnes pour lutter contre la dénutrition), si l'objectif d'accroissement de la production brute de 4 p. 100 était atteint, et 32 millions de tonnes, si les tendances enregistrées jusqu'ici se maintenaient.

14. Il faudrait prévoir dans la stratégie internationale du développement que les stocks mondiaux de céréales à reporter d'une année à l'autre devraient être maintenus à 18 ou 19 p. 100 des prévisions de la consommation annuelle, pourcentage minimum nécessaire pour assurer la sécurité alimentaire mondiale. Il faudrait insister pour que les négociations internationales sur les céréales reprennent sans tarder et portent sur toutes les dispositions à prendre pour assurer la sécurité alimentaire mondiale. Il faudrait, en attendant l'issue heureuse de ces négociations réclamer l'exécution d'urgence du Plan d'action concernant la sécurité alimentaire mondiale proposé par le Directeur général de la FAO et entériné ensuite par le Comité de sécurité alimentaire mondiale de la FAO en avril 1979. Il faudrait également insister sur la nécessité de réduire les énormes pertes de données alimentaires qu'on pourrait éviter.

15. L'étude de la FAO prévoyait que la production agricole des pays développés n'augmenterait que de 1,2 p. 100 par an durant les années 80, augmentation bien inférieure à leurs possibilités et inférieure au dernier taux enregistré. Les résultats réels pourraient varier sensiblement, en fonction surtout de l'efficacité avec laquelle on générerait l'offre dans les principaux pays exportateurs, compte tenu des besoins mondiaux. Dans les pays développés, l'agriculture devrait peut-être, en plus de son rôle intérieur traditionnel, jouer de plus en plus celui de fournisseur de denrées essentielles (surtout de céréales) pour équilibrer le marché mondial; aussi aurait-elle peut-être à s'adapter à l'accroissement des importations de certains produits concurrents. La charge que représenterait cet ajustement devrait être partagée par tous les pays développés.

16. La FAO espérait qu'on mentionnerait spécifiquement la pêche et la sylviculture dans la Stratégie internationale du développement. Dans le domaine de la pêche, la récente création de zones économiques exclusives avait fait naître à la fois de nouveaux problèmes et de nouvelles possibilités. Dans le domaine de la sylviculture, l'un des problèmes les plus graves continuerait d'être l'approvisionnement en bois de combustion, dont quelque 1,5 milliard de personnes vivant dans les pays en développement dépendaient pour la cuisine et le chauffage.

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'EDUCATION, LA SCIENCE
ET LA CULTURE

1. Après avoir rappelé que l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) avait préparé à l'intention du Comité un premier document intitulé "Développement endogène, culture et société" (A/AC.196/II/CRP.11), le Directeur général de l'UNESCO a souligné le contexte actuel dans lequel se posent les problèmes du développement.

2. Le monde actuel est caractérisé par une interdépendance croissante en même temps qu'une accentuation des disparités et des déséquilibres graves. L'abondance des biens matériels et même le gaspillage côtoient la misère grandissante d'une fraction importante de l'humanité qui souffre de la faim, de la maladie, de l'ignorance. Si chaque pays doit faire face à des problèmes spécifiques qu'il doit résoudre par lui-même en mobilisant ses propres capacités créatrices, des problèmes de caractère général requièrent une concertation globale au niveau mondial. Au nombre des défis qui se posent à l'échelle mondiale se trouvent ceux de la paix, du respect de la libre détermination de chaque peuple, de la protection des droits de l'homme, de l'établissement de rapports d'échange plus équitables entre pays industrialisés et pays dits en développement.

3. Il est de l'intérêt commun de tous de frayer les voies d'une solidarité planétaire où chacun trouve les conditions d'un progrès pacifique et continu. Les pays dits en développement doivent désormais apprendre à mieux mobiliser leurs propres ressources et à mieux utiliser celles qui leur viennent de l'extérieur pour résoudre par eux-mêmes leurs problèmes spécifiques et en particulier ceux liés directement aux mauvaises conditions d'existence de leur population. Ils doivent, pour ce faire, inventer des voies nouvelles en harmonie avec les aspirations de l'ensemble de leurs peuples, tout en admettant qu'il n'y a pas une voie unique du développement et en abandonnant l'idée qui consiste à réduire le développement à la seule croissance des forces productives matérielles. Il s'agit d'un processus intégrant, indivisiblement, toutes les manifestations de la créativité sociale et impliquant la participation active de toutes les couches de la population, avec comme finalité l'homme dans la totalité de ses aspirations matérielles, intellectuelles, spirituelles, esthétiques, etc.

4. Dès lors, la croissance économique doit être étroitement liée à la promotion simultanée de la culture, de l'éducation, de la science, de la communication, par lesquelles la société affirme son identité et sa cohésion, approfondit solidairement ses projets d'avenir et dicte à la croissance économique ses finalités essentielles. Un tel développement requiert un projet social global, enraciné dans le patrimoine historique endogène du pays et susceptible, dès lors, de réaliser sur ses objectifs un consensus général.

5. La culture assume, dans cette perspective, une fonction vitale, dans la mesure où elle concentre les valeurs qui perpétuent le génie du peuple. Elle seule lui permet de formuler une vision de son être et de son devenir et lui dicte les fins éthiques où chacun se reconnaît et en fonction desquelles chacun peut assumer pleinement les objectifs collectifs.

6. C'est donc, en définitive, par la conjugaison de toutes les dimensions, spirituelles et matérielles, de l'activité sociale qu'un peuple peut affirmer son identité, résoudre les problèmes élémentaires de sa subsistance, retrouver sa dignité et assumer pleinement ses choix d'avenir. A cet égard, il convient de souligner l'importance du développement endogène des sciences sociales qui doit permettre, à l'intérieur de chaque société, un effort continu d'élucidation de ses propres problèmes.

7. Or, le progrès technologique a souvent été conçu comme une donnée indépendante de son contexte socio-économique, comme un instrument qu'il suffit de posséder pour pouvoir résoudre la plupart des problèmes. Dès lors, il a pu être identifié à un pur et simple transfert de technologie; une telle tendance a eu pour effet, tout à la fois, de perpétuer sous des formes nouvelles, la dépendance de ces pays à l'égard de leurs fournisseurs, et de provoquer de graves déséquilibres entre les moyens technologiques acquis et la possibilité, pour les populations concernées, de maîtriser ces moyens et de les adapter à leurs besoins spécifiques. La création d'une base scientifique et technologique doit servir à promouvoir un développement plus autonome, sauvegarder l'identité culturelle et la souveraineté de chaque pays. C'est pourquoi il faut partir du fait que chaque culture possède un fonds endogène, une aptitude propre au progrès scientifique et technique, et que c'est cette aptitude qu'il s'agit de développer et d'enrichir. Il est donc urgent de créer, dans chaque pays, un potentiel scientifique national, à commencer par la mise en place des infrastructures nécessaires et la formation d'une communauté scientifique suffisamment nombreuse et compétente. Au milieu de la seconde décennie du développement, en 1974, sur un total de 2,8 millions de scientifiques et d'ingénieurs engagés dans des travaux de recherche et de développement expérimental dans le monde h/, 2,6 millions d'entre eux, soit 94 p. 100, travaillaient dans les pays développés. Par million d'habitants, ces derniers comptaient donc près de 2 600 scientifiques et chercheurs - contre près de 100 pour les pays dits en développement. Le pourcentage du produit national brut consacré aux dépenses de recherche-développement était de 2,3 p. 100 en moyenne dans les pays développés et de 0,33 p. 100 pour les autres. C'est dans ce domaine que la coopération internationale se révèle la plus nécessaire et c'est là qu'elle fait largement défaut. De tels déséquilibres devront être courageusement et radicalement corrigés.

8. Dans le domaine de l'éducation, il faut partir du principe que toutes les parties du système pédagogique sont solidaires et doivent contribuer, ensemble, à une participation de plus en plus consciente des populations au développement. L'école est en effet le lieu où chacun reçoit, à la fois, les valeurs essentielles du passé et les connaissances nécessaires à la maîtrise du progrès. L'éducation ne sert pas le développement en réduisant les hommes à de simples agents de la croissance, mais au contraire en leur permettant de contrôler celle-ci, de la soumettre à leurs plus hautes aspirations. L'urgence de certaines priorités est suggérée par les chiffres suivants. En 1970, près du tiers de la

h/ A l'exception de la Chine et de quelques autres pays pour lesquels les données statistiques ne sont pas disponibles.

population mondiale adulte (âgée de 15 ans et plus) était analphabète i/. Pour 1980, ce taux pouvant être estimé à environ 29 p. 100, il y aura encore 626 millions d'illettrés. Si les tendances actuelles se confirment, il y aura à la fin de la prochaine décennie une masse de 683 millions d'adultes illettrés, pour un taux d'analphabétisme de 25,7 p. 100. Par ailleurs, selon les tendances observées actuellement, il y aura en 1980 335 millions d'élèves scolarisés et 130 millions d'enfants de 6 à 11 ans non scolarisés, soit un taux de scolarisation de 72 p. 100 pour ce groupe d'âge. A la fin de la prochaine décennie, si les tendances actuelles se maintiennent, il y aura 443 millions d'élèves scolarisés et 140 millions d'enfants non scolarisés. Le taux de scolarisation sera de 76 p. 100, mais le nombre d'enfants non scolarisés sera supérieur à celui du début de la décennie.

9. En matière de communication, enfin, il importe de souligner la contribution importante que les organes d'information peuvent apporter au progrès de l'éducation, de la science ou de la culture. Mais il faut considérer aussi que la capacité accrue d'une société à être informée et à informer les autres, à se connaître et faire connaître, autour d'elle, ce qu'elle pense et ce qu'elle fait, est un objectif qui porte en soi sa propre justification - dans la mesure où il exprime la volonté d'une société d'affirmer son identité et sa cohésion pour elle-même et pour le reste du monde, d'échapper à la constante pression que peuvent exercer sur elles les messages élaborés ailleurs et de participer sur un pied d'égalité aux échanges sur le plan mondial. C'est pourquoi il s'agit en toute priorité de rééquilibrer les flux d'information qui, à l'heure actuelle, privilégient quelques pays au détriment de tous les autres - en fournissant à ces derniers les moyens matériels et technologiques de créer et d'utiliser leurs organes propres.

10. Le Directeur général de l'UNESCO a estimé que, si des progrès substantiels sont accomplis dans les voies qu'il a évoquées, la troisième Décennie du développement apportera une contribution essentielle à l'effort d'instauration d'un nouvel ordre international plus juste et plus fraternel. Il a enfin indiqué que les seules solutions viables aux problèmes des pays développés comme à ceux des pays en développement sont les solutions qui feront place à l'identité de chacun d'eux dans le cadre de leur solidarité à tous, et que l'UNESCO de par son Acte constitutif est prête à participer, dans tous les domaines de l'esprit, à l'élaboration de telles solutions.

i/ Sans compter la République populaire de Chine, la République populaire démocratique de Corée et le Viet Nam, pour lesquels les données statistiques ne sont pas disponibles.

1. Le Directeur général adjoint de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) a déclaré qu'au cours des dernières années, qui ont coïncidé avec l'examen et l'évaluation à mi-parcours de la Stratégie internationale du développement pour la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement, l'Organisation avait réexaminé ses approches visant à promouvoir les soins et les services de santé, notamment en ce qui concerne les besoins des pays en développement. L'Organisation avait ainsi été amenée à reconnaître que le développement, tout autant que la santé, constituait un processus indivisible qui était fonction de l'unité des besoins et de la variété des moyens. Elle estimait également que le caractère indivisible du développement dans le contexte national revêtait une importance d'autant plus grande que c'était à cet échelon que les actions particulières des communautés et des différents secteurs s'étayant mutuellement pouvaient être les plus fructueuses en tenant compte des caractéristiques économiques, sociales, culturelles et politiques nationales.

2. En mai 1977, l'Assemblée mondiale de la santé avait pris une décision historique en déclarant que l'objectif social devrait être de faire accéder d'ici à l'an 2000 tous les habitants du monde à un niveau de santé qui leur permettrait de mener une vie socialement et économiquement productive. Cette décision avait été prise en tenant compte du nouvel ordre économique international et du fait que le développement ne pouvait finalement se mesurer qu'en fonction du bien-être de l'individu. L'Assemblée mondiale de la santé avait décidé que les soins de santé primaires constituaient le moyen essentiel d'atteindre l'objectif ainsi défini : "La santé pour tous d'ici à l'an 2000". Les soins de santé primaires étaient des soins de santé essentiels fondés sur des méthodes et des techniques pratiques, scientifiquement valables et socialement acceptables rendus universellement accessibles à tous les individus et à toutes les familles de la communauté avec leur pleine participation et à un coût que la communauté et le pays puissent assumer à tous les stades de leur développement dans un esprit d'autoresponsabilité et d'autodétermination. Les systèmes de prestations de soins de santé primaires pouvaient être mis en place dans tous les pays, qu'il s'agisse des pays très industrialisés, des pays en développement les moins avancés ou des pays appartenant à des catégories intermédiaires.

3. Cette nouvelle approche avait été préconisée par la Conférence internationale sur les soins de santé primaires, tenue sous les auspices de l'OMS et du FISE, à Alma Ata (Union des Républiques socialistes soviétiques) en septembre 1978. Dans sa déclaration (ICPHC/ALA/78.10, chap. V), la Conférence reconnaissait que le développement économique et social, fondé sur un nouvel ordre économique international, revêtait une importance fondamentale si l'on voulait donner à tous le niveau de santé le plus élevé possible et combler le fossé qui séparerait sur le plan sanitaire les pays en développement des pays développés; la promotion et la production de la santé des peuples étaient la condition sine qua non d'un progrès économique et social soutenu. L'OMS espérait que le Comité déciderait d'inclure ce concept dans le préambule de la nouvelle stratégie internationale du développement.

4. En ce qui concerne les buts et objectifs de la stratégie internationale du développement, le Comité voudrait peut-être envisager d'y inclure la réalisation d'un niveau acceptable de santé pour tous d'ici à l'an 2000, comme l'avait

recommandé le Comité de la planification du développement dans son rapport sur sa quinzième session j/. Si cet objectif mondial pouvait paraître utopique, l'OMS pour sa part l'estimait réalisable, à condition toutefois de comprendre qu'il supposait la mise en place d'un plan d'action très souple, chaque pays étant ainsi libre de mettre au point son propre système et ses modalités d'application.

5. Quant aux mesures de politique que préconiserait la nouvelle stratégie internationale du développement, le Comité voudrait peut-être s'inspirer des directives de l'Assemblée mondiale de la santé qui avait décidé en mai 1979 que les stratégies visant à atteindre l'objectif social de la santé pour tous d'ici à l'an 2000 devraient être formulées avant tout à l'échelon national. Grâce à cette approche, les aspirations nationales se trouveraient reflétées ultérieurement dans les stratégies élaborées aux niveaux régional et mondial. L'OMS avait approuvé un plan concernant la formulation de ces stratégies et l'avait communiqué au Comité préparatoire à titre de contribution à ses travaux. Ce plan était très souple et pouvait être facilement adapté aux besoins particuliers d'un pays donné en fonction de ses caractéristiques sociales, économiques, culturelles et politiques.

6. L'opportunité de fixer des indicateurs ou des objectifs d'application universelle avait été étudiée de près par l'Assemblée mondiale de la santé dans le contexte de l'examen et de l'évaluation futurs des stratégies intéressant la santé à l'échelon national, régional et mondial. L'OMS estimait que le fait de fixer à l'échelon central des objectifs quantitatifs mondiaux ou même régionaux n'aurait qu'une valeur spéculative dans le domaine de la santé. L'OMS cherchait, toutefois, à déterminer dans quelle mesure certains indicateurs généralement acceptables pourraient être utilisés par les pays dans l'élaboration et la mise en oeuvre de leurs stratégies. Là aussi, il faudrait étudier plus avant dans quelle mesure ces objectifs nationaux seraient intégrés au niveau régional ou sous-régional. L'OMS s'efforçait actuellement d'identifier les indicateurs susceptibles d'aider les pays à fixer leurs objectifs en établissant une distinction entre les indicateurs de la situation sanitaire, des systèmes de prestation de soins de santé et des conditions socio-économiques ayant des incidences directes sur la santé. Ces indicateurs serviraient à évaluer la mise en oeuvre des stratégies susmentionnées. L'OMS se ferait un plaisir de communiquer au Comité les résultats de ses travaux dans ce domaine : ils pourraient s'avérer utiles pour l'examen des mécanismes et procédures à prévoir en vue de l'évaluation des progrès accomplis au cours de la prochaine décennie.

7. Si le Comité le souhaitait, l'OMS pourrait lui présenter à sa prochaine session une série de propositions succinctes que celui-ci pourrait envisager d'inclure dans le préambule de la stratégie ou dans d'autres parties concernant les buts et objectifs, les mesures de politique et l'examen et l'évaluation. En outre, l'OMS disposerait au début de 1980 des premiers résultats des examens par région des stratégies nationales en matière de santé, et elle se ferait également un plaisir de les communiquer au Comité à titre de contribution à ses travaux.

1. Le Directeur général du Fonds monétaire international (FMI) a estimé que les travaux du Comité étaient d'une importance vitale pour l'avenir du monde, vu qu'il devait élaborer un nouveau cadre pour les relations économiques internationales au cours de la prochaine décennie tenant compte à la fois de la situation actuelle - en particulier de celle des pays industrialisés - et de la nécessité d'assurer aux pays du tiers monde la possibilité de poursuivre leur développement.
2. Pour ce qui est de la situation actuelle, on ne pouvait guère s'attendre, d'après les données disponibles, à un développement spontané des pays du tiers monde. L'expansion économique qu'avait connue le monde pendant les années 60 et au début des années 70 était due à la conjonction d'un certain nombre de facteurs économiques qui n'étaient pas immuables.
3. Ces facteurs étaient les suivants : premièrement, les pays industrialisés avaient connu une forte expansion qui avait été l'élément moteur du développement; deuxièmement, le taux d'inflation était généralement peu élevé; troisièmement, l'énergie à bon marché expliquait en partie la forte expansion et le taux peu élevé de l'inflation; quatrièmement, le commerce international s'était développé et libéralisé. Dans le cadre de ce processus de croissance dynamique, les pays en développement avaient bénéficié de l'expansion des pays industriels.
4. Toutefois, cette situation favorable à laquelle le monde s'était trop bien habitué avait bien changé et la croissance était devenue nulle, en particulier dans les pays du tiers monde.
5. Depuis 1973-1974, les prix de l'énergie étaient montés en flèche, les taux d'inflation étaient demeurés élevés et le taux de croissance des pays industrialisés avait fléchi, situation qui s'était traduite dans les pays membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques par une sous-utilisation de la capacité de production et par une augmentation du chômage, qui avait atteint 18 millions de travailleurs.
6. Par suite du ralentissement de la croissance, de la forte inflation et du coût élevé de l'énergie, les exportations ou les possibilités d'exportation des pays en développement, certains ayant commencé à créer des industries manufacturières, se trouvaient limitées. Pour assurer leur développement, ces pays devaient avoir accès à des marchés libres et stables.
7. Deuxièmement, pour lutter contre l'inflation, les pays avaient imposé des restrictions budgétaires; de ce fait, l'aide publique au développement ne pouvait être augmentée.
8. Enfin, les pays étaient tentés de recourir à des mesures protectionnistes devant la menace de la concurrence et du chômage.
9. Dans ce climat défavorable, un nouveau modèle de développement plus dynamique devait être élaboré. Pour mener cette tâche à bien, il fallait faire preuve de réalisme et tenir compte de données objectives, telles que le coût de l'énergie. L'époque de l'énergie à bon marché était révolue et il importait d'en tenir compte dans toutes les projections. En outre, les pays industriels

ne connaîtraient plus d'expansion rapide et généralisée comme cela avait été le cas dans les années 50 et 60 ainsi qu'au début des années 70, au cours desquelles ils avaient rattrapé leur retard par rapport aux États-Unis d'Amérique. Cette expansion serait remplacée par un type de croissance plus lent. On pouvait avancer à ce sujet de nombreuses raisons liées au développement de la population, au ralentissement avec lequel le retard se comblerait et au coût de l'énergie, ainsi qu'à des phénomènes ayant des causes plus profondes tenant à la productivité et à l'évolution de la société. On ne pouvait cependant accepter qu'une faible croissance dans les pays industrialisés se répercute automatiquement dans les pays du tiers monde; des mesures audacieuses s'imposaient. D'après les données du FMI, le produit national brut d'un groupe de ses États membres comprenant 40 p. 100 de la population totale de tous ses membres ne représentait que 3 p. 100 du total du produit national brut de tous ses membres, situation que l'on ne pouvait continuer à accepter. Le potentiel de la demande était considérable dans les pays du tiers monde et leur développement devait se poursuivre de manière continue. Il fallait mettre au point des solutions ambitieuses et adaptées au développement social, humain et économique des peuples de ces pays où le sous-emploi avait pris des proportions intolérables. Si la nécessité d'établir des liens entre les pays connaissant une croissance modérée et les pays en développement qui avaient besoin de pouvoir compter sur une croissance soutenue au cours des prochaines années étaient loin de paraître évidente, ces liens devaient néanmoins devenir une réalité.

10. La mise en place de systèmes visant à redistribuer beaucoup plus activement les mouvements de capitaux entre les pays développés et les pays en développement, en conservant naturellement le système actuel de libres échanges commerciaux, pourrait constituer une solution. Certains pays industriels et exportateurs de pétrole disposaient d'excédents financiers très importants, situation qui était parfaitement normale. Par contre, l'absence de mouvements compensateurs entre les pays excédentaires et les pays déficitaires était anormale. Les balances des paiements finissaient pas s'équilibrer, mais surtout en recourant à des procédures bancaires onéreuses en recyclant des échéances à relativement court terme, alors que les problèmes des pays en développement étaient essentiellement des problèmes à long terme et d'ordre structurel. Les déficits de balance des paiements des pays importateurs de pétrole étaient actuellement de l'ordre de 40 à 50 milliards de dollars, sans mouvements compensateurs de capitaux à long terme, et avaient contraint ces pays à contracter de très lourdes obligations financières auxquelles il serait de plus en plus difficile de faire face au cours des années 80. Le problème des mouvements de capitaux devrait donc être réglé de manière plus satisfaisante qu'en se contentant de procéder à des recyclages. L'un des moyens d'y remédier pourrait consister à augmenter le montant de l'aide publique au développement, qui était manifestement insuffisant. Les pays créanciers pouvaient aussi augmenter leurs investissements directs. Autre solution : un plus grand nombre de prêts à plus long terme devraient être consentis et les exportations de biens d'équipement vers les pays en développement devraient s'accompagner de l'investissement de capitaux à plus long terme et à de meilleures conditions. D'autre part, les institutions multilatérales pourraient peut-être accorder des prêts à des conditions plus favorables qu'à l'heure actuelle.

11. Pour que ce type de mesures ait des effets positifs, les pays industrialisés devaient accepter d'ouvrir leurs frontières et de réorganiser leurs industries en vue de permettre une nouvelle division du travail à l'échelon mondial. Les pays

en développement devaient également accroître leurs efforts afin d'être mieux en mesure d'absorber la nouvelle assistance découlant des mesures susmentionnées ainsi que les investissements dans des domaines essentiels et les mouvements de capitaux.

12. L'établissement de nouveaux liens entre les pays développés dont l'expansion était plus lente et les pays en développement dans lesquels les pays créanciers investiraient des capitaux à plus long terme nécessitait beaucoup d'imagination et de perspicacité, en particulier de la part des pays créanciers. Ce type de relations économiques différait de celles qui avaient existé jusqu'à présent et impliquait l'élaboration de nouveaux modèles de développement comportant un processus d'itération. Il importait non seulement de déterminer les incidences de ces nouveaux liens pour les pays en développement, mais aussi les avantages que pourraient en tirer les pays industrialisés. Pour sa part, le Directeur général était convaincu que si l'aide internationale et les mouvements de capitaux investis à long terme étaient de plus en plus orientés vers les pays en développement, ceux-ci seraient en mesure de financer eux-mêmes leur demande potentielle et que tous les pays, non seulement les pays en développement mais aussi les pays industrialisés, en bénéficieraient. La décennie du développement que le Comité préparait devait être une décennie dont l'élément moteur proviendrait moins des pays développés, comme cela avait été le cas au cours des précédentes décennies, que des pays en développement dont le potentiel sur le plan du développement et de la demande était immense. Ces pays constitueraient l'élément moteur des années 80 par suite de la stimulation de la demande. Toutefois, pour en assurer le financement, il fallait que des capitaux affluent vers ces pays et que la situation économique mondiale inspire une certaine confiance.

13. Enfin, le système monétaire international ne constituait pas une fin en soi, pas plus que l'on ne pouvait envisager de le renégocier. En fait, le système, c'est-à-dire les pratiques et règles régissant les paiements internationaux, était étroitement lié à la situation économique internationale. Certains étaient tentés d'envisager un nouveau système monétaire international; mieux vaudrait s'efforcer d'imaginer de quelle manière les nouveaux liens qui pourraient s'établir entre pays développés et pays en développement et qu'on a décrits dans les paragraphes précédents, se concrétiseraient sur le plan économique et financier. A cet égard, le Directeur général s'est déclaré prêt à fournir tout l'appui intellectuel et moral nécessaire pour donner la suite financière et monétaire voulue aux travaux du Comité.

ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE

1. Le Secrétaire général de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) a commencé son allocution en disant que les buts de l'OACI sont énoncés dans son instrument constitutif : la Convention relative à l'aviation civile internationale, signée à Chicago en 1944. Ces buts sont d'obtenir que l'aviation civile internationale se développe d'une manière sûre et ordonnée et que les services internationaux de transport aérien soient établis sur la base de l'égalité des chances et exploités d'une manière saine et économique. L'OACI oeuvre constamment à la réalisation de ces buts. Grâce aux efforts conjugués de ses Etats membres, elle cherche à établir, à l'échelle mondiale, régionale et sous-régionale, un système cohérent d'installations et de services aéronautiques.

2. Si le développement du transport aérien international dans le monde est étroitement lié au développement économique et social général, cela est particulièrement vrai dans un certain nombre de régions en développement. Chacun des modes de transport apporte sa propre contribution et chacun se spécialise dans les tâches qu'il est le plus apte à accomplir. Les attributs particuliers du transport aérien sont la rapidité, le rayon d'action et la capacité d'adaptation, combinés au coût relativement faible de l'infrastructure. En raison des immobilisations initiales peu élevées qu'il exige et de sa souplesse relative par rapport à d'autres moyens de travail, le transport aérien peut jouer un rôle décisif dans le développement de régions où des difficultés d'ordre climatique et topographique entravent le progrès des transports de surface. L'avion permet d'assurer des services de transport rapides au-dessus de tout terrain ou de toute étendue d'eau et sur presque toute distance, à condition qu'une infrastructure appropriée ait été mise en place.

3. Le programme ordinaire des travaux de l'OACI dans le domaine économique du transport aérien comprend un certain nombre d'activités qui intéresseront le développement au cours des années 80.

4. Un élément des travaux de l'OACI qui revêt une importance particulière pour le développement international est son programme permanent d'études régionales sur le développement du transport aérien international de passagers et de fret. Ces études donnent aux Etats, particulièrement aux Etats en développement, un aperçu général du développement du transport aérien dans leur région, en analysant les difficultés et les problèmes particuliers et en présentant des suggestions visant à surmonter les obstacles à un développement profitable. Ces études, qui contiennent également des prévisions des tendances et des perspectives d'avenir, continueront de procurer aux Etats en développement l'optique dans laquelle ils pourront élaborer leur politique de transport aérien et planifier le développement du transport aérien et de ses installations et services.

5. Les mesures destinées à surmonter les obstacles au développement, que ces études régionales permettent d'identifier, comprennent la coopération entre compagnies aériennes, qui peut aller de l'établissement d'installations et services communs d'entretien, de la normalisation et de la banalisation des équipements, jusqu'à l'exploitation en pool des services aériens et à l'harmonisation des règlements relatifs au transport non régulier en vue d'encourager le tourisme. Les études permettent d'identifier les besoins en personnel qualifié et la nécessité de planifier soigneusement le développement optimal des services aériens au regard des contraintes économiques. Ces questions ont été abordées par les organismes régionaux de l'aviation civile institués par les Etats intéressés, notamment la Commission africaine de l'aviation civile et la Commission latino-américaine de l'aviation civile, avec lesquelles l'OACI travaille en étroite coopération.

6. Dans le domaine technique de la navigation aérienne, les activités de l'OACI consistent à spécifier dans le détail l'infrastructure nécessaire à la navigation aérienne. L'OACI joue ici le rôle d'un forum mondial pour l'échange des connaissances techniques aéronautiques. Non contente d'exercer ses activités de coopération technique, elle diffuse à l'intention de tous les Etats, notamment par ses réunions techniques et par ses publications, les renseignements techniques émanant des Etats qui sont actifs dans le domaine de la recherche-développement. L'OACI continuera donc de jouer son rôle catalyseur, non seulement en encourageant les échanges de connaissances techniques, mais aussi en stimulant les activités de recherche-développement.

7. Une des principales activités des six bureaux régionaux de l'OACI consiste à encourager la mise en oeuvre des plans régionaux de navigation aérienne. Ce processus de planification régionale marque une tendance à s'assouplir encore davantage et à mieux réagir aux besoins changeants des pays en développement. Cette activité met aussi davantage en relief la nécessité de former du personnel qualifié.

8. Dans le cadre de ses activités de coopération technique, l'OACI aide les gouvernements à analyser les besoins de leur aviation civile et leur recommande des moyens d'y répondre. En se fondant sur ces analyses et recommandations, les administrations nationales peuvent déterminer quels projets elles demanderont à l'OACI de mettre en oeuvre, grâce au financement provenant soit du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), soit de fonds d'affectation spéciale. La plupart des projets visent à renforcer l'organisation et l'infrastructure de l'aviation civile, mais dans plusieurs cas récents des projets ont été adoptés expressément pour promouvoir le développement économique.

9. L'OACI a réfléchi sérieusement aux moyens qui permettraient d'augmenter l'utilité de l'aviation civile pour les pays sans littoral et insulaires. Dans ce domaine, l'OACI collabore étroitement avec les commissions régionales de l'ONU. Par exemple, elle a entrepris une étude conjointe avec la Commission économique pour l'Amérique latine en vue d'évaluer le transport aérien dans les Etats membres du Comité antillais de développement et de coopération. L'OACI a également soumis au PNUD un projet que celui-ci pourrait financer et qui consisterait à entreprendre une enquête dans les 14 Etats et territoires insulaires du Pacifique Sud, pour suggérer des moyens grâce auxquels l'aviation civile pourrait apporter une contribution plus efficace au développement de leur économie nationale. Une proposition analogue a été formulée pour les neuf Etats de la sous-région de l'Ouest et du Sud de l'Asie, qui comprend deux Etats sans littoral et deux Etats insulaires. L'OACI se propose de déterminer, en collaboration avec les commissions régionales compétentes, s'il serait judicieux de réaliser de telles études pour d'autres régions.

10. Comme le révèlent constamment toutes les activités de l'OACI déjà évoquées, la nécessité de disposer d'un personnel qualifié revêt une importance primordiale dans le domaine de l'aviation civile. Soixante-dix pour cent des crédits d'assistance technique dont l'OACI dispose sont consacrés à la formation. Il est apparu que les centres régionaux constituaient un moyen très efficace d'assurer la formation dans le domaine de l'aviation civile, qui est très spécialisé et souvent à l'avant-garde du progrès technique. Dans ce contexte, il devient économiquement justifié d'acquérir un matériel d'instruction très coûteux, des simulateurs de vol par exemple, qui peut être utilisé par les ressortissants de nombreux pays.

11. Pour conclure, on peut affirmer que le transport aérien, avec les caractéristiques qui lui sont propres, peut jouer un rôle de premier plan dans le développement de l'économie d'un pays. Ses utilisations sont multiples, depuis la mise en place de liaisons de base essentielles à l'intérieur d'un pays et avec l'étranger, jusqu'à la création de vastes réseaux de services aériens intérieurs et internationaux, et il convient d'identifier la contribution qu'il peut apporter aux niveaux des régions, des sous-régions et des pays. L'OACI est toujours disposée à aider chaque pays à identifier le rôle que le transport aérien peut jouer dans son développement économique, et à l'aider à développer son aviation civile.

1. Le Secrétaire général de l'Organisation intergouvernementale consultative de la navigation maritime (OMCI) a déclaré que la part des pays en développement dans les transports maritimes internationaux était très insuffisante. On ne saurait trop insister sur l'importance vitale que revêtait l'existence de marines marchandes nationales adéquates et de ports modernes efficaces. L'expérience des dernières années avait clairement montré que l'insuffisance des flottes nationales ou la faible capacité des ports et leur mauvais fonctionnement pouvaient constituer des goulets d'étranglement très graves. Un certain nombre de pays en développement avaient dû déboursier des millions de dollars non seulement en fret mais également en surestaries par suite de longues périodes d'immobilisation de navires dans leurs ports du fait de l'insuffisance des installations d'accostage. S'il était rassurant de constater que dans quelques cas on avait pris des mesures efficaces pour remédier à cette situation, la situation dans les pays en développement en général laissait encore beaucoup à désirer.

2. Il fallait que l'importance essentielle de l'infrastructure apparût clairement et précisément dans la nouvelle stratégie internationale du développement. Il était clair que la mise en place d'une infrastructure adéquate dans divers domaines devait avoir un caractère prioritaire pour contribuer au développement et surmonter les déficiences et les goulets d'étranglement. S'agissant donc de la participation des pays en développement au transport maritime international et de la modernisation de leurs installations portuaires, il serait particulièrement utile et souhaitable que la nouvelle stratégie fasse expressément mention de la nécessité d'une infrastructure appropriée.

3. Au cours des deux dernières décennies, les transports maritimes avaient connu une révolution technique sans précédent avec l'entrée en service des pétroliers géants, des transporteurs de produits chimiques, des méthanières, des navires porte-conteneurs, des transrouliers, etc. Ces navires étaient équipés du matériel le plus moderne et le plus perfectionné et l'automatisation avait fait d'énormes progrès. Le développement maritime était donc devenu beaucoup plus difficile et beaucoup plus complexe que précédemment et c'était à juste titre qu'on plaçait plus haut la nécessité d'exercer le maximum de prudence afin d'assurer la sécurité de la navigation et de prévenir la pollution. On avait élaboré des normes techniques mondiales de construction et d'exploitation des navires, et il convenait de les respecter strictement. De même, les installations portuaires devaient être développées et modernisées afin de répondre aux besoins des transports maritimes. Ces problèmes n'étaient pas insurmontables, mais leur solution exigeait qu'on les aborde de façon pragmatique et concertée de manière à réaliser des progrès valables et durables. Il fallait donc en tenir dûment compte dans les plans nationaux de développement des pays en développement afin d'accorder la priorité nécessaire aux actions pratiques appropriées. On risquait sinon de rencontrer de grandes difficultés pour financer certaines des mesures spécifiques indispensables au développement des transports maritimes.

4. Etant donné le caractère international des transports maritimes, les marines marchandes des pays en développement devaient nécessairement être dotées des mêmes moyens techniques que celles des autres Etats participant au commerce maritime international. Il convenait donc de mettre tout particulièrement l'accent sur le développement des compétences techniques maritimes sous leurs divers aspects.

5. L'obstacle le plus sérieux auquel se heurtaient les pays en développement était l'absence de personnel maritime national qualifié. Pour pouvoir acquérir et exploiter des navires aux fins de commerce international, il était essentiel que les pays en développement disposent de personnel qualifié tel que capitaines au long cours, officiers mécaniciens, architectes navals, spécialistes des communications, etc. Encore fallait-il donner à ce personnel une formation conforme aux normes mondiales minimales. C'était la raison pour laquelle les organes intergouvernementaux de l'OMCI avaient accordé le rang de priorité le plus élevé à la mise en place de moyens de formation modernes adaptés aux besoins des pays en développement. Pour de tels moyens de formation, il fallait disposer non seulement de terrains et de bâtiments appropriés mais aussi et surtout d'un matériel moderne très important pour l'entraînement intensif des stagiaires. La mise en place des moyens de formation de ce genre était d'un coût relativement élevé. Pour certains pays dont les besoins étaient importants, l'investissement que représentait la création d'écoles nationales était pleinement justifié. Par contre, dans d'autres régions, plusieurs pays avaient uni leurs moyens pour créer à l'échelon sous-régional ou régional, des écoles de la marine marchande qui bénéficiaient d'une assistance de l'OMCI.

6. Si le processus de mise en place de moyens de formation maritime moderne dans les pays en développement était déjà engagé et même bien avancé, il restait encore beaucoup à faire. Les pays en développement avaient encore besoin d'une assistance en matériel et du concours d'experts maritimes étrangers, particulièrement durant la période initiale de formation du personnel national aux fonctions d'instructeur ou de personnel d'exploitation.

7. Il convenait non seulement d'accorder la priorité la plus élevée à la formation du personnel maritime mais de porter en même temps l'attention sur plusieurs autres aspects du développement maritime :

a) Etant donné que les transports maritimes étaient une activité de caractère international et que les navires d'un pays touchaient aux ports de nombreux autres pays, il importait d'élaborer et de mettre en vigueur une réglementation des transports maritimes moderne tenant compte en particulier des diverses obligations internationales. Il fallait s'occuper de cette question dès le début des activités maritimes car les navires devaient être immatriculés, les certificats de sécurité et autres certificats délivrés et le personnel embarqué dûment certifié. La modernisation de la réglementation maritime revêtait donc une grande importance. L'OMCI fournissait, dans ce domaine également, une assistance à de nombreux pays en développement.

b) L'existence d'une administration compétente pour des questions de sécurité maritime et comprenant des inspecteurs, des experts, etc. dûment qualifiés était également essentielle. Conformément aux conventions internationales relatives à la sécurité de la navigation et à la prévention de la pollution des mers par les navires, il importait de soumettre à intervalles réguliers les navires à des inspections et contrôles approfondis. Du point de vue international, la responsabilité de l'exploitation en toute sécurité de navires battant pavillon d'un pays incombait à ce pays. Un pays ne pouvait s'acquitter correctement de cette responsabilité que s'il était pourvu d'une administration de la sécurité maritime dotée d'un personnel qualifié.

c) Il conviendrait d'élaborer un plan concret de développement des flottes. Il importait de déterminer le type de navire répondant le mieux aux besoins du commerce international du pays et d'établir des spécifications techniques détaillées. L'acquisition du type de navire le mieux adapté techniquement constituait la condition même du succès.

d) Il y avait également lieu de s'attacher à mettre en place les ateliers de réparation et cales sèches indispensables.

e) Il était clair que la modernisation des ports et la mise en place d'installations portuaires adéquates devaient s'inscrire dans une stratégie concertée du développement maritime. L'encombrement des ports n'entraînait pas seulement une perte financière du fait de l'augmentation du fret et de surestaries, mais il risquait également de retarder l'exécution de projets dont le degré d'avancement pouvait varier du fait que les matériaux essentiels nécessaires à leur réalisation étaient en souffrance à bord de navires attendant de pouvoir accéder aux postes d'accostage dans les ports.

f) Comme aucun pays pourvu d'un littoral ou d'un port n'était à l'abri du risque de pollution des mers par les navires, il était indispensable que tous les pays s'attachent à élaborer des plans nationaux et à former le personnel nécessaire pour faire face aux problèmes de pollution.

g) Malheureusement, en dépit de toutes les précautions, des accidents entraînant le déversement d'hydrocarbures et d'autres substances polluantes se produisaient. Seule une coopération entre les gouvernements à l'échelon régional ou sous-régional pouvait permettre de faire face au mieux à de tels incidents entraînant des déversements importants.

8. Le Secrétaire général a poursuivi en soulignant que pour assurer le succès des activités maritimes à l'échelon national, il fallait prêter attention à tout un ensemble de problèmes liés entre eux. Il voyait un grand motif d'encouragement dans le fait qu'au cours de ses visites dans nombre de pays en développement d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine, il avait trouvé des administrations maritimes conscientes de l'importance et de la complexité de leurs responsabilités. Il a également insisté sur le fait que dans un secteur très évolué et techniquement avancé comme les transports maritimes, les pays en développement avaient besoin d'une assistance technique dans divers domaines. A cet égard, par la volonté unanime de tous les pays membres de l'OMCI, pays en développement comme pays développés, la coopération technique avec les pays en développement s'était vu attribuer une importance unique. L'Assemblée de l'OMCI avait apporté des amendements à la Convention de l'OMCI afin de donner un caractère statutaire à son Comité de la coopération technique et à ses activités de coopération technique. Enfin, le Programme des Nations Unies pour le développement avait accordé à l'OMCI un appui financier très important qui lui avait permis de fournir des services d'experts techniques de haut niveau dans tous les domaines précédemment mentionnés.

9. En outre, plusieurs pays maritimes développés apportaient à l'OMCI un appui financier très important pour ses activités de coopération technique dans divers pays en développement.

ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

1. Le Directeur général de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) a déclaré que les activités de l'OMPI qui intéressent directement le Comité concernaient principalement les inventions, à savoir des solutions nouvelles à des problèmes techniques donnés. Pour être d'une utilité pratique, la nouvelle solution - l'invention - devait soit permettre d'obtenir de meilleurs résultats techniques ou soit résoudre le problème à moindres frais, ou les deux à la fois. Comme on pouvait le voir, c'était toute la question du choix des techniques appropriées qui entraînait en jeu.

2. Les inventions techniques pouvaient être réalisées dans un pays donné ou lui parvenir par le biais d'un transfert de technologie.

3. La mise au point d'inventions par les ressortissants d'un pays travaillant sur son territoire était d'une importance capitale pour chaque pays et devrait être encouragée par tous les pays. Le don d'invention local était un élément indispensable à l'autonomie économique. La capacité d'inventer existait au même degré dans tous les pays. Il s'agissait donc de l'encourager. On pouvait y parvenir par la reconnaissance et la protection juridique de l'intérêt économique de l'inventeur dans son invention. L'une des tâches de l'OMPI était de montrer aux gouvernements des pays en développement ou à d'autres institutions entreprenant des activités de recherche-développement dans les pays en développement comment fournir les stimulants économiques et moraux à leurs ressortissants pour qu'ils accroissent leurs activités novatrices.

4. Pour ce qui est du transfert de technologie, il fallait souligner qu'une grande partie, sinon la quasi-totalité, des techniques de valeur transférées étaient des techniques résultant d'inventions brevetées. Les pays en développement manquaient souvent de l'expérience nécessaire pour juger si les techniques qui leur étaient offertes par l'étranger étaient vraiment celles qui leur convenaient le mieux et si la vente ou la licence d'exploitation de ces techniques se faisaient à des conditions raisonnables. L'un des objectifs de l'OMPI était d'enseigner l'art de négocier des contrats de transfert de technologie aux pays en développement lorsqu'il s'agit de propriété industrielle. L'OMPI ne donnait pas de conseils dans des cas individuels mais avait publié un manuel de directives assez exhaustif portant sur la négociation de ce genre de contrats; elle organisait aussi des cours de formation en la matière, que les pays en développement membres de l'OMPI considéraient comme l'une des activités les plus concrètes et les plus utiles de cette organisation.

5. Le Directeur général a rappelé qu'à l'alinéa h) du paragraphe 3 de la résolution 33/193 de l'Assemblée générale portant création du Comité préparatoire, il était dit entre autres que la nouvelle stratégie internationale du développement devrait favoriser "le développement du potentiel scientifique et technique" de ces pays. De quel "potentiel" était-il question? Le potentiel en matière de recherche-développement, la capacité d'inventer et d'améliorer les inventions et de les adapter aux conditions locales constituaient certainement des éléments du potentiel en question et en étaient peut-être même les composantes essentielles. Favoriser ce potentiel était l'un des objectifs permanents de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle et l'une de ses principales activités en faveur des pays en développement.

6. A l'alinéa d) du paragraphe 3 de la résolution précitée, il était dit que la nouvelle stratégie internationale du développement devait promouvoir l'industrialisation des pays en développement. Les activités d'innovation locales ne pouvaient que favoriser l'industrialisation, et l'OMPI les encourageait. Sans transfert de technologie, l'industrialisation, et surtout l'industrialisation accélérée, n'était guère réalisable. Il fallait cependant absolument que ce transfert ait lieu à des conditions équitables et raisonnables. L'OMPI avait des programmes d'activités visant à aider les pays en développement à se rendre compte si les conditions qu'on leur faisait étaient justes et raisonnables. Ces activités permettaient de développer les aptitudes de négociation des pays en développement.

7. Le Directeur général a alors émis l'opinion que le Comité pourrait inclure dans les mesures qu'il recommanderait d'incorporer à la nouvelle stratégie internationale du développement le développement du potentiel scientifique et technique endogène et la promotion du transfert des techniques. Le document daté du 8 juin 1979 et présenté par le Groupe des 77 (A/AC.196/II/CRP.4) semblait justifier son attente. Au paragraphe 6 de la partie intitulée "Mesures", il était question de "mesures visant à promouvoir le transfert des techniques aux pays en développement" ainsi que de "mesures tendant à favoriser le développement" du potentiel scientifique et technique des pays en développement.

8. Le Directeur général a donc suggéré que lorsque le Comité développerait ces deux types de mesures, il examine l'opportunité de se référer expressément à la promotion dans les pays en développement, d'activités novatrices locales et à l'amélioration des aptitudes ou de la capacité de négociation nécessaire à la conclusion de contrats portant sur le transfert de technologie. Il se rendait bien compte que le nombre de personnes qui, dans le monde, étaient directement concernées par ces mesures - à savoir les inventeurs de nouvelles techniques et les négociateurs du transfert de technologie - était relativement restreint. Quant aux personnes qui seraient touchées par les activités novatrices locales dans n'importe quel pays en développement et qui profiteraient d'un transfert de technologie fait à de meilleures conditions - c'est-à-dire meilleures pour les pays en développement - elles étaient légion : en fait, il ne s'agissait, en puissance et indirectement, de rien de moins que de la population tout entière de ce pays en développement.

FONDS INTERNATIONAL DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE

1. Le Président adjoint du Département de l'économie et de la planification du Fonds international de développement agricole (FIDA) a déclaré qu'il fallait tenir compte des leçons du passé si l'on voulait planifier l'avenir avec réalisme. La nouvelle stratégie devrait donc être fondée sur une évaluation minutieuse de l'expérience acquise en matière de développement au cours des années 70. Cette décennie n'était pas encore terminée, mais on pouvait déjà en dégager les caractéristiques les plus marquantes.
2. Tout d'abord, alors que dans l'ensemble, les pays en développement seraient à même d'atteindre une croissance annuelle de 6 p. 100, ce qui était l'objectif fixé pour la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement, la croissance économique des pays à faible revenu ne dépasserait pas 4 p. 100 par an.
3. Deuxièmement, alors qu'en moyenne une croissance industrielle de 8 p. 100 par an pourrait être atteinte, il n'en irait pas de même pour la croissance annuelle de 4 p. 100 prévue dans le domaine agricole. En fait, la croissance annuelle de la production agricole s'élèverait en moyenne à 2,8 p. 100, soit environ 30 p. 100 de moins que l'objectif prévu. Par conséquent, dans quelque 56 pays en développement, l'accroissement de la production vivrière serait moindre que celui de la population.
4. Troisièmement, quels qu'aient pu être les progrès réalisés au cours des années 70, ils n'avaient pas été également répartis entre toutes les couches de la population et environ un tiers de la population d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine continuait à vivre dans un état de pauvreté absolue. Dans de nombreux pays les conditions de vie désespérées de cette partie de la population s'étaient encore détériorées.
5. Quatrièmement, si les taux de croissance moyens attestaient des augmentations de la production, il était évident que les pays en développement continuaient à dépendre d'autres pays et que leur économie était donc à la merci d'éléments extérieurs.
6. La stratégie pour la prochaine décennie du développement devait analyser les problèmes fondamentaux sous-tendant les déficiences de la décennie du développement durant les années 70.
7. Afin de résoudre à plus long terme le problème de la production vivrière et de la nutrition, l'ensemble des pays en développement devraient relever le taux de croissance de leur production agricole, qui s'élevait en moyenne à 2,8 p. 100 par an durant les années 70, et le porter à 4 p. 100 au moins durant les années 80. La réalisation de cet objectif serait particulièrement essentielle pour beaucoup de pays à faible revenu, qui avaient connu au cours de la présente décennie un taux moyen de croissance à peine supérieur à 2 p. 100.

8. Pour augmenter comme prévu leur production agricole, les pays en développement devraient consentir des efforts considérables dans de nombreux domaines clefs, notamment pour assurer :

- a) Une meilleure utilisation des possibilités d'irrigation;
- b) L'adaptation et l'application des connaissances scientifiques disponibles en vue d'augmenter leur productivité sans compromettre la production future et la viabilité économique de leurs ressources;
- c) La fourniture de tous les services et facteurs de production nécessaires à l'augmentation de la production et à l'amélioration de la distribution;
- d) Une meilleure utilisation de leurs vastes ressources humaines;
- e) Une priorité accrue à la création d'institutions ainsi qu'à l'enseignement et à la formation;
- f) L'intensification des efforts visant à élaborer des projets en faveur des pauvres vivant dans les zones rurales.

9. La communauté internationale devrait appuyer fermement les efforts déployés par les pays en développement dans ces domaines, aussi bien du point de vue financier qu'au niveau de l'élaboration des politiques.

10. En fournissant davantage de ressources financières à des conditions de faveur, la communauté internationale contribuerait efficacement à la réalisation des objectifs agricoles et nutritionnels pour les années 80. Le volume de l'aide extérieure au secteur agricole était passé de 2 milliards de dollars en valeur réelle en 1973 à 4 milliards en 1978 (ou 6 milliards de dollars aux prix de 1977); toutefois, ce montant était sensiblement inférieur à la somme de 8,3 milliards de dollars aux prix de 1977 qui avait été proposée lors de la Conférence mondiale de l'alimentation et approuvée ensuite par le Conseil mondial de l'alimentation.

11. Le Président adjoint a exprimé l'espoir que lorsque le Comité formulerait ses recommandations, il mettrait non seulement l'accent sur la nécessité d'accroître le volume et la prévisibilité des ressources, mais qu'il proposerait également des objectifs secondaires pour le secteur agricole. Tous les donateurs et toutes les institutions devraient affecter un pourcentage minimum de leur assistance totale au secteur agricole, étant donné que la majorité de la population des pays en développement vit dans les zones rurales. Pour les pays n'ayant pas encore atteint l'objectif de 0,7 p. 100 du PNB pour l'aide totale au développement, cette affectation de crédits au secteur agricole devrait porter sur des engagements supplémentaires. Le Président adjoint a émis l'espoir que le Comité se pencherait également sur les modalités propres à instaurer le principe de l'automatisme et de la prévisibilité de l'aide financière.

12. L'octroi de ressources financières plus importantes permettant de porter le taux de la croissance annuelle de la production agricole à 4 p. 100 ne suffirait pas à résoudre le problème de la nutrition des 30 p. 100 les plus pauvres de la population des pays en développement. Une grande partie de la stratégie du

développement pour la prochaine décennie devrait consister à faire participer cette couche de la population au processus de développement et à lui assurer des revenus plus élevés et davantage de possibilités d'emploi, afin qu'elle puisse soit produire, soit acheter les denrées alimentaires dont elle a besoin.

13. Dans les pays où les changements technologiques introduits dans le secteur agricole n'avaient pas été précédés d'une transformation sociale, d'une redistribution des terres et de l'organisation des petits cultivateurs ou des paysans sans terres, les propriétaires de grandes et moyennes exploitations agricoles avaient été les principaux bénéficiaires des progrès réalisés dans ce secteur. En général, les propriétaires de grandes et de moyennes exploitations agricoles bénéficient en exclusivité des ressources en eau et des facteurs de production disponibles, ce qui contribuait à creuser encore le fossé existant entre les revenus et la productivité des grands exploitants et ceux des petits cultivateurs.

14. La création d'institutions permettant d'organiser les petits cultivateurs et les ouvriers agricoles sans terres et de les rassembler dans des organismes viables de développement rural constituerait la prochaine étape importante en vue d'augmenter la production vivrière et d'améliorer la distribution des denrées alimentaires en faveur des pauvres vivant dans les zones rurales.

15. Les pays concernés devraient entamer eux-mêmes ces réformes institutionnelles, qu'il s'agisse de redistribution des terres ou de création de communautés viables de développement rural, et ils auraient à réaliser ces réformes en fonction de leur situation politique et sociale propre. L'octroi judicieux d'une aide financière extérieure pour certaines activités critiques pourrait considérablement faciliter et accélérer ce processus.

16. La création du Fonds international de développement agricole avait constitué l'un des événements positifs de l'actuelle Décennie du développement. Le Fonds, qui avait commencé à fonctionner en décembre 1977, était la première institution financière internationale qui non seulement employait exclusivement ses ressources au développement agricole, mais s'occupait essentiellement des besoins des couches les plus pauvres de la population des pays en développement. En créant ce Fonds, la communauté internationale s'était donc penchée sur l'une des tâches essentielles prévues pour les années 80 : la lutte contre les problèmes liés à la pauvreté.

17. Le FIDA constituait également un exemple important de changement structurel intervenu dans une institution internationale d'assistance au développement. Etant donné que les membres de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP) fournissaient 43 p. 100 des ressources totales du Fonds - ressources s'élevant à un milliard de dollars - le nombre total de voix se répartissait également entre les pays développés, les pays en développement membres de l'OPEP et les autres pays en développement. Le FIDA était donc la première institution financière internationale où les pays en développement avaient une part importante au processus de la prise des décisions.

18. En 1978, le Fonds avait engagé la somme totale de 117 millions de dollars pour dix projets réalisés en coopération avec d'autres institutions financières. Pour 1979, le Fonds envisageait d'engager au total 375 millions de dollars. Au cours de ses deux premières années de fonctionnement, le Fonds aurait donc engagé 500 millions de dollars, soit la moitié de ses ressources totales. Etant donné que le FIDA recevait un nombre sans cesse croissant de demandes d'assistance, il était évident que dès l'année suivante, le montant nécessaire à l'exécution des projets déjà dans la filière dépasserait les ressources financières dont dispose le Fonds.

19. Selon les termes de l'accord portant création du FIDA, le volume des ressources du Fonds devait faire l'objet d'une révision périodique. La première de ces révisions devait avoir lieu lors de la prochaine session du Conseil des gouverneurs, soit en janvier 1980. La contribution du FIDA à la solution du problème alimentaire mondial serait donc en grande partie fonction de l'échelonnement et de l'ampleur de la reconstitution de ses ressources.

20. Le Président adjoint a ensuite prié instamment le Comité de mettre fortement l'accent sur la nécessité d'une reconstitution substantielle des ressources du FIDA en 1980. Au cours de sa deuxième session, tenue en mars 1979, le Comité plénier créé en application de la résolution 32/174 de l'Assemblée générale avait adopté une recommandation prévoyant que les ressources du FIDA devraient être reconstituées sur une base permanente et que le Conseil des gouverneurs devrait examiner la nécessité d'augmenter les ressources du Fonds en valeur réelle k/. Les ressources fournies au FIDA étaient réservées au secteur agricole et n'entraient pas en ligne de compte dans le cas de demandes émanant d'autres secteurs. Le FIDA consacrait la plupart de ses activités aux pauvres vivant dans les zones rurales. Le Président adjoint a émis l'espoir que cette couche de la population constituerait le principal groupe-cible de l'action entreprise en faveur du développement au cours de la prochaine décennie.

k/ Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-quatrième session, Supplément No 34 (A/34/34), deuxième partie, chap. II, par. 18.

C. Autres organisations

AGENCE INTERNATIONALE DE L'ENERGIE ATOMIQUE

1. Le représentant de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) a noté que le Comité préparatoire s'occupait d'une question extrêmement complexe et importante, en l'occurrence la formulation d'une nouvelle stratégie internationale visant à assurer le progrès des pays en développement. L'objet ultime de la stratégie devait être une nouvelle avance substantielle sur les plans économique et social à l'échelle mondiale.
2. L'Agence était heureuse d'offrir ses connaissances techniques pour la formulation de la stratégie, en particulier en vue de résoudre des problèmes liés aux avantages potentiels que représente l'application aux objectifs du développement de technologies nucléaires élaborées et hautement spécialisées. A cet égard, il y avait lieu de signaler que le domaine de compétence de l'Agence couvre aussi bien des secteurs spécifiques que des technologies applicables à une vaste gamme de secteurs. Dans le premier cas, les activités de l'Agence étaient directement liées aux plans nationaux, puisque le développement de l'énergie nucléaire aux fins de la production d'électricité, ainsi que la prospection, l'extraction minière et le traitement des matières nucléaires correspondaient presque toujours aux grands objectifs du développement national.
3. Dans ces domaines, l'Agence avait un rôle analogue à celui d'autres institutions spécialisées. Toutefois, les activités de coopération technique de l'Agence portaient pour une large part sur l'application de techniques nucléaires à l'agriculture, à l'industrie et à la médecine. Il va sans dire que ces activités ne représentaient qu'une faible partie des plans nationaux de développement dans ces principaux secteurs. Aussi l'AIEA était-elle prête à participer en tant qu'organisation associée à des projets de grande ampleur exécutés par d'autres organismes des Nations Unies dans ces secteurs, en particulier lorsque son concours permettrait d'augmenter la contribution de ses techniques spécialisées à la réalisation des objectifs nationaux de développement.
4. Pour assurer le succès d'une nouvelle stratégie internationale du développement, il fallait, de l'avis du représentant de l'Agence, accorder la plus haute priorité à la production d'une énergie abondante et à bon marché, élément indispensable à tout progrès économique et social notable des pays en développement. L'énergie nucléaire devait incontestablement jouer un rôle important dans la promotion du développement économique et de l'autonomie de ces pays. De surcroît, elle constitue une source énergétique importante et immédiatement disponible dont l'utilisation permettrait d'atténuer les pressions sur des ressources pétrolières mondiales insuffisantes.
5. En Amérique latine, en Afrique et en Asie on comptait d'ores et déjà une douzaine de pays en développement ayant une demande industrielle suffisamment importante pour justifier le lancement de programmes nucléaires. L'Agence consacrait déjà une part importante de ses activités techniques à aider les programmes nucléaires de ces pays. Elle s'était également lancée dans un vaste projet d'harmonisation des normes de sécurité nucléaire intéressant tous les aspects de la production d'énergie nucléaire, depuis l'emplacement et la conception des réacteurs jusqu'à leur exploitation dans des conditions de sécurité et leur mise hors service éventuelle.
6. En conclusion, le représentant de l'AIEA a donné une nouvelle fois au Comité préparatoire l'assurance que l'Agence était prête à apporter à ses travaux une coopération sans réserve.

ACCORD GENERAL SUR LES TARIFS DOUANIERS ET LE COMMERCE

1. Le Directeur général de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) a souligné que les résultats obtenus à ce jour dans les négociations commerciales multilatérales tenues à Tokyo avaient permis de réaliser des progrès importants et devraient consolider les bases sur lesquelles la communauté internationale pourra fonder ses efforts en vue d'améliorer encore les relations commerciales internationales.
2. Il a appelé l'attention des membres du Comité sur le rapport détaillé concernant les résultats des négociations commerciales multilatérales pour les pays en développement, rapport qui avait été transmis au Comité (A/AC.196/II/CRP.1).
3. Un nombre important d'accords représentant une évolution importante de certaines des règles de base du système de commerce mondial et un abaissement notable des obstacles tarifaires et non tarifaires au commerce international s'étaient dégagés de ces négociations qui étaient presque terminées.
4. Le Directeur général a souligné quelques-uns des résultats les plus importants du Tokyo Round au regard des besoins des pays en développement en matière de commerce.
5. Parmi ces résultats, il fallait placer au premier rang les accords qui mettaient à jour les règles fondamentales de l'Accord général - qui constituent le cadre essentiel régissant le commerce international. Et il fallait accorder la première place parmi ces accords à ce qu'il était convenu d'appeler "la clause d'habilitation", qui donne un statut juridique permanent et une base solide aux préférences accordées aux pays en développement et entre ces pays. Il convenait également de souligner l'importance de l'accord concernant l'utilisation par les pays en développement de mesures de protection spéciales à des fins de développement ainsi que l'accord sur le recours à des mesures commerciales pour des raisons de balance des paiements. Un autre des accords relatifs au "cadre" régissant le commerce mondial doterait le GATT de dispositifs plus efficaces pour les consultations et le règlement des différends.
6. Dans le domaine des droits de douane, le rapport du GATT déjà mentionné comprenait une longue étude, effectuée sur ordinateur, des résultats obtenus jusqu'à présent. Cette étude faisait apparaître une amélioration générale du régime tarifaire applicable aux pays en développement, compte tenu des avantages existants qu'ils tiraient du système généralisé de préférences. De plus, d'autres améliorations étaient à escompter.
7. Parmi les accords conclus dans le domaine non tarifaire, celui qui entérine l'usage que des pays en développement font des subventions à la production et à l'exportation revêtait une grande importance. Egalement importante était l'acceptation par tous les pays de la règle stipulant qu'il ne serait permis de recourir à des droits compensateurs à l'égard d'importations subventionnées que si ces importations étaient la cause d'un préjudice important. L'accord relatif aux marchés publics ouvrait pour la première fois à la concurrence mondiale les énormes marchés que constituent les achats effectués par les gouvernements eux-mêmes. Dans le domaine de l'évaluation en douane, l'étonnante diversité des systèmes nationaux d'évaluation serait réduite pour ne laisser subsister que deux ensembles de règles beaucoup plus équitables qui ne diffèrent que sur certains points, et on pouvait espérer que ces différences seraient éliminées avant longtemps.

8. Ces accords et d'autres encore du domaine non tarifaire contenaient des dispositions prévoyant un traitement spécial et différencié en faveur des pays en développement.

9. Parmi les problèmes abordés dans le cadre du Tokyo Round et restant à résoudre, de loin le plus important était celui que pose la révision des règles relatives aux mesures de sauvegarde d'urgence contre les importations qui désorganisent les marchés. Comme de nombreux pays en développement l'avaient déjà souligné, l'issue de ces discussions colorerait le jugement final que l'on porterait sur l'ensemble du Tokyo Round. Les négociations sur cette question se poursuivaient et les positions s'étaient rapprochées; le Directeur général s'est déclaré convaincu que tous les participants désiraient très sérieusement aboutir à une heureuse conclusion d'ici à la mi-juillet.

10. Considérés dans leur ensemble, et étant admis qu'un effort supplémentaire demeurerait indispensable, les résultats du Tokyo Round représentaient une libéralisation substantielle du commerce, un renforcement et une clarification des règles du système de commerce et une amélioration significative des conditions du commerce des pays en développement.

11. Certes les résultats ne répondaient pas à toutes les espérances des pays en développement, ni d'ailleurs des pays développés. Ils n'apportaient pas non plus de solution définitive aux problèmes des relations commerciales. Mais dans un contexte économique mondial extrêmement difficile, ils représentaient un pas réel en avant. Il restait d'amples possibilités pour de nouveaux progrès.

12. Il serait utile d'évaluer les résultats des négociations, mais le plus important était d'arriver à en tirer le plus grand parti possible. La valeur des accords multilatéraux qui avaient été conclus dépendrait de la détermination dont feraient preuve les gouvernements pour profiter des avantages issus du Tokyo Round.

13. La tâche première du GATT devait être d'achever les négociations commerciales multilatérales. Tout le monde s'accordait à reconnaître qu'il s'agit là d'une priorité absolue. Elle exigeait la poursuite des négociations à Genève dans les semaines à venir. Des efforts intenses devraient aussi être déployés dans les capitales pour obtenir que les législateurs approuvent les accords conclus et que ces accords soient intégrés dans les législations nationales.

14. La priorité suivante concernerait la mise en vigueur des accords du Tokyo Round, car la plupart d'entre eux prenaient effet au début de 1980.

15. D'autres tâches devraient suivre, telle l'adoption rapide de mesures visant à éliminer les restrictions quantitatives ou autres frappant les produits tropicaux, les textiles, les chaussures et d'autres exportations des pays en développement.

16. De nombreux pays en développement avaient fermement exprimé le désir que soit organisée aussitôt que possible une nouvelle série de négociations dans le cadre du Protocole concernant les négociations commerciales entre pays en développement. Dix-neuf pays, dont les exportations de produits manufacturés représentent plus de la moitié de l'ensemble des exportations, participaient actuellement à cet arrangement interrégional d'avant-garde, en vigueur depuis 1973 pour l'échange de préférences commerciales.

17. Que ce soit à l'occasion de négociations dans le cadre de ce Protocole ou à l'occasion d'autres travaux entrepris dans le cadre du GATT, l'aide technique que le secrétariat du GATT apportait aux pays en développement serait poursuivie et élargie.

18. S'agissant des problèmes de politique commerciale dans leur ensemble, il semblait que le principal défi à relever dans les années 80 soit la gestion de l'interdépendance.

19. Ce défi n'apparaissait nulle part plus clairement que dans les problèmes imbriqués du protectionnisme et de l'adaptation. Le GATT avait été l'un des premiers à appeler l'attention sur l'intensité des pressions protectionnistes qui s'exerçaient maintenant sur une part importante du commerce international. Le GATT avait aussi été l'un des tout premiers, et peut-être le plus énergique, à dire que ces pressions protectionnistes, même si elles avaient été aggravées par le ralentissement de la croissance économique, révélaient essentiellement une adaptation trop lente à l'évolution des conditions de concurrence.

20. Le Directeur général s'est déclaré convaincu que le meilleur moyen de combattre le protectionnisme était de faire comprendre à l'opinion publique ce qui arrive - ou n'arrive pas. Les mesures déjà prises à l'égard des exportations des pays en développement et les menaces qui pèsent sur leurs perspectives d'exportation étaient imputables en grande partie à une erreur d'appréciation.

21. Au cours des deux dernières années, le GATT avait fait de son mieux pour rectifier cette erreur. Il avait montré que la balance des échanges de produits manufacturés continuait de présenter un déséquilibre énorme en faveur des pays développés. Il avait fait observer que les pays en développement consacraient une bonne part de leurs recettes à augmenter leurs achats aux pays développés et que la demande émanant des pays en développement avait en fait apporté un soutien considérable au commerce mondial ces dernières années.

22. En ce qui concerne l'ampleur du protectionnisme actuel, le Directeur général s'est rangé parmi ceux qui avaient contribué à donner l'alarme. Il avait parlé en maintes occasions de la grande montée des pressions protectionnistes et des dangers qu'elles représentaient pour tous. Il a donc estimé qu'il était de son devoir de reconnaître qu'au cours des derniers mois les gouvernements avaient largement résisté aux demandes de nouvelles mesures de protection qui leur étaient adressées. Les pressions subsistaient, mais on avait évité jusqu'ici de céder au protectionnisme sur toute la ligne.

23. L'adaptation était beaucoup plus aisée dans une économie dynamique. C'est pourquoi l'un des moyens les plus efficaces d'encourager l'adaptation était d'assurer au commerce international de saines perspectives d'expansion. Pour qu'il en soit ainsi, le GATT aurait pour tâche permanente, dans les années 80, de maintenir l'impulsion donnée à la libéralisation et à la réforme des échanges.

24. En conclusion, le Directeur général a tenu à souligner combien il importait d'être prêt à faire face, le moment venu, aux crises et aux défis portés à la politique commerciale. On pouvait prévoir les tendances probables du commerce mondial et des relations commerciales, et concevoir des politiques appropriées. Il ne fallait négliger aucun effort à cette fin. Il s'agissait là d'une des responsabilités cruciales des Parties contractantes à l'Accord général.

25. Au fil des ans, le commerce international était toujours apparu comme un moteur puissant du développement économique. Dans le monde en développement, les pays qui avaient bénéficié de la croissance économique la plus dynamique étaient ceux dont les échanges avaient progressé le plus rapidement. L'expansion du commerce mondial au bénéfice de toutes les nations commerçantes demeurait donc l'objectif central du GATT.

26. Le Directeur général a estimé que la libéralisation des échanges résultant du Tokyo Round, ainsi que les nouvelles institutions et procédures du GATT, qui tendaient en particulier à promouvoir le commerce des pays en développement, devraient permettre au GATT, grâce à une action résolue, de jouer efficacement ce rôle et de contribuer ainsi dans une large mesure à la réalisation des objectifs que fixerait l'Assemblée générale pour les années 80.

Documents officioux présentés par les délégations
à propos de l'ébauche de la nouvelle stratégie
internationale du développement

A. Groupe des 77

I. PREAMBULE

II. BUTS ET OBJECTIFS

Etablissement de buts et d'objectifs quantitatifs et qualitatifs - globaux et sectoriels - en vue du développement des pays en développement. Ces buts et objectifs devraient tenir pleinement compte de la nécessité d'aider les peuples, pays et territoires victimes du colonialisme, de l'impérialisme, du néo-colonialisme, de l'ingérence dans les affaires intérieures, de l'apartheid, de la discrimination raciale et de toutes les formes d'agression et d'occupation étrangères à restaurer leurs droits légitimes et inaliénables.

III. MESURES

1. Mesures visant à apporter des changements de grande portée dans la structure de la production mondiale en vue d'accroître et de diversifier la production des pays en développement et de créer dans ces pays de nouvelles sources d'emploi :

- a. Alimentation et agriculture;
- b. Industrialisation;
- c. Activités extractives;

2. Mesures visant à développer l'infrastructure des pays en développement sur le plan institutionnel et sur celui de l'équipement;

3. Mesures visant à effectuer une transformation des structures du commerce mondial en vue de faire augmenter sensiblement la participation des pays en développement, d'améliorer les termes de l'échange en leur faveur et d'assurer une augmentation sensible de leur part des exportations mondiales :

- a. Produits de base;
- b. Articles manufacturés et semi-finis;
- c. Invisibles;

4. Mesures visant à accroître substantiellement les transferts de ressources financières réelles aux pays en développement selon des modalités qui les rendent prévisibles, continus et de plus en plus sûrs et permettent ainsi de satisfaire aux besoins de ces pays en matière de développement;

5. Mesures visant à réformer fondamentalement le système monétaire international afin qu'il réponde aux besoins et aux intérêts des pays en développement;

6. Mesures visant à promouvoir le transfert de technologie aux pays en développement, à développer leur potentiel scientifique et technique et à éviter le transfert inverse de technologie et l'exode de personnel qualifié;

7. Mesures visant à réglementer et à contrôler les activités des sociétés transnationales;

8. Mesures visant à contribuer à la promotion de la coopération économique et technique entre pays en développement;

9. Mesures spéciales en faveur des pays les moins développés;

10. Mesures spéciales en faveur des pays en développement sans littoral, insulaires et les plus gravement touchés.

IV. MESURES VISANT A AIDER LES PAYS EN DEVELOPPEMENT A PROMOUVOIR LEUR DEVELOPPEMENT SOCIAL, Y COMPRIS LA MISE EN VALEUR DE LEURS RESSOURCES HUMAINES ET MATERIELLES, LA MOBILISATION DES FEMMES ET DES JEUNES ET LEUR INTEGRATION AU PROCESSUS DE DEVELOPPEMENT, ET LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

V. EXAMEN ET EVALUATION

VI. MOBILISATION DE L'OPINION PUBLIQUE

B. Etats-Unis d'Amérique

Avant-projet

I. PREAMBULE

II. BUTS ET OBJECTIFS

Accélérer le développement des pays en développement;
Contribuer à la solution des problèmes économiques internationaux;
Contribuer à maintenir un rythme soutenu de développement économique mondial.

III. MESURES

a) Développement économique :

Alimentation et agriculture;
Industrialisation;
Logement, approvisionnement en eau et assainissement;
Energie
Environnement

b) Développement social :

Emploi;
Santé;
Education;
Population;
Femmes et jeunes;
Droits de l'homme.

IV. ROLE DU SYSTEME INTERNATIONAL

Commerce (y compris les invisibles);
Investissement;
Aide publique au développement;
Coopération économique et technique entre pays en développement et coopération régionale;
Mesures spéciales en faveur des pays les moins développés.

V. MECANISME D'EXAMEN PERIODIQUE

VI. MOBILISATION DE L'OPINION PUBLIQUE

C. Bulgarie, Hongrie, Mongolie, Pologne, République démocratique allemande, République socialiste soviétique de Biélorussie, République socialiste soviétique d'Ukraine, Tchécoslovaquie et Union des Républiques socialistes soviétiques

I. PREAMBULE

II. BUTS ET OBJECTIFS

1. Formulation de buts et objectifs scientifiquement justifiés, reposant sur des facteurs intérieurs du développement social et économique, et appuyés par les conditions extérieures nécessaires;
2. Nécessité de sauvegarder la paix et la sécurité, de renforcer la détente et de progresser sur la voie d'un désarmement véritable;
3. Nécessité de rétablir les droits légitimes et inaliénables des peuples, pays et territoires victimes du colonialisme, de l'impérialisme, du néo-colonialisme, de l'apartheid, de la discrimination raciale et de toutes formes d'agression et d'occupation étrangères;
4. Restructuration fondamentale des relations économiques internationales sur la base de l'égalité et du profit mutuel, application des principes énoncés dans la Charte des droits et devoirs économiques des Etats, élimination de toutes formes de discrimination et de non-égalité dans les relations économiques internationales;
5. Approche adaptée au niveau de développement économique et social des différents pays;
6. Approche unifiée du développement économique et social;
7. Liens étroits et directs entre les buts et objectifs de la stratégie et les plans et programmes de développement nationaux;
8. Etablissement de liens de subordination entre les buts et objectifs de la stratégie et les intérêts vitaux à long terme des masses populaires des pays en développement;

III. MESURES

A. Mesures internes

9. Mobilisation des ressources internes des pays en développement;

10. Mise à profit de l'expérience nationale pour réaliser des transformations économiques et sociales d'une portée considérable, par exemple :

Industrialisation;

Réformes agraires démocratiques et promotion du mouvement coopératif;

Introduction de la planification du développement social et économique;

Renforcement du secteur public;

Répartition équitable du revenu national;

Mobilisation de la population en vue de sa pleine participation au développement;

Formation de personnel national qualifié;

Contrôle par l'État des activités des intérêts privés étrangers.

B. Mesures externes

11. Élimination des inégalités, de l'exploitation, de la discrimination et de la contrainte dans les relations économiques internationales;

12. Mesures visant à mettre un terme à la situation d'inégalité des pays en développement dans l'économie mondiale;

13. Élimination des obstacles à l'indépendance économique des pays en développement;

14. Mesures visant à amener une transformation structurelle dans les échanges mondiaux en vue d'améliorer les termes de l'échange des pays en développement et d'assurer une augmentation substantielle de leur part dans le volume mondial des exportations;

15. Mesures contre le renforcement du protectionnisme et de toutes barrières discriminatoires artificielles dans le commerce international;

16. Mesures visant à apporter une assistance efficace aux pays en développement sous une forme qui favorise leur développement économique et leur progrès social indépendants, en particulier : aide financière; transfert de technologie, assistance à l'introduction de la planification nationale, implantation d'industries de base, augmentation de la production agricole, formation du personnel national;

17. Mesures visant à contrôler les activités des intérêts privés étrangers, en particulier des sociétés transnationales, pour mettre fin au transfert effréné des bénéfices, et mesures contre l'exode des compétences;

18. Mesures spéciales en faveur des pays en développement les moins avancés et désavantagés par leurs caractéristiques géographiques, ainsi que des peuples et des pays victimes de l'agression étrangère, du racisme et de l'apartheid.

IV. EXAMEN ET EVALUATION

V. MOBILISATION DE L'OPINION PUBLIQUE

D. Suède

I. PREAMBULE

II. BUTS ET OBJECTIFS

Etablissement de buts et d'objectifs quantitatifs et qualitatifs - globaux et sectoriels - en vue du développement économique et social des pays en développement.

III. MESURES

1. Mesures visant à apporter des changements de grande portée dans la structure de la production mondiale et dans la composition des échanges mondiaux :

- a. Alimentation et agriculture;
- b. Industrie;
- c. Commerce international;
- d. Invisibles.

2. Mesures visant à développer l'infrastructure des pays en développement sur le plan des institutions et sur celui de l'équipement;

3. Mesures visant à accroître substantiellement les transferts de ressources financières réelles aux pays en développement selon des modalités qui les rendent prévisibles, continues et de plus en plus sûres et permettent ainsi de satisfaire aux besoins de ces pays en matière de développement;

4. Mesures visant à poursuivre la réforme du système monétaire international;

5. Mesures visant à promouvoir le transfert de technologie aux pays en développement, à développer leur potentiel scientifique et technique national et à éviter le transfert inverse de technologie et l'exode de personnel qualifié;

6. Mesures concernant les activités des sociétés transnationales;

7. Mesures visant à contribuer à la promotion de la coopération économique et technique entre pays en développement;

8. Mesures visant à mobiliser et mettre en valeur les ressources humaines et matérielles;

9. Mesures visant à assurer l'utilisation harmonieuse des ressources naturelles, y compris l'énergie;

10. Mesures concernant l'environnement et le développement;

11. Mesures spéciales en faveur des pays les moins développés;

12. Mesures spéciales en faveur des pays en développement sans littoral, insulaires et les plus gravement touchés.

IV. EXAMEN ET EVALUATION

V. MOBILISATION DE L'OPINION PUBLIQUE

E. Etats membres de la Communauté économique européenne

Avant-projet

(PREAMBULE)

I. LA SITUATION MONDIALE A LA FIN DE LA DEUXIEME DECENNIE

A. Bilan de la deuxième décennie

Un bilan de la deuxième décennie s'avère difficile : celle-ci n'est pas encore achevée et des éléments perturbateurs en compliquent l'analyse. Toutefois, il apparaît déjà que s'y mêlent des éléments favorables et défavorables :

1) Des objectifs atteints globalement, notamment pour ce qui est de la croissance du PNB, du PNB par habitant, de la production manufacturière et du taux d'épargne intérieure;

2) Des éléments positifs dans le domaine international : par exemple, un état d'esprit différent sous le signe du dialogue, un accord de principe sur la nécessité d'un nouvel ordre économique international, l'intensification des relations commerciales et financières et le développement de formes de coopération régionale et interrégionale;

3) Des résultats insuffisants, notamment dans les domaines de la production agricole, de la nutrition, de la lutte contre la pauvreté, de la redistribution des ressources (en particulier en matière d'aide publique au développement) et de l'emploi;

4) Des évolutions très inégales selon les pays : certains ont dépassé les objectifs tandis que d'autres ne les ont pas atteints. Dans l'ensemble, les distorsions existantes se sont accentuées; de façon générale, le niveau de vie des pays en développement demeure inacceptable; les écarts ont augmenté parmi les pays en développement eux-mêmes, accentuant le retard des plus démunis; à l'intérieur des pays en développement, des inégalités persistent dans l'association des différents groupes sociaux au processus de développement.

B. La situation actuelle

La situation à la fin de la décennie diffère notablement de celle de 1970 :

1) Une économie mondialisée et des ensembles économiquement inégaux et interdépendants;

2) Un environnement économique mondial caractérisé par un ralentissement de la croissance et des perspectives de croissance à long terme incertaines, un sous-emploi et un taux d'inflation plus élevés, une instabilité monétaire plus accentuée, des approvisionnements énergétiques plus chers, des pressions protectionnistes plus marquées;

3) Cet environnement difficile a particulièrement affecté les pays et les groupes sociaux les plus démunis. Dans l'ensemble des pays en développement, plusieurs centaines de millions d'hommes continuent à vivre dans des conditions que la communauté internationale ne saurait accepter.

II. PRINCIPES DIRECTEURS DE LA NOUVELLE STRATEGIE

A. La nouvelle stratégie a pour objectif fondamental le développement des pays en développement. Elle doit promouvoir un nouvel ordre économique international plus juste et plus équitable et contribuer à promouvoir l'objectif de l'autonomie nationale et collective de ces pays. Dans ce contexte, elle doit en particulier viser à améliorer les conditions de vie des populations des pays en développement en accentuant la lutte contre la pauvreté sous toutes ses formes; l'objectif final du développement doit être l'accroissement constant du bien-être de la population tout entière sur la base de sa pleine participation au processus de développement et d'une distribution équitable des avantages qui en découlent.

B. A cet effet, elle doit constituer une amélioration par rapport au cadre de la deuxième stratégie et respecter certains impératifs. Il apparaît donc nécessaire de :

1) Définir la stratégie pour la décennie 1980-1990; mais elle devra s'inscrire dans une perspective plus longue qui pourrait atteindre, voire dépasser, l'an 2000;

2) Prendre en compte les changements de la situation économique mondiale intervenus durant la dernière décennie et utiliser les leçons de l'actuelle stratégie;

3) Dans le même esprit, prendre en compte la diversité des situations et assurer la cohérence entre développement économique et structures socio-culturelles;

4) Définir une stratégie réaliste et témoignant d'une volonté politique. Cette stratégie devrait, dans le cadre de buts et objectifs globaux et sectoriels viables, cohérents, concrets, quantitatifs et qualitatifs, définir le rôle et, le cas échéant, préciser les engagements acceptés par tous les pays et exprimés en termes quantitatifs ou selon un calendrier, ou sous l'une et l'autre forme, en ce qui concerne l'adoption et la mise en oeuvre de politiques visant à atteindre les buts et objectifs ci-dessus;

5) Tenir compte des intérêts mutuels des différents partenaires de la communauté internationale et de la nécessité de cohérence entre politiques nationales et internationales;

6) Poursuivre l'objectif d'une meilleure intégration des pays en développement dans l'économie mondiale, comme partenaires à part entière;

7) Reconnaître que les pays en développement sont au premier chef responsables de leur propre développement ainsi que de la définition et de la mise en oeuvre des politiques adaptées à cette fin;

8) Reconnaître que ces efforts doivent être accompagnés par un soutien accru de l'ensemble des pays industrialisés, quel que soit leur système économique, et des autres pays donateurs;

9) Corriger les distorsions apparues durant la décennie précédente en aidant plus particulièrement les groupes sociaux et les pays les plus démunis;

10) Favoriser la coopération entre les pays en développement;

11) Définir les buts et objectifs et les mesures de la stratégie en tenant compte d'une part des besoins des pays en développement, d'autre part des facteurs d'incertitude et d'instabilité qui risquent d'exister au début de la prochaine décennie. Une certaine souplesse doit être envisagée afin de pouvoir adapter, pendant la décennie, les buts et objectifs et les mesures de la stratégie à des changements de grande portée (voir V).

III. BUTS ET OBJECTIFS

A. En vue de promouvoir un développement économique et social accéléré des pays en développement, la nouvelle stratégie visera à :

1) Favoriser le développement rural et accroître substantiellement la production agricole et alimentaire, et tenter ainsi d'améliorer la situation nutritionnelle des populations des pays en développement, notamment celle des groupes les plus démunis, ainsi que leur sécurité alimentaire;

2) Encourager l'exploitation et l'utilisation optimales des autres ressources naturelles, notamment énergétiques;

3) Promouvoir l'industrialisation en vue d'accroître la part des pays en développement dans la production mondiale, tout en tenant compte des nécessités du processus de développement interne et de l'intégration de ce développement industriel dans un contexte plus vaste;

4) Apporter à des fins mutuellement avantageuses des changements de grande portée dans la structure de la production mondiale, en vue d'accroître et de diversifier la production des pays en développement et de créer dans ces pays de nouvelles sources d'emploi;

5) Développer l'infrastructure physique et administrative des pays en développement;

6) Définir et mettre en oeuvre dans les pays en développement des programmes de formation adaptés à leurs conditions et besoins spécifiques;

7) Mobiliser et utiliser efficacement aux fins du développement l'ensemble des ressources nationales des pays en développement dans le cadre des politiques monétaires, budgétaires et fiscales;

8) Elaborer une politique de développement dont l'objectif soit le développement de l'emploi productif et l'accroissement constant du bien-être de la population tout entière sur la base de sa pleine participation au processus de développement et d'une distribution équitable des avantages qui en découlent;

9) Intégrer pleinement les femmes et les jeunes au processus de développement;

10) Prendre en compte les relations qui existent entre les facteurs démographiques et le développement;

11) Préserver les équilibres naturels à long terme;

B. A côté d'objectifs qualitatifs, un certain nombre d'objectifs quantitatifs viables et cohérents, absolus ou relatifs, permettant notamment de mesurer les progrès accomplis dans divers domaines économiques et sociaux, seront retenus.

Il devra être tenu compte du fait que chaque pays en développement définira sa politique de développement en fonction de ses propres priorités économiques et sociales. Dans ces conditions, il n'est pas sûr, vu que ces politiques seront définies en toute souveraineté, que la sommation des résultats enregistrés ex post soit conforme aux objectifs globaux définis ex ante.

Sur cette base, des objectifs quantitatifs cohérents entre eux pourraient être fixés dans des domaines tels que la croissance économique, l'agriculture, l'industrie, le commerce extérieur, l'épargne, l'emploi, l'éducation et la santé.

IV. VOIES ET MOYENS

Pour réaliser les buts et objectifs proposés, il importe que de façon générale un environnement favorable soit maintenu : une certaine stabilité devrait être assurée dans le domaine monétaire ainsi qu'une évolution équilibrée dans les domaines du commerce, de l'énergie et des matières premières.

D'une façon générale, il conviendra de mieux tenir compte dans certains domaines de la nécessité de prendre des mesures mieux adaptées à la situation particulière des pays en développement.

Des dispositions devront être prises dans les directions suivantes :

1) Prendre des mesures propres à promouvoir le développement économique et social des pays en développement dans la perspective des buts définis au paragraphe III A ci-dessus;

2) Assurer une meilleure intégration des pays en développement dans les relations commerciales et monétaires :

a) Dans le domaine du commerce international :

i) Amélioration des conditions nécessaires à la croissance du commerce international;

ii) Actions, dans le domaine commercial, des pays industrialisés quel que soit leur système économique, à la lumière du paragraphe 3 e) de la résolution 33/193;

b) Dans le domaine monétaire, en faisant en sorte que le système monétaire international réponde mieux aux besoins et aux intérêts des pays en développement dans le contexte de nouvelles réformes du système à l'avantage de la communauté internationale;

3) Poursuivre la mise en place d'accords de produits de même qu'améliorer les mécanismes visant à assurer une meilleure stabilité des recettes d'exportation;

4) Intensifier et encourager les transferts financiers sous forme :

a) D'aide publique au développement;

b) D'autres apports du secteur public;

c) De capitaux privés;

5) Promouvoir les transferts dans les domaines scientifique et technique;

6) Prendre des mesures particulières adaptées à la situation des pays les moins développés;

7) Promouvoir l'objectif de l'autonomie nationale et collective des pays en développement, en particulier en encourageant et en soutenant la coopération économique et technique entre ces pays;

8) Mobiliser l'opinion publique :

a) Dans les pays en développement afin de faire participer l'ensemble des populations à l'effort de développement;

b) Dans les pays industrialisés, en assurant, même dans une conjoncture économique favorisant les tendances au repli national, la prise de conscience du fait que le développement mondial est de l'intérêt mutuel et de la responsabilité de tous.

V. APPRECIATION DES RESULTATS ET EVALUATION DES ACTIVITES

La nouvelle stratégie devrait prévoir des arrangements propres à permettre de suivre les progrès accomplis dans son application, et éventuellement de l'adapter à la lumière de besoins ou de faits nouveaux. Ces arrangements devront être placés sous le signe d'une plus grande efficacité; ils devraient permettre notamment d'assurer à la stratégie une flexibilité suffisante pour tenir compte des données nouvelles qui pourraient apparaître.

L'appréciation des progrès accomplis devra se faire périodiquement, y compris au niveau régional dans le cadre des commissions économiques régionales.

Les organismes des Nations Unies concernés devront contribuer à cette analyse et évaluer leurs activités en fonction des buts et objectifs de la stratégie.

ANNEXE III

Document officiel présenté par le Président et concernant les buts et objectifs de la nouvelle stratégie internationale du développement

1. Les buts et objectifs seront "viables, cohérents, concrets, quantitatifs et qualitatifs".
2. Ils seront à la fois globaux et sectoriels.
3. Ces buts doivent-ils concerner l'ensemble des pays en développement ou convient-il d'en fixer d'autres pour certains groupes de pays?
4. A quel taux faut-il fixer l'objectif global de croissance des pays en développement?
5. Dans quels secteurs convient-il d'établir des buts quantitatifs : croissance de la production agricole, croissance de la production industrielle, croissance des exportations, croissance de la part de l'investissement et de l'épargne en tant que pourcentage du PIB?
6. Quel taux de croissance des pays développés faut-il escompter pour la décennie?
7. Est-il possible de fixer des objectifs en matière d'infrastructure sur le plan institutionnel et sur celui de l'équipement? Dans l'affirmative, dans quels domaines?
8. Est-il possible de fixer des buts sociaux quantifiés pour la décennie? Dans l'affirmative, lesquels?
9. Quels sont les buts qui peuvent être fixés dans une perspective à plus long terme que la décennie et qui sont susceptibles d'être quantifiés?
 - a) Doubler les revenus par habitants.
 - b) Combler l'écart entre les niveaux de vie mesurés par rapport aux revenus par habitant;
 - c) Taux d'accroissement de la population;
 - d) Soins de santé primaires;
 - e) Taux de scolarisation primaire;
 - f) Suppression de l'analphabétisme;
 - g) Espérance de vie et mortalité infantile.

10. Buts qui ne peuvent être formulés qu'en termes qualitatifs : emploi, éducation, santé, nutrition, logement, environnement, bien-être des enfants, rôle des femmes et des jeunes.
11. Objectifs à long terme qui ne peuvent être formulés qu'en termes qualitatifs : restructuration de l'économie mondiale, participation pleine et équitable à la prise de décisions au niveau international, exercice d'une souveraineté entière sur les ressources naturelles.
12. Buts susceptibles d'être atteints pendant la décennie, c'est-à-dire au cours d'une période de moins de 10 ans : échelonnement des taux de croissance pendant la décennie.
13. Explication de la nature des buts et objectifs. Rapport entre les buts et objectifs de la nouvelle stratégie et ceux qui sont fixés dans les politiques et plans nationaux.

ANNEXE IV

DECLARATIONS FAITES PAR DES DELEGATIONS ET PAR LE PRESIDENT
DU COMITE A LA SEANCE DE CLOTURE DE LA DEUXIEME SESSION

A. Tunisie (au nom du Groupe des 77)

[Original : français]

1. Le représentant de la Tunisie, au nom du Groupe des 77, constate qu'après deux sessions, le bilan du Comité préparatoire reste très maigre. Il relève qu'après les vaines tentatives d'aboutir à un préambule, le Comité se trouve dans l'incapacité complète d'esquisser une simple structure du texte de la stratégie.

2. Rappelant que les consultations n'ont pas dépassé le deuxième paragraphe de l'esquisse relatif aux buts et objectifs, il souligne la nécessité d'en revenir au texte de la résolution 33/193 que l'Assemblée générale a adoptée par consensus et qui définit sans équivoque ces buts et objectifs.

3. Il regrette que, par suite de l'opposition de la plupart des pays développés, on n'ait pas pu traduire dans le texte l'idée exprimée dans la résolution et selon laquelle la stratégie doit mobiliser la communauté internationale tout entière en vue de la promotion du développement. En effet, les pays développés veulent maintenant faire de la stratégie un mécanisme opérant sur deux niveaux distincts : celui des pays en développement d'une part et celui des pays développés d'autre part, contrairement aux termes de l'interdépendance qui disparaît ainsi dès qu'il s'agit d'engagements significatifs. Au-delà de la querelle de mots transparaissent deux problèmes importants : le premier concerne la nature et le degré d'engagement et de responsabilité des pays développés dans le processus de la stratégie. A cet égard, le porte-parole du Groupe des 77 pose deux questions : est-ce que les pays développés font dépendre le degré de leur engagement à une évaluation des efforts des pays en développement? Y a-t-il engagement clair de la part des pays développés pour une stratégie qui soit commune et non conditionnée? Le deuxième problème concerne les exigences des pays développés à l'égard du tiers monde : quels engagements nouveaux attendent-ils des pays en développement?

4. Le représentant de la Tunisie rappelle ensuite trois des principes qui inspirent le Groupe des 77 dans ce domaine :

a) Les pays en développement sont les premiers responsables de leur propre développement;

b) Le développement est indivisible; il est à la fois économique et social;

c) Dans le domaine social, il n'est pas possible de s'engager à accepter des objectifs quantitatifs précis mais plutôt des indicateurs et des tendances globales dans le cadre des priorités nationales déterminées par chacun des pays en développement.

5. Le représentant pose encore une fois la question aux pays développés : veulent-ils ou non s'engager sans ambiguïté dans une stratégie commune pour le développement des pays en développement?

6. A toutes ces questions claires, le Groupe des 77 attend des réponses claires, sinon les discussions ne peuvent amener qu'à revenir sur les engagements déjà souscrits dans le cadre de la résolution 33/193.

7. Faisant part de la déception du Groupe des 77, le représentant de la Tunisie réaffirme cependant la détermination de son groupe à poursuivre le dialogue afin que l'interdépendance ne soit pas seulement un slogan.

D. Etats-Unis d'Amérique

/Original : anglais/

1. Ma délégation regrette qu'il n'ait pas été possible lors des discussions officieuses, de parvenir à un consensus sur l'ébauche de la nouvelle stratégie internationale du développement. Il semble qu'un malentendu ait persisté, notamment en ce qui concerne les buts et objectifs. Ma délégation aimerait toutefois qu'il soit noté qu'elle n'a laissé passer aucune occasion de proposer des textes de compromis, rédigés dans un style qui aurait permis au Comité préparatoire d'adopter une ébauche simple, autour de laquelle auraient pu s'organiser les travaux futurs. Nous regrettons vivement que nos efforts n'aient pas abouti.

2. Certaines délégations ont affirmé que les pays développés cherchent à subordonner leur participation à la nouvelle stratégie du développement à l'acceptation par les pays en développement de certains buts et objectifs particuliers. Nous n'avons rien fait de la sorte, mais nous soutenons que la nouvelle stratégie du développement n'aura d'utilité quelconque que si elle représente un effort de coopération de la part de tous les membres de la communauté internationale, développés et en développement, au service des intérêts de tous, et partant, à l'avantage mutuel de tous. Tel est, de l'avis de ma délégation, le véritable sens du paragraphe 1 de la section I de la résolution 33/193 de l'Assemblée générale.

3. Monsieur le Président, nous avons la conviction que les problèmes mondiaux - misère généralisée, famine touchant des millions de personnes, maladie, chômage ou sous-emploi - sont beaucoup trop urgents, beaucoup trop préoccupants pour que nous nous laissions prendre à des querelles tactiques. Nous sommes profondément déçus que ce Comité préparatoire, lors de ses deux réunions, ait fait si peu de progrès. Nous demeurons résolus à oeuvrer dans le sens d'une stratégie constructive qui puisse inspirer notre action collective en vue d'accélérer le développement des pays en développement et de contribuer ainsi à la solution des problèmes économiques internationaux et à un développement économique mondial soutenu.

4. Nous avons également présenté des documents de fond (A/AC.196/II/CRP.13 et 14) qui, nous l'espérons, stimuleront un débat utile sur les buts et objectifs lors de notre prochaine réunion.

5. Je demande que mes observations soient reproduites dans le compte rendu de la présente séance.

C. France (au nom des Etats membres de la Communauté économique européenne)

/Original : français/

1. A l'issue de cette seconde session de substance de notre Comité préparatoire, les Etats membres de la Communauté éprouvent une certaine déception mais restent animés de la volonté de persévérer.
2. Ils regrettent profondément que nous n'ayons pu, au cours de ces deux semaines, aller plus avant dans cette entreprise majeure qu'est l'élaboration d'une stratégie internationale du développement pour la prochaine décennie. Ils attachaient une importance toute particulière à cette session du Comité, pour laquelle ils avaient engagé, sur la base de la résolution 33/193, une réflexion sur le développement au cours des années 80 et ont exposé à ce sujet leurs vues dans une esquisse annotée de plan qui a été diffusée. Il est cependant apparu que pour des raisons diverses que nous acceptons, il n'était pas possible, au cours de cette session, d'aborder les problèmes au fond. Les discussions sur l'ébauche ne pouvaient dans ces conditions que faire ressortir les problèmes conceptuels liés à l'exégèse de la résolution 33/193 et il en fut ainsi. Il nous avait toutefois semblé à un certain moment qu'une solution était envisageable si l'on faisait abstraction, au stade actuel, de nos divergences de conception. Le tour de la discussion en a décidé autrement.
3. Il reste, Monsieur le Président, que les Etats de la Communauté ne ménageront aucun effort pour la poursuite fructueuse de nos travaux. Que la chose soit claire : nous voulons une stratégie internationale du développement pour les années 80. Nous attachons le plus grand prix à ce qu'elle soit efficace pour le développement des pays en développement.
4. Selon nous, les buts et objectifs de la nouvelle stratégie devraient se situer d'une part à un niveau global et international, c'est-à-dire à celui de la communauté internationale dans son ensemble, et d'autre part à un niveau national. L'objectif final de la nouvelle stratégie du développement - le développement accéléré des pays en développement - ne peut être en effet atteint et perdrait son fondement même, à défaut d'une complémentarité des buts et objectifs à ces deux niveaux.
5. Afin d'apporter toute la contribution possible à nos travaux, nous avons entrepris au niveau national comme au niveau communautaire des travaux approfondis depuis plusieurs mois.
6. C'est dans cet état d'esprit que nous aborderons la prochaine session du Comité dont nous souhaitons que, dépassant les problèmes conceptuels, elle puisse engager le débat de substance.
7. A cet égard, au cours de cette session et au titre du point 4 de notre ordre du jour, nous avons eu un débat qui a utilement éclairé nos discussions futures. En outre, les prestations des différents chefs d'agences et des commissions régionales constituent un apport de première importance et une base pour engager le débat au fond.

8. A ce sujet, je souhaiterais faire une suggestion. Sur la base des responsabilités qui lui incombent au titre de la résolution 33/193, le Directeur général au développement et à la coopération économique internationale, ne pourrait-il, à titre indicatif, tenter dans notre prochaine session une appréciation de la cohérence des orientations suggérées pour les différents chefs d'agences?

Pour le reste, Monsieur le Président, nous comptons sur vous pour assurer à nos débats la sérénité qu'impose une entreprise aussi vaste et aussi ambitieuse que celle dans laquelle nous nous sommes engagés.

9. Je souhaiterais que ma déclaration figure dans le compte rendu de séance.

D. Union des Républiques socialistes soviétiques

/Original : russe/

1. Afin de ne pas donner l'impression qu'au cours de la présente session du Comité, les pays développés ont adopté une position unique, notamment en ce qui concerne la question des objectifs globaux de la stratégie internationale du développement, la délégation soviétique tient à déclarer ce qui suit.

2. Comme les membres du Comité le savent, neuf pays socialistes ont, au cours de la présente session, exposé leurs vues sur une ébauche de la stratégie, vues qui découlent de leurs propres conceptions, lesquelles ne coïncident évidemment pas toujours avec celles des pays occidentaux ou avec certaines vues du Groupe des 77. Toutefois, nous tenons à faire observer qu'en ce qui concerne la question la plus controversée - à savoir celle des objectifs globaux de la stratégie - les vues des pays socialistes ne différeraient pas, fondamentalement, de celles du Groupe des 77. En outre, lors de consultations officieuses, les pays socialistes ont déclaré qu'à titre de compromis, ils étaient prêts à poursuivre les travaux au Comité sur la base du projet d'ébauche de la stratégie proposé par le Groupe des 77. A ce sujet, nous n'avons, pour notre part, proposé que d'étouffer quelque peu la section intitulée "Mesures" en y incorporant certaines dispositions relatives à l'assistance à fournir aux pays en développement afin de les aider à introduire d'importantes réformes de structure dans les domaines économique et social. Dans la mesure où, au cours de la présente session, la section en question n'a pas fait l'objet d'un examen concret, les pays socialistes n'ont pas présenté officiellement de propositions à cet effet. Il sera toujours possible de revenir sur cette question, lorsqu'il aura été clairement établi que le Comité dispose d'une base lui permettant de reprendre ses travaux constructifs.

E. Suède

/Original : anglais/

1. Dans les circonstances actuelles, ma délégation tient à déclarer qu'elle est profondément déçue par le fait que le Comité n'a pas progressé dans ses travaux.

2. Toutefois, il convient de reconnaître que la présente session ne s'est pas réunie sous des auspices de nature à favoriser des accords concrets. C'est pourquoi il ne sert à rien de tenter d'incriminer un pays ou un groupe de pays particulier, en le rendant responsable de ce point mort momentané. Néanmoins, il importe de modifier le climat si l'on veut progresser au cours de la prochaine session.

3. Juste avant que la séance ne soit levée ce matin, Monsieur le Président, vous avez posé deux questions aux membres du Comité, et vous leur avez demandé de les transmettre à leurs capitales respectives. Nous le ferons sans aucun doute. Nous pouvons toutefois répondre dès maintenant à l'une de ces questions. Notre réponse est la suivante :

4. Nous ne pouvons accepter que subsistent de grandes îles de richesse dans un océan de pauvreté; or telle est la situation dans le monde actuel. Mon gouvernement a déclaré à maintes reprises qu'il souhaitait s'associer aux efforts visant à réparer cette injustice. C'est pourquoi mon pays, en tant que membre de la communauté mondiale, tient à être partie à une stratégie internationale du développement convenue et approuvée par tous les gouvernements. L'objectif de cette stratégie est clair et précis : il consiste à accélérer le développement des pays en développement. Il est également clair, Monsieur le Président, que nous sommes tous responsables de la réalisation de cet objectif.

F. Australie

[Original : anglais]

1. Nous sommes tous prêts à convenir que nous venons d'avoir une réunion extrêmement difficile. Mais nous avons également entendu un certain nombre de déclarations très intéressantes des institutions spécialisées, des organes et des commissions régionales de l'Organisation des Nations Unies. Beaucoup de ces déclarations ont ouvert des perspectives et des horizons nouveaux. Nous ferions bien de recommander à nos gouvernements respectifs de les étudier.

2. Il est évident que la mise au point d'une ébauche présente trop de difficultés à l'heure actuelle. Je pense personnellement qu'il aurait mieux valu nous limiter simplement à une liste de rubriques, accompagnées d'un texte réduit au minimum. Ma délégation croyait même qu'il avait été décidé, il y a deux jours, que l'élaboration d'un texte correspondant aux "buts et objectifs" dépassait nos capacités à l'heure actuelle et qu'il valait mieux laisser un blanc.

3. Mais une étude et une analyse approfondies des problèmes ont bien montré que la définition des buts et objectifs n'est pas si simple. Nous n'aurions pas pu résoudre ces difficultés en nous contentant de mettre au point d'un commun accord une ébauche du type le plus simple. Je ne pense pas, comme il a été dit aujourd'hui, qu'il y ait parmi nous des délégations qui rejettent l'idée d'une stratégie. Je suis peut-être naïf, mais cela me semblerait une conclusion d'un pessimisme exagéré. J'estime toutefois que les délégations doivent expliquer leur position de façon plus claire et plus complète. Il y a eu trop de malentendus, on a trop soupçonné des arrière-pensées. Il convient de faire table rase de tout cela. Il serait bon que les délégations puissent se réunir tranquillement et à titre officieux avant la prochaine réunion.

4. En vue de clarifier la position de la délégation australienne en ce qui concerne les buts et objectifs, je tiens à déclarer que nous partageons pour l'essentiel le point de vue des délégations qui ont affirmé que les buts et objectifs de la stratégie devraient viser aussi bien les pays développés que les pays en développement. La résolution 33/193 de l'Assemblée générale dit précisément cela. Mais nous rejetons toute insinuation laissant entendre que, pour nous,

certaines buts ne s'appliqueraient qu'à certains pays, ou que certains pays n'accepteraient certains buts qu'à condition que d'autres pays fassent de même. Nous estimons également que si l'objectif de la nouvelle stratégie doit être le développement accéléré des pays en développement, point fondamental, cela n'est pas tout. Nous considérons que la stratégie internationale du développement rentre dans le cadre plus vaste des efforts visant à résoudre les problèmes économiques internationaux et à parvenir à un développement économique mondial soutenu. Si je tiens ces propos, c'est pour bien montrer que, tout en nous déclarant prêts à reconnaître les besoins des pays en développement, et à soutenir vigoureusement l'action requise pour y satisfaire, nous avons une conception plus vaste du but de la stratégie et nous voudrions que la formulation du texte concernant les "buts et objectifs" tienne compte de ce point de vue.

G. Chine

/Original : chinois/

1. Nous estimons que la résolution 33/193 de l'Assemblée générale reflète bien l'esprit de la sixième session extraordinaire de l'Assemblée générale, tel qu'il ressort de la Déclaration et du Programme d'action concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international, de la Charte des droits et devoirs économiques des Etats et d'autres résolutions pertinentes de l'Assemblée générale. Notre Comité préparatoire a été créé sur la base de la résolution 33/193. Sans cette résolution, nous ne serions pas maintenant dans une salle de conférence en train de mettre au point une nouvelle stratégie internationale du développement. C'est pour cela que la résolution 33/193 doit servir de point de départ et de cadre de référence aux tentatives d'élaboration d'une nouvelle stratégie. Dans sa déclaration, la délégation chinoise a fait part de son appui au projet d'ébauche présenté par le Groupe des 77 comme base de discussion, car cette ébauche respecte l'esprit de la résolution 33/193. Nous avons également affirmé que l'avant-projet présenté par la Suède peut servir de référence lors des consultations, car il contient un certain nombre d'articles conformes aux dispositions de la résolution 33/193. Ceux qui prétendent qu'au cours de ces consultations il faut mentionner toutes les résolutions de l'Assemblée générale ou n'en mentionner aucune doivent avoir quelque arrière-pensée. A l'avenir, le Comité préparatoire devra se méfier de toute tentative de ce type qui vise à sous-estimer l'importance de la résolution 33/193, voire à en contredire l'esprit.

2. Nous estimons que la solidarité entre pays en développement est une condition essentielle, qui permettra en fin de compte d'élaborer avec succès une stratégie nouvelle. Au cours de la présente session du Comité préparatoire, le Groupe des 77, présidé par l'ambassadeur de Tunisie, a été unanime à insister sur le respect de l'esprit de la résolution 33/193 et du principe de l'instauration d'un nouvel ordre économique international. C'est là un des aspects marquants de la session. Nous estimons également qu'un dialogue constructif entre pays en développement et pays développés, notamment la volonté politique de la part des pays développés d'appuyer les pays en développement dans leurs efforts de développement afin de combler l'écart Nord-Sud et d'instaurer un nouvel ordre économique international, sont essentiels à la préparation d'une nouvelle stratégie. Nous partageons le point de vue du représentant de la Suède, qui vient de déclarer que la communauté internationale ne saurait tolérer plus longtemps la répartition inégale des richesses qui caractérise aujourd'hui l'économie mondiale. Certes, il est difficile d'éviter les

divergences d'opinion; mais, malgré celles qui sont apparues lors de ces consultations, et du moment que personne n'a l'intention de faire traîner ou de saboter les débats, un franc échange de vues peut certainement permettre de mieux comprendre la position de chacun et contribuer par là même à l'élaboration de la nouvelle stratégie. La délégation chinoise espère que les consultations seront poursuivies. Nous sommes persuadés qu'elles donneront le jour à une nouvelle stratégie internationale du développement.

H. Président du Comité

/Original : anglais/

1. Notre deuxième session de fond vient à sa fin. Comme l'a fait remarquer le représentant de l'Australie, cette session n'a pas été entièrement inutile et cela est très largement, sinon exclusivement, dû aux déclarations faites devant le Comité par les chefs de secrétariat des institutions et organismes du système des Nations Unies ou par leurs représentants ainsi qu'aux discussions qui leur ont fait suite. Le fait que la plupart des chefs de secrétariat des institutions et organismes aient assisté en personne à la session du Comité et le soin qu'ils ont apporté à préparer leurs déclarations, dont le texte avait le plus souvent été distribué à l'avance, ont bien montré que le système des Nations Unies avait la ferme détermination de contribuer à l'élaboration d'une stratégie véritablement utile et bien conçue. Tout en appréciant les efforts et les initiatives remarquables des institutions et des organismes du système des Nations Unies, force nous est de constater que les membres du Comité ne sont même pas parvenus à s'entendre sur l'aspect le plus élémentaire et le plus rudimentaire de leur tâche, à savoir l'ébauche de la stratégie. Si je qualifie l'élaboration de l'ébauche de rudimentaire et d'élémentaire, c'est parce que j'ai la conviction sincère, que peut-être tout le monde ne partage pas, qu'il n'était absolument pas nécessaire d'insister à ce point, lors des consultations relatives à l'ébauche de la stratégie, sur nos conceptions et nos opinions respectives quant à sa nature même.

2. A vrai dire, on peut aller plus loin et déclarer que la présente session du Comité s'achève sur une impasse totale. Non seulement il n'a pas été possible de s'entendre sur l'ébauche de la stratégie, mais on n'a pas manifesté le désir d'entamer les négociations sur les buts et objectifs ou de revenir au préambule afin de mettre au point un projet de texte unique. Ce manque total d'accord ne s'explique qu'en partie par l'insuffisance des préparatifs des délégations. En réalité, il est surtout dû aux différences fondamentales qui séparent les différents groupes de pays quant à leur conception de l'élaboration de la stratégie. Au moment de l'adoption de la résolution 33/193 de l'Assemblée générale, et lors de la dernière session du Comité préparatoire, il nous avait semblé - et nous voyons maintenant que nous nous trompions - que nos routes allaient plus ou moins se rejoindre. Mais cet espoir a été déçu lors de la présente session. Nous avons tous eu l'impression que la Conférence de Manille avait assombri la session de New York. A nous de voir maintenant combien de temps cette ombre va persister, et si elle va planer sur toutes les autres réunions et conférences au cours desquelles les problèmes Nord-Sud vont être abordés.

3. Comme je l'ai déjà fait remarquer, nous espérons que les membres du Comité parviendraient lors de cette session à un consensus, même provisoire et approximatif, sur un projet de préambule concernant les buts et objectifs et sur une

ébauche. Personne n'a manifesté ne serait-ce que le désir d'évoquer la question du préambule. La plupart des négociations et consultations qui se sont déroulées lors de la présente session ont porté sur l'ébauche. Cette question, qui n'aurait dû être qu'une simple formalité, a suscité des divergences à propos de la conception même et du but de la stratégie. De nombreux projets d'ébauche ont été présentés, ainsi que des amendements et contre-amendements. En fin de compte, les négociations ont échoué en raison apparemment de deux points de désaccord fondamentaux entre la Communauté économique européenne et le Groupe des 77. Ces divergences, que le représentant de la Tunisie a évoquées dans sa déclaration, ont trait principalement à la question de savoir si les buts et objectifs de la stratégie doivent s'appliquer à la communauté internationale dans son ensemble ou s'il y en aura une série concernant les pays développés et une autre concernant les pays en développement. En d'autres termes, ces divergences tiennent au fait que certains pays développés ne voulaient pas souscrire à certains des buts et objectifs de la prochaine décennie. Cette conception d'une stratégie, à mon avis du moins, diffère totalement de la stratégie pour la présente décennie, qui concerne la communauté internationale dans son ensemble. J'irai plus loin et dirai qu'une telle conception ne peut être qualifiée de mondiale. Une stratégie qui se veut mondiale doit avoir l'adhésion sans partage de l'ensemble de la communauté internationale. Elle ne saurait être arbitrairement scindée en vue de constituer une combinaison de deux sous-stratégies, l'une à l'intention des pays développés, l'autre des pays en développement. Et n'oublions pas non plus que si les pays en développement sont prêts à adopter l'essentiel de la stratégie alors que les pays développés n'y souscriraient que partiellement, on en arrive à se demander si les pays en développement n'auraient pas intérêt à n'adopter aucune stratégie mondiale et à se réunir plutôt entre eux pour adopter leur propre stratégie et à n'utiliser les instances internationales que pour y exposer et y défendre les idées du nouvel ordre économique international. Telle est la question fondamentale qu'il nous faut poser si nous avons le souci de faire progresser nos travaux.

4. L'autre point de désaccord était le suivant : les pays développés ne souscriraient-ils aux objectifs ou mesures de la stratégie qu'à condition que les pays en développement souscrivent aux objectifs et mesures les intéressant? La question n'a pas été posée directement. Certains représentants de pays développés ont répété avec insistance que l'optique de la stratégie devait être "intégrée" ou "équilibrée". Ils n'ont pas été convaincus quand on leur a fait remarquer qu'il importait peu que la stratégie soit "équilibrée" ou "intégrée", et il n'a pas été possible d'introduire cet équilibre dans l'ébauche. Personne ne peut dire à l'heure actuelle si les objectifs et les mesures seront équilibrés ou intégrés. Tout dépendra de la façon dont ils vont être négociés. Toutefois, malgré ces éclaircissements, ces représentants ont continué à insister pour que la question soit tranchée au départ et dans l'ébauche elle-même; il en est résulté une appréhension justifiée chez certaines délégations qui se sont demandé si, au lieu de stratégie équilibrée ou intégrée, il ne s'agissait pas plutôt de stratégie conditionnelle. Si telle était vraiment l'intention de ces représentants des pays développés, il convient encore une fois de se demander si cela vaut la peine de souscrire à un système d'engagements dans lequel, dès le début et pour chaque question un groupe de pays n'est prêt à s'engager que si l'autre groupe de pays s'engage (je veux parler ici respectivement des pays développés et des pays en développement), et si la mise au point d'une telle stratégie est pratiquement réalisable. On en vient également à se demander si une telle stratégie conditionnelle reposera véritablement sur un esprit de compréhension, de coopération et de confiance mutuelle, éléments indispensables à l'élaboration d'une stratégie internationale du développement.

5. On avait voulu croire que ces questions avaient été réglées lors de l'adoption par l'Assemblée générale de la résolution 33/193. Mais il est vraiment regrettable que certaines délégations semblent ne pas être de cet avis. On aurait pu croire être déjà arrivé trop loin pour avoir à revenir sur des questions aussi fondamentales.

6. Si l'intention véritable de ces pays développés est de faire en sorte que la stratégie soit équilibrée - et par "équilibrée" je veux dire une stratégie qui comprenne certains engagements auxquels souscriront les pays en développement et d'autres auxquels souscriront les pays développés, certains engagements à prendre dans le domaine social et certains engagements à prendre dans le domaine économique - je ne vois vraiment pas comment le problème peut être résolu au niveau de l'élaboration de l'ébauche.

7. Au début, j'ai eu moi-même des doutes et j'ai même éprouvé une certaine tristesse lorsque j'ai constaté que le Groupe des 77 avait rédigé le point IV de son projet d'ébauche d'une façon qui pouvait laisser sous-entendre qu'il ne prendrait pas de son côté d'engagements dans certains domaines de la stratégie. Et j'avais abordé la question avec le Groupe lors de mes discussions officieuses avec lui. Les éclaircissements apportés au sein du groupe de négociation, ainsi que les amendements proposés par le Groupe des 77, notamment hier et aujourd'hui, auraient dû dissiper toute crainte à ce sujet. Les pays du Groupe des 77 ont clairement déclaré qu'ils étaient prêts à accepter de souscrire eux-mêmes à des engagements dans le cadre de la stratégie, et que ces engagements porteraient à la fois sur les domaines économique et social. Bien entendu, ces divers engagements seraient conçus de façon différente, et devraient faire l'objet de négociations. Un équilibre entre les différentes mesures se dégagerait des négociations, et le représentant du Groupe des 77 a bien dit qu'il en serait ainsi. Mais si, malgré cela, certains pays développés insistaient pour que ces questions soient tranchées au départ et dans le texte de l'ébauche elle-même, il devenait difficile de comprendre leur véritable intention. Je dois avouer que je ne l'ai pas comprise moi-même, et je l'ai dit à maintes reprises au sein du groupe de négociation.

8. Il ne faut pas oublier non plus que le libellé que nous aurions pu utiliser pour la rédaction de cette partie là de l'ébauche n'aurait pas nécessairement préjugé la position d'aucun pays. Si nous avons déclaré, comme on peut le lire dans le document officieux du Président, que des buts et objectifs quantitatifs et qualitatifs devraient être fixés en vue du développement des pays en développement, je ne vois pas en quoi cela aurait empêché d'établir des buts sociaux, comment cela aurait empêché les pays en développement de prendre certaines mesures ou comment cela aurait préjugé la question de l'équilibre. J'ai donc été déconcerté en tant que Président de voir qu'un groupe de pays puisse chercher à énoncer l'ensemble de sa conception et de ses attitudes concernant la stratégie dans un projet d'ébauche qui ne devrait normalement contenir que des rubriques et sous-rubriques.

9. Et maintenant, Mesdames et Messieurs, si je peux vous faire part pendant un moment de mon opinion personnelle, j'aimerais dire que si l'impasse dans laquelle se trouvent nos négociations était due, ne serait-ce que dans une très faible mesure, à la façon dont je les ai conduites, j'offrirais immédiatement de renoncer à la position et aux responsabilités que vous m'avez confiées. Je me sens tenu de parler ainsi car j'ai senti que l'on faisait indirectement allusion à la façon

dont j'avais conduit les négociations dans l'une des déclarations que nous avons entendues il y a quelques minutes. Mais je désire préciser une chose, et c'est que je ne considère pas l'élaboration d'une stratégie comme un processus interminable d'explication de concepts. Je ne considère pas non plus que cela consiste à composer un document à partir d'éléments disparates. J'estime qu'il s'agit essentiellement d'une activité politique donnant aux gouvernements l'occasion de prendre des engagements et de progresser par rapport à leur position actuelle et permettant au Comité d'étendre encore le terrain d'entente.

10. Que faire maintenant? A mon avis, le succès de nos travaux dépendra entièrement de la façon dont les gouvernements qui semblent ne pas partager le point de vue exprimé dans la résolution 33/193 aborderont la question de la nature de la stratégie. J'estime que ces pays doivent se demander s'ils veulent une stratégie entièrement différente de la stratégie actuelle et qui, objectivement et intellectuellement parlant, ne saurait être appelée une stratégie mondiale.

11. Je tiens également à dire que, pour sa part, le Groupe des 77 devrait faire le maximum pour dissiper tout doute qui pourrait encore subsister quant à son intention de prendre lui aussi des engagements et de les prendre dans le domaine social et dans le domaine économique.

12. En ce qui me concerne, avec l'assistance de mes collègues du Bureau, je serais heureux de rédiger avant la prochaine session tout texte ou document de travail pouvant faciliter les travaux du Comité et que vous nous demanderiez spécifiquement d'établir. Je suis convaincu que le Secrétariat continuera à apporter aux activités relatives à la stratégie le zèle et l'attention dont il n'a cessé de faire preuve jusqu'à présent.

13. Avant de conclure, je tiens à exprimer ma profonde gratitude aux représentants des pays développés et des pays en développement, qui ont fait de leur mieux pour aider le Comité et moi-même à faire quelques progrès.

Je vous remercie.

كيفية الحصول على منشورات الأمم المتحدة

يمكن الحصول على منشورات الأمم المتحدة من المكتبات ودور التوزيع في جميع أنحاء العالم. استلم منها من المكتبة التي تتعامل معها أو اكتب إلى: الأمم المتحدة، قسم البيع في نيويورك أو في جنيف.

如何购取联合国出版物

联合国出版物在全世界各地的书店和经营处均有发售。请向书店询问或写信到纽约或日内瓦的联合国销售组。

HOW TO OBTAIN UNITED NATIONS PUBLICATIONS

United Nations publications may be obtained from bookstores and distributors throughout the world. Consult your bookstore or write to: United Nations, Sales Section, New York or Geneva.

COMMENT SE PROCURER LES PUBLICATIONS DES NATIONS UNIES

Les publications des Nations Unies sont en vente dans les librairies et les agences dépositaires du monde entier. Informez-vous auprès de votre libraire ou adressez-vous à : Nations Unies, Section des ventes, New York ou Genève.

КАК ПОЛУЧИТЬ ИЗДАНИЯ ОРГАНИЗАЦИИ ОБЪЕДИНЕННЫХ НАЦИЙ

Издания Организации Объединенных Наций можно купить в книжных магазинах и агентствах во всех районах мира. Наводите справки об изданиях в вашем книжном магазине или пишите по адресу: Организация Объединенных Наций, Секция по продаже изданий, Нью-Йорк или Женева.

COMO CONSEGUIR PUBLICACIONES DE LAS NACIONES UNIDAS

Las publicaciones de las Naciones Unidas están en venta en librerías y casas distribuidoras en todas partes del mundo. Consulte a su librero o diríjase a: Naciones Unidas, Sección de Ventas, Nueva York o Ginebra.
